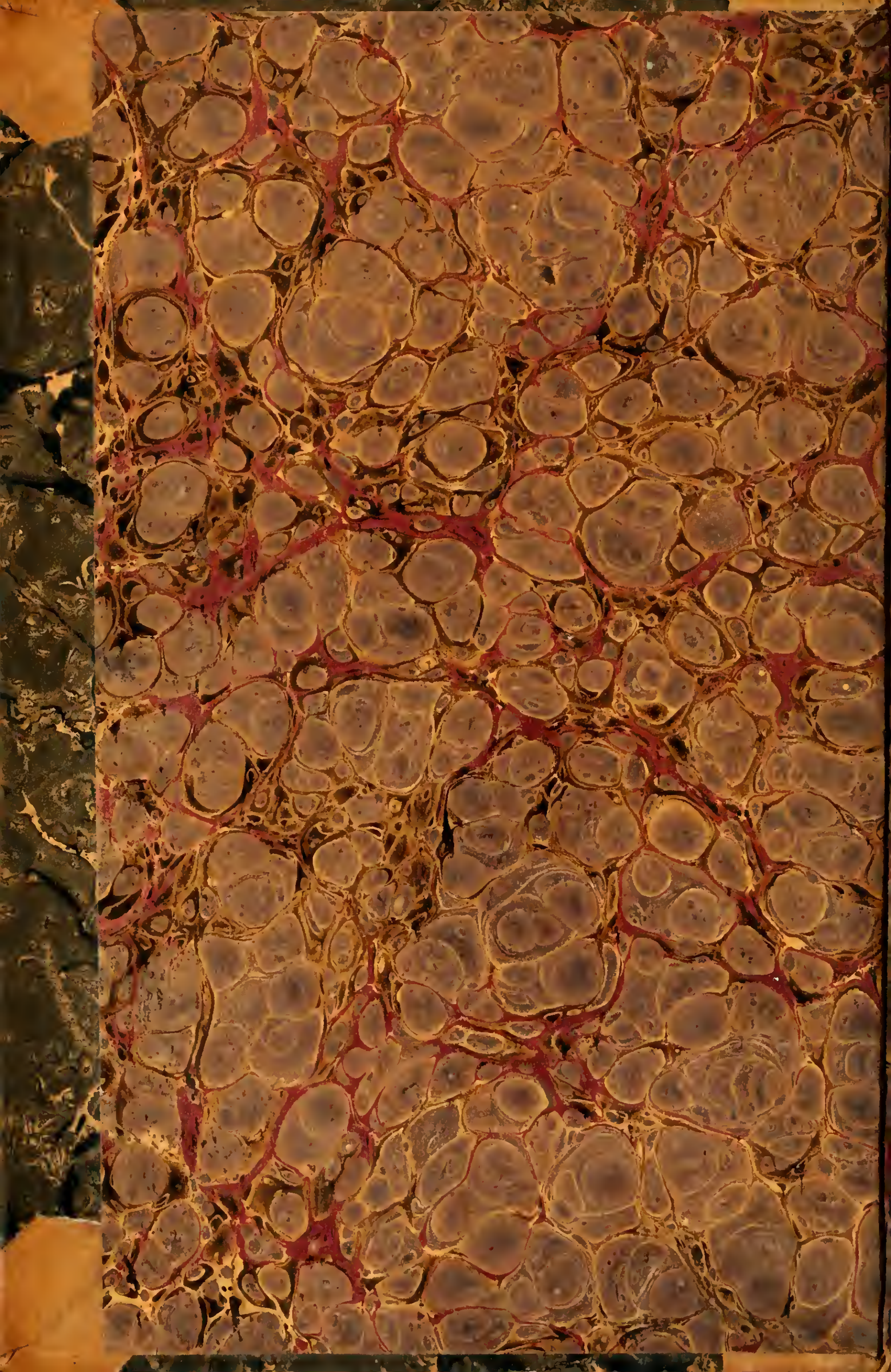






MÉMOIRES

DE

MADEMOISELLE BERTIN.

IMPRIMÉ PAR LACHEVARDIERE FILS,
SUCCESSEUR DE CELLOT, RUE DU COLOMBIER, N° 30.



MÉMOIRES

DE

MADEMOISELLE BERTIN

SUR LA REINE

MARIE-ANTOINETTE,

AVEC DES NOTES

ET DES ÉCLAIRCISSEMENTS.



PARIS ET LEIPZIG,

BOSSANGE FRÈRES, LIBRAIRES.

1824.


LIBRARY
APR 22 1976
UNIVERSITY OF TORONTO

MÉMOIRES

DE MADEMOISELLE BERTIN

SUR LA REINE

MARIE-ANTOINETTE.

Ce n'est pas de moi que je veux entretenir le lecteur : j'en dirai peu de choses, et seulement ce qui sera nécessaire à l'intelligence des sujets dont je parlerai.

Je ne me suis déterminée à prendre la plume et à entrer dans les explications des faits qu'on trouvera ici, que dans l'intention de repousser les calomnies dont on a cherché à noircir la mémoire et la conduite de l'infortunée Marie-

Antoinette. J'en prendrai occasion de rappeler plusieurs détails de l'intérieur de la cour de Louis XVI, qui feront connaître les vertus de ce prince et celles de son auguste épouse.

Je ne veux nuire à personne, mais je dirai franchement ce que mon service auprès de la reine m'a permis de connaître; si quelque esprit s'en trouve choqué, ce sera contre mon intention, n'ayant voulu que dire la vérité sans chercher à plaire ni à dénigrer qui que ce soit. Les époques dont je parle sont déjà anciennes, mais l'intérêt qu'elles inspirent n'a pas vieilli, et c'est sur ce motif que repose en entier celui de ces mémoires.

Je les ai faits sur de simples notes conservées, ou à l'aide de souvenirs profondément gravés dans mon esprit; mais, avant d'entrer en matière, je dois dire un mot de moi.

Née en 1744 de parents connus et estimés dans le commerce en Picardie, j'en reçus une éducation médiocre, mais suffisante pour les vues qu'ils avaient sur moi. Ils avaient peu de fortune et pensèrent à me faire prendre un

état qui pût y suppléer. Le commerce fut celui qu'ils me destinèrent; et ils prirent le parti de m'envoyer à Paris.

Je désirais beaucoup d'y aller; j'étais persuadée que j'y ferais une grande fortune, et, quelque futile que fût le motif sur lequel je fondais cet espoir, je veux le rapporter ici à cause de sa singularité et de l'événement qui y donna lieu.

J'étais jeune, j'avais à peine neuf ans, lorsqu'une bohémienne vint à Amiens et se mit à prédire l'avenir. Les magistrats de police la firent mettre en prison, ce qui m'affligea beaucoup. Cependant j'appris, quelques jours après, que la prétendue sorcière donnait des audiences à travers les barreaux de sa prison, qui était au rez-de-chaussée; mais il fallait de l'argent pour payer ses consultations, et je n'en avais pas. Je savais bien que mes parents ne m'en donneraient pas pour une semblable folie; je me déterminai donc, pour apprendre ma destinée, à souffrir la faim. Sous prétexte d'aller déjeuner sur les remparts, je pris ce que ma mère

me donnait pour ce repas, et courus à la prison, où la bohémienne ne demanda pas mieux d'échanger ses prophéties contre des aliments meilleurs que ceux que l'on donne aux prisonniers. Enchantée de mon marché, je m'élève sur la pointe des pieds pour pouvoir passer ma main au travers des barreaux. La bohémienne l'examine assez long-temps, puis, souriant au brillant avenir qu'elle croit y voir tracé, elle me dit : « O mon enfant ! vous ferez une grande » fortune ; on vous portera la robe à la cour. » De ce moment ces mots ne me sortirent plus de la mémoire, et l'on verra, dans la suite de ces mémoires, comment cette prédiction s'accomplit. Ce qu'il y a de certain, c'est que je n'eus de repos que lorsque mes parents eurent consenti à m'envoyer chez mademoiselle Forgel, marchande de modes, au *Trait galant*, à Paris, maison qui joignait à la correspondance la plus étendue une régularité de mœurs fort rare à trouver dans cet état. Elle avait été montée par madame Duchap, femme d'un rare mérite, qui y avait fait une grande fortune. Sa

fille s'était mariée à M. Boucher, chargé de la commission de la cour d'Espagne. La fille de madame Boucher avait épousé un homme de qualité.

Mes années s'écoulaient chez mademoiselle Forgel sans que rien annonçât pour moi ni grandeur ni richesses, lorsque la légitimation de mesdemoiselles de Bourbon, filles de M. le comte de Charolais et de madame de la Saune, m'approcha enfin du séjour des grâces [1].

Qui n'a pas entendu parler des excès qu'on a reprochés à M. le comte de Charolais? Je m'arrêterai un instant sur ce prince. Les ennemis de l'autorité royale l'ont cité comme un exemple de la plus honteuse impunité. Ce fut cependant avec d'autant moins de raison, que tout le monde a su ce que Louis XV lui répondit lorsqu'il vint lui demander sa grâce pour le troisième ou quatrième meurtre qu'il

---

[1] Voyez, à la fin, note Ire, sur M. le comte de Charolais.

avait commis : *Je vous la donne*, lui dit le roi, *mais en vous prévenant que je ne la refuserai pas à celui qui vous tuera*. N'était-ce pas le livrer à la vengeance publique? Si le comte termina tranquillement sa carrière, ce ne fut donc pas la faute du roi, mais parcequ'il ne se trouva aucun homme qui osât prendre sur lui la vengeance d'un parent ou d'un ami tué par le comte de Charolais.

Mon intention n'est point de chercher à disculper ce prince, et je pense que si on l'eût livré, au premier meurtre commis volontairement, à la vindicte des lois, on aurait donné un grand et utile exemple. Cependant combien de traits ne pourrais-je pas citer qui prouvent que toutes les actions cruelles qu'on lui reproche ne tenaient qu'à l'effet d'un sang qui fermentait avec une telle violence, qu'à la moindre irritation il n'était plus le maître de lui-même [1].

---

[1] Damiens a dit qu'il avait voulu se faire saigner, et que, s'il l'eût fait, il n'aurait point commis son crime.

Dans une procédure d'assassinat par excès de ven-

Ces moments passés, jamais homme n'eut une probité plus intacte. J'ai connu dans ma jeunesse beaucoup de ses fournisseurs et de ceux de la maison de Condé; il n'y en avait pas un qui ne rendît justice à la sage administration de ce prince. Pendant le temps qu'il fut tuteur de M. le prince de Condé, il liquida entièrement les dettes et augmenta les revenus de son pupille sans employer aucun moyen parcimonieux, car il était aussi généreux qu'économe; et, malgré la répugnance que l'on montre à entendre dire du bien d'un homme regardé comme un monstre, je veux rapporter de lui un trait qui prouve qu'il avait une juste idée de la vraie dignité.

---

geance, j'ai lu que le coupable avait déclaré qu'il avait cherché une fille publique, et que s'il en avait rencontré, devenu plus calme, il n'aurait point assassiné son ami.

Mais ces conséquences de l'organisation physique ne peuvent rien changer, devant la loi, à la criminalité de l'action.

M. le prince de Condé, encore fort jeune, avait une extrême passion pour la paume. Ayant été un matin, accompagné de son gouverneur, jouer dans un jeu public, il y trouva un clerc de notaire qui, à ce que lui dit le paumier, était de la plus grande force. Le prince fit demander aussitôt à ce jeune homme de faire une partie : le clerc ne demandait pas mieux. M. de Condé en perdit une, deux, trois, enfin toutes celles qu'il joua contre lui. Piqué de trouver une telle supériorité dans son antagoniste, le prince dit qu'il dînerait au jeu de paume et reprendrait après dîner. Le clerc se conforme aux ordres de M. de Condé, et chacun se retire dans des cabinets particuliers pour l'heure du repas. Le jeune prince réfléchit que peut-être le clerc n'aurait pas de quoi payer son dîner, et, appelant un de ses valets de pied, il l'envoie lui porter six francs. Le jeune homme les reçoit, puis tire un louis de sa poche et le donne à l'homme de livrée, pour boire à sa santé. Le prince le sait, et est si étourdi de cette conduite, qu'il fait mettre

les chevaux à sa voiture et retourne dans son palais. Le soir même, M. de Charolais fut instruit de cette anecdote, et, s'adressant à son neveu, il lui dit très sèchement: *Monsieur, vous avez agi en clerc de notaire, et le clerc en prince.* Il donna ordre qu'on s'informât qui était ce jeune homme, dont il fit la fortune.

Le caractère dur et violent de M. de Charolais aurait pu être tempéré par une meilleure éducation que celle qu'il reçut: les princes en reçoivent si rarement une bonne, que, bien loin qu'elle réprime leurs passions, elle ne fait souvent que les développer et leur donner plus d'énergie.

Madame de la Saune, maîtresse de ce prince, prouve ceci. C'était une femme d'un grand mérite et d'un esprit supérieur. Elle sut tellement maîtriser M. de Charolais et plier son caractère, que le prince l'aima constamment, et que les filles qu'il en eut furent, tant qu'il vécut, l'objet de ses plus chères affections. Leur mère s'était entièrement consacrée à leur éducation; elle vivait aux Dames-Anglaises de

la rue Saint-Victor; et toutes les journées étaient remplies par des études sérieuses et par celle des arts d'agrément, qu'elle avait portés au-delà de ce qu'on attend d'amateurs. Elles étaient toutes deux fort jolies et avaient le caractère de physionomie des Bourbons, ce qui les rendait chères aux parents de leur père, surtout à madame la princesse de Conti, mère de madame la duchesse d'Orléans.

Cependant M. de Charolais, étant mal avec le roi, ne voulut pas demander la légitimation de ses filles, et la mort, qui trancha subitement ses jours, ne lui laissa pas le temps de faire des dispositions en faveur de madame de la Saune ni des fruits de son amour. M. le prince de Condé, qui était chef de la maison, pour honorer la mémoire de son oncle, à qui il devait infiniment de reconnaissance de tous les soins qu'il s'était donnés pour gérer sa tutelle, sollicita lui-même la légitimation de ses cousines. Elle lui fut accordée, et madame la princesse de Conti se chargea de les marier.

Malgré que le *Trait galant* ne fournît pas la

maison de Conti, madame de la Saune, qui avait toujours pris ses modes chez mademoiselle Forgel, obtint de la princesse de Conti que les robes de noces de ses deux filles seraient garnies dans ce magasin. L'aînée des demoiselles de Bourbon épousait M. le comte du Puget, et la cadette M. de Lowendal. Quelque diligence qu'on eût mise pour faire les grands habits des mariées, il était près de huit heures du soir quand ils furent achevés. Mademoiselle Forgel me dit de les porter à l'hôtel de Conti, faubourg Saint-Germain : c'était en hiver ; il faisait un froid assez piquant. Arrivée, je demande la dame d'honneur; on me fait entrer dans un appartement. Je vois auprès du feu une petite vieille d'assez peu d'apparence; je la prends pour une femme de chambre : elle se lève et vient à moi. « C'est donc les robes de mesdemoiselles de Bourbon? — Oui, mademoiselle. — Ah! voyons-les? » Je ne concevais pas trop pourquoi j'étais obligée de montrer mes robes à cette vieille femme; cependant je ne voulus pas le lui refuser, et je les étendis sur le

lit de la dame d'honneur. « Elles sont fort bien, dit-elle, et les jeunes personnes seront mises à ravir, d'autant qu'elles sont jolies. Les connaissez-vous?—Non, mademoiselle » ; et je n'en dis pas davantage. Elle reprit : « Le temps est détestable; il ne fallait pas venir à pied. — Je suis venue en voiture, moins pour moi que pour ce que je portais, qui eût été abîmé en route. — Vous avez bien fait; mais il fait froid, mon cœur, approchez-vous donc. »

Je ne demandais pas mieux, et je m'assis auprès de la petite vieille. Elle m'adressa mille questions, et fut avec moi de la manière la plus affectueuse; elle me fit avancer les pieds près du foyer, me dit que je les avais fort petits. Je trouvais fort plaisant que cette vieille femme s'en occupât, et son ton familier me déplaisait fort. Cependant j'attendais toujours la dame d'honneur, quand la porte s'ouvre, qu'elle entre, et qu'elle s'écrie : « Quoi, votre altesse était ici!— Oui, vraiment, et je m'y suis infiniment amusée. » Pour moi, je n'eus pas plus tôt entendu nommer la princesse de Conti, que je ne vis d'autre

manière de réparer ma faute qu'en me jetant à ses pieds. La princesse me releva avec la plus extrême bonté, m'assura que je ne lui avais pas manqué, qu'au contraire elle était très contente de moi et m'en donnerait des preuves. Je revins au *Trait galant*, où je contai mon aventure.

Mes relations avec madame la princesse de Conti eurent de très grands avantages pour moi. M. le duc de Penthièvre avait vu descendre dans la tombe son fils, l'objet de ses plus douces espérances. Je ne répéterai pas ce bruit affreux, que sa mort fut l'effet d'un calcul du duc d'Orléans, pour rendre mademoiselle de Penthièvre, qu'il avait épousée, seule héritière de son père.

Si ce douloureux événement était arrivé dix ans plus tard, je croirais davantage à la cause qu'on lui attribue; mais n'oublions jamais que le duc de Chartres n'était point, dans ses premières années, ce que fut ensuite, on ne sait par quelle fatalité, le monstre *Égalité*. Mais ce qui ne fut malheureusement que trop certain, c'est que le prince de Lamballe mou-

rut victime de ses excès, et laissa M. de Penthièvre inconsolable. Sa fille était devenue, par la mort de son frère, un des plus grands partis de l'Europe, il était de la politique royale de ne point la marier à un prince étranger.

On était loin d'imaginer les suites de ce mariage à Paris, dont le gros duc d'Orléans se plaisait à se qualifier *premier bourgeois*. Mais je reviens à ce qui me concerne.

Quelque temps après le mariage de mesdemoiselles de Bourbon, un jour que nous étions à table, on vit arriver un piqueur, à cheval, à la livrée de Conti. L'envoyé de la princesse entre et remet une lettre à mademoiselle Forgel. Elle était de la main de la princesse de Conti, et elle contenait ces mots: « Il faut que la demoiselle du *Trait galant*, » qui a apporté les robes de mesdemoiselles » de Bourbon à l'hôtel de Conti, soit chargée » seule du trousseau de mademoiselle de Penthièvre. »

Cette faveur de madame de Conti me con-

duisit à celle de madame la duchesse de Chartres. Cette charmante princesse m'honorait chaque jour de bontés nouvelles : tous les jours j'allais à sa toilette. Dans ce temps on portait des bouquets de fleurs naturelles; la grande bouquetière de la cour du Palais-Royal apportait les fleurs, et c'était moi qui les arrangeais. Il fallait des bouquets pour leurs altesses et toute leur cour. Madame la duchesse de Chartres voulait que le plus beau fût celui de Monseigneur. Celui-ci ne manquait jamais d'être chez sa femme quand j'y étais, et, en prenant le bouquet, il saisissait l'occasion de m'adresser, d'une manière détournée, des propositions, que je faisais semblant de ne pas entendre, et, chaque fois, il me prenait la main, que je retirais promptement: car pour rien au monde je n'eusse voulu lui donner la moindre espérance; je mettais le plus grand prix à conserver une réputation sans tache [1].

---

[1] Voyez à la fin, la note II, sur madame d'Orléans, femme de Louis-Philippe.

Je redoutais peu alors les poursuites du duc, et je n'avais de rapports avec lui que par la princesse, qui était un ange. D'ailleurs, il semblait, dans le commencement de leur mariage, que l'ascendant de la vertu de la duchesse avait en quelque sorte imposé silence aux mauvais penchants de ce prince, et tant qu'il ne fut point lié avec des femmes perverses, il eut d'excellents procédés pour la duchesse, qui l'adorait[1]. Il eût suffi, sans aucune autre raison, du respect que j'avais pour cette princesse, parceque rien au monde n'eût pu me faire ac-

[1] Un fait assez singulier, dit le baron de Besenval, c'est la passion que mademoiselle de Penthièvre avait conçue pour le duc de Chartres. Elle ne l'avait jamais vu qu'une fois chez madame de Modène, où M. le duc de Chartres lui avait donné la main pour la mener à son carrosse. En rentrant dans son couvent, elle dit qu'elle n'en épouserait jamais d'autre; et elle n'a cessé depuis ce temps de tenir le même langage, quoique dans ce temps-là il y eût peu d'apparence à l'accomplissement de ses désirs. Instruite que les espérances d'un mariage tant souhaité étaient évanouies, et qu'on songeait à lui faire

cepter le brillant parti que son mari me faisait proposer; car, ne pouvant jamais me voir qu'à la toilette de sa femme, il m'avait envoyé un de ses valets de chambre, pour m'assurer que j'aurais, comme mademoiselle Duthé, qui était alors sa maîtresse, une maison délicieusement meublée, des chevaux, des voitures, des diamants; et je répondis : J'aime bien mieux ne vivre que de mon travail et conserver l'estime des dames qui m'honorent de leurs bontés, que d'avoir, au prix de ma réputation, une existence que, malgré l'éclat qui l'envi-

---

épouser M. le comte d'Artois, elle déclara à M. de Penthièvre que jamais elle n'y donnerait son consentement, et que, s'il voulait la forcer, elle irait se jeter aux pieds du roi pour le supplier de ne point contraindre son inclination et la rendre malheureuse le reste de ses jours; que jamais elle n'aurait d'autre époux que M. le duc de Chartres : fermeté d'autant plus extraordinaire en elle, que jamais il n'y eut un caractère plus doux et plus timide que le sien.

Voyez, à la fin, quelques détails sur les derniers événements de la vie de madame d'Orléans.

ronne, le mépris public accompagne toujours.

Cependant il continuait de saisir toutes les occasions pour me parler ou me faire parler de ses projets sur moi, et quand il ne pouvait pas m'adresser la parole, il disait à la duchesse, qui ne faisait qu'en rire, car elle croyait que ce n'était qu'une plaisanterie : « Je voudrais être » femme, pour être coiffée, parée par d'aussi » jolies mains ; » et mille autres fadeurs qu'il est presque impossible d'imaginer, que l'on m'adressa alors : car, à mon âge, les agréments qui les inspiraient ont disparu, et c'est ce qui me permet d'en parler. Je ne répondais point, je protestais de mon profond respect pour la duchesse.

Mon attachement pour cette excellente princesse allait toujours croissant ; et les persécutions de son mari me faisaient craindre d'être obligée de m'éloigner d'elle, et enfin de me retirer dans ma province. Le duc avait cessé ses importunités depuis quelque temps ; j'en ressentais une grande joie, quand je vis un jour son valet de chambre de confiance venir à moi dans

les Tuileries, que je traversais pour aller au faubourg Saint-Germain. Ma première idée fut qu'il venait me parler de la part de son maître, et je fis ce que je pus pour l'éviter; mais cela ne me fut pas possible. « Ne me fuyez pas, mademoiselle Rose, il vous importe trop que je vous instruise de ce que je sais pour que vous vous osbtiniez à ne pas m'entendre.—Vous entendre! et le puis-je, quand c'est pour ma perte.—Pour votre salut, mademoiselle. Je sais à quoi je m'expose si mon maître apprenait ce que je veux vous dire; mais, dussé-je perdre ma place, je ne pourrais supporter l'idée que votre nom grossît la liste des infortunées que des hommes aussi puissants qu'ils sont pervers immolent à leurs passions. — Quoi, monsieur, serait-il vrai que vous fussiez instruit de quelque complot contre moi? — Hélas! oui; il n'est que trop certain que l'on veut vous forcer à renoncer à l'honneur, et voici comme je l'ai su.

» Il y a quatre jours, j'étais à la toilette de monseigneur, où se trouvaient MM. de Conflans, de Louvois, d'Entraigues; ces messieurs

vantaient leurs prouesses, quand M. de Conflans a demandé à M. le duc de Chartres où il en était avec vous. Je n'ai fait aucun progrès, répondit avec humeur son altesse. — Et vous ne prenez pas de parti ? dit M. de Louvois. — Il faudra bien s'y résoudre ; j'aurais mieux aimé que cela se fût passé de bonne volonté ; mais comme on ne doit pas accoutumer ces petites filles à résister, il faudra bien en faire un exemple. — Monseigneur, votre altesse fera très bien (1). »

Ces jeunes gens gouvernaient l'esprit du duc ; ils lui avaient persuadé d'avoir à Neuilly ce que ces messieurs appelaient une *petite maison*, et le valet de chambre de M. le duc de Chartres, beaucoup trop honnête pour servir un tel maître, me prévint que dans cette maison on conduisait de jeunes filles isolées comme je l'étais, qu'on n'avait pu séduire. Puis, baissant la voix, il ajouta : « Et là se commettent de

---

(1) Voyez, à la fin, note IV, sur Louis-Philippe d'Orléans.

» grandes débauches; prenez donc toutes les » précautions possibles pour vous garantir de » ce malheur. »

Effrayée de cet avis, je ne savais à quel parti m'arrêter, et toutes les fois que mademoiselle Forgel m'envoyait le soir reporter de l'ouvrage, je tremblais que quelques vils agents des désordres du duc ne s'emparassent de moi au moment où je m'y attendrais le moins.

Depuis l'instant où madame la princesse de Conti m'avait désignée pour faire la fourniture de madame la duchesse de Chartres, mademoiselle Forgel m'avait associée pour moitié dans son commerce, ce qui me mit à même, au bout de quelque temps, de prendre un magasin à mon compte. Mais j'étais encore au *Trait galant*, lorsqu'un jour que je réfléchissais tristement sur le malheur des filles que les grands accablent sans pitié, il me fallut encore aller, du côté du Pont-Royal, chez madame la comtesse d'Usson (1). Je ne faisais qu'ar-

---

(1) M. le comte d'Usson, homme d'esprit et de bonne

river chez elle, lorsqu'on annonça M. le duc de Chartres. La comtesse, suivant l'étiquette, se lève, va à la porte de son salon recevoir son altesse. Il la prie de s'asseoir, et, sans avoir l'air de m'apercevoir, il se place auprès d'elle. Moi, je prends un grand fauteuil et me mets aux côtés du duc. Madame d'Usson me fait signe de me lever; je n'en fais rien: elle tousse, elle me regarde; je reste immobile. Enfin, impatientée, elle me dit: « Mademoiselle Rose, vous oubliez que vous êtes devant son altesse. —Non, madame, assurément je ne l'oublie pas.—Eh! comment donc vous con-

---

compagnie, était aimé à la cour sous le ministère de M. de Choiseul. Il désira entrer dans les affaires étrangères, et avait obtenu l'ambassade de Suède, lorsque M. de Choiseul fut renvoyé. M. d'Aiguillon ne voulut pas que M. d'Usson conservât sa nomination; mais, après la mort de Louis XV, M. de Vergennes ayant été appelé aux affaires étrangères, M. de Maurepas rendit l'ambassade de Suède au comte d'Usson. Madame la comtesse d'Usson, dont parle mademoiselle Rose, était l'épouse de cet ambassadeur.

duisez-vous ainsi? — Ah! c'est que madame la comtesse ne sait pas que, si je voulais, je serais ce soir duchesse de Chartres. » Le duc, qui avait dans ce temps-là le caractère qu'il a toujours montré depuis, car ce furent ses favoris qui le conduisirent dans le chemin du vice, qu'il n'eût pas eu la force de suivre seul, frappé de la hardiesse que je ne tirais que de ma propre estime, changea de couleur et ne répondit rien. Madame la comtesse d'Usson, très étonnée, semblait attendre que je lui expliquasse cette énigme. « Oui, madame la comtesse, on m'a offert tout ce qui peut tenter une pauvre fille, et, parceque je lui ai refusé, on ne m'a menacée de rien moins que de m'enlever. Ainsi, mesdames, si vos jolis bonnets manquent, si aucun de vos ajustements n'est prêt, et qu'on vous dise que la pauvre Rose est disparue, vous la demanderez à monseigneur ; il saura où elle sera. — Que dites-vous à cela, monseigneur ? reprit la comtesse d'Usson. — Que je crois, répondit le prince, qui s'était un peu remis de sa première surprise, qu'on ne peut faire autrement quand il

s'agit de vaincre une rebelle, et qu'on ne peut me blâmer de désirer d'avoir les bonnes grâces d'une aussi aimable personne. — Oh! vous avez raison, ajoutai-je aussitôt, monseigneur, de préférer une marchande de modes à votre auguste femme, à la princesse qui réunit le plus de qualités aimables et estimables; mais aussi convenez, madame la comtesse, que celle dont on veut, malgré toutes les convenances, faire sa compagne, peut agir familièrement avec vous: que monseigneur n'oublie pas son rang, et je me souviendrai de l'extrême distance qui existe de lui à moi. » En disant ces mots, je me levai et saluai profondément le duc; il s'approcha de moi et me dit à demi-voix: « Vous êtes un » véritable serpent; » et depuis ce jour, ni lui, ni aucun de ses émissaires, n'osèrent me parler.

Madame d'Usson parut très satisfaite de ma conduite, et en fit part aux princesses de Conti et de Lamballe, qui dès ce moment me donnèrent mille témoignages d'estime et de bonté. Heureuse d'être débarrassée des persécutions

du prince, je ne m'occupai plus que d'acquérir les talents qui pouvaient rendre mon état plus utile et plus agréable aux princesses, d'y joindre des parties de commerce assez considérables, et bientôt j'eus une maison florissante, grâces aux bontés de madame la duchesse de Chartres. Je continuai tous les matins à aller prendre ses ordres. Un jour, c'était vers le mois de mars 1770, son altesse me dit : « Mademoiselle Rose, je veux faire votre fortune. — Grâces à vos bontés, madame, je n'ai point à me plaindre de celle que j'ai gagnée par mon travail ; je me trouve au-dessus de la médiocrité. — Je connais votre attachement pour moi, et je désire vous en récompenser. M. le dauphin va se marier ; madame de Noailles sera dame d'honneur de madame la dauphine, madame de Misery première femme de chambre, et je leur demanderai de vous choisir pour marchande de modes de la princesse. Je fus pénétrée de reconnaissance, et m'occupai d'avoir les fonds nécessaires pour cette augmentation de fournitures, qui, selon l'usage,

devait être considérable. Madame la duchesse de Chartres me tint parole, et je fus chargée de faire les parures qu'on porta à Strasbourg: elles plurent infiniment; je le sus aussitôt. Je regardai son approbation comme le présage de ma faveur: hélas! j'étais loin de penser qu'elle me serait aussi funeste.

Madame la duchesse de Chartres, en daignant s'occuper de moi, avait, ce qu'on ne voudra peut-être pas croire, bien voulu me nommer à madame la dauphine. Aussi, lorsque, long-temps après, on chercha à me noircir dans l'esprit de la reine, elle répondit à mes ennemis: « Comment pourrais-je croire que mademoiselle Rose pût avoir les torts que vous lui » imputez? je la tiens des mains de la vertu » même, » en désignant ainsi madame la duchesse d'Orléans, pour qui sa majesté eut toujours une grande estime.

Beaucoup de personnes n'ont connu Marie-Antoinette qu'en 1789, c'est-à-dire au moment où des soucis dévorants étaient venus voiler la plus jolie figure qu'on puisse imaginer; mais

c'était à son arrivée en France qu'il fallait la voir (1).

Qu'on se figure un teint d'une blancheur éblouissante, où se mêlaient des couleurs aussi fraîches que la rose printanière; de grands yeux d'un bleu d'azur, à fleur de tête; un front que couronnait une forêt de cheveux blonds, où la majesté s'unissait à la candeur, et qui donnait à sa physionomie l'expression la plus noble, à laquelle la forme de son nez ajoutait encore. Le seul défaut de la figure de l'aimable princesse était d'avoir la lèvre inférieure un peu avancée, mais c'était un caractère distinctif de la maison d'Autriche, qui rappelait en elle la fille de Marie-Thérèse. Sa taille, assez élevée pour son âge, était bien prise; son cou, sa poitrine étaient parfaits; sa main charmante, son pied et sa jambe dignes de la Vénus de Médicis. Elle avait une grâce, une facilité dans les mouvements, et surtout un accord dans

(1) Voyez, à la fin, note V, sur le mariage de Marie-Antoinette.

toute sa personne qui ravissait; aussi ne pouvait-on la voir sans l'adorer, parcequ'elle ne voyait personne qu'elle n'eût le désir de lui plaire.

A son arrivée, elle fut reçue par Louis XV avec la plus grande amabilité. Aussi la maîtresse du roi, madame du Barri, éprouva-t-elle un mouvement de jalousie qu'elle ne put dissimuler.

On a rapporté, à ce sujet, que madame la dauphine, feignant une parfaite ignorance des désordres de Louis XV, dit qu'elle trouvait la comtesse du Barri bien heureuse d'être l'amie de sa majesté, qu'elle mettrait tous ses soins pour parvenir à l'être aussi.

Mais ce ne peut être qu'un conte puéril; l'impératrice-reine avait trop de connaissance de ce qui se passait à la cour où sa fille allait occuper la première place, pour ne l'avoir pas instruite de ce qu'il lui importait de savoir, afin qu'elle fût avec la comtesse de manière à ne pas offenser le roi et à ne pas manquer à la dignité de son rang; et, malgré tout ce qu'on

a pu dire, il est impossible qu'une jeune personne, à son âge, se fût mieux conduite que ne le fit madame la dauphine dans une position aussi difficile.

Je répondrai à quelques bruits répandus contre Marie-Antoinette. On aurait voulu qu'elle eût opposé à l'avilissement du trône que Louis XV partageait avec une de ces femmes que leur beauté ne sauve pas du mépris, une grande dignité dans sa conduite, et eût choisi pour modèles les tantes de monsieur le dauphin, qui conservaient cette douce majesté de l'ancienne cour. On l'accuse au contraire d'avoir tout culbuté et de s'être plu à tourner en ridicule tous les usages reçus, et l'on cite à l'appui, qu'elle appelait madame la duchesse de Noailles, sa dame d'honneur, *madame l'étiquette.*

J'en conviens: mais aussi le public, dont l'opinion change comme une girouette, et qui depuis rappela ce mot d'un enfant pour lui en faire un crime, fut, dans le temps dont nous parlons, le premier à enhardir cette jeune princesse dans ses innovations. On se répétait, à son

arrivée en France, avec complaisance ses espiègleries, et la nouveauté ayant un charme infini pour les Français, on trouvait délicieux de la voir aller seule ou presque seule dans le château, riant, folâtrant comme une simple mortelle. C'était à qui citerait ses bons mots et vanterait sa familiarité avec ceux qui l'approchaient; elle venait souvent à Paris, et toujours on se pressait sur ses pas.

On a beaucoup parlé de ses courses répétées dans la capitale, de ses promenades nocturnes sur la terrasse du château; on lui a aussi reproché trop de familiarité avec M. de Vaudreuil et quelques autres personnes de la cour: pour moi, je suis persuadée que, dans toute cette conduite, elle était très innocente; vingt fois je me suis trouvée avec elle dans ces promenades de nuit, et presque toujours elle donnait le bras au roi ou à l'un de ses frères. Je ne vois pas ce qu'il y aurait eu de coupable à le donner à M. de Vaudreuil, qui avait l'honneur d'être de sa cour, et pouvait lui servir d'écuyer.

Je sais qu'on a poussé l'animosité jusqu'à em-

poisonner des hasards qui n'avaient rien que de naturel, et jusqu'à changer des scènes ordinaires en démarches condamnables. Des gens d'esprit ont même partagé les préventions populaires à cet égard, et jugé la conduite d'une grande princesse comme ils auraient fait de celle d'une femme ordinaire ou peu attachée à ses devoirs. Je rapporterai, pour échantillon de ces bruits, celui que je tiens d'un homme de cour, qui m'a assuré que le fait suivant s'était passé sous les yeux de son frère, attaché au service de leurs majestés.

Ce dernier avait amené à Versailles deux nobles campagnards, qui, ayant lu les mémoires du siècle de Louis XIV, se persuadaient que la cour de son arrière-petit-fils avait conservé les formes de celle de ce monarque. On leur avait promis de leur faire voir l'intérieur de l'appartement de la reine, en saisissant l'instant où sa majesté serait chez ses enfants. Elle y descendait de très bonne heure et rentrait chez elle à neuf heures. Voilà donc l'officier et les deux campagnards qui arrivent chez la reine,

et ces derniers regardaient avec cette stupide admiration d'hommes qui n'ont nulle idée de la magnificence royale. Cependant l'heure approche où la reine doit rentrer; on avertit qu'il faut sortir de son appartement: ces messieurs passent dans la salle des cent-suisses, où ils sont à peine qu'ils voient une jeune femme en déshabillé blanc, portant sur son bras une cape de taffetas noir sur laquelle elle marchait; elle donnait le bras à un homme en frac écarlate, en souliers à cordons, les cheveux relevés avec un peigne, et cet homme était M. de Vaudreuil. Les campagnards demandèrent quelle était la femme qui était avec lui; lorsque leur conducteur fut forcé de leur répondre, il leur dit que c'était la reine. Il fut facile de juger, par l'étonnement qui se peignit sur leur figure, ce qu'ils pensèrent de cette grande familiarité, eux qui jusqu'à cette heure croyaient une reine un être absolument différent du vulgaire dans ses habitudes et sa vie privée.

Mais ne faut-il pas être bien disposé au dé-

nigrement pour voir dans cette anecdote, en la supposant vraie dans tous ses détails, de quoi calomnier une princesse douée d'autant de qualités, et qui, si elle eût été susceptible de quelque sentiment bas, aurait apporté une bien plus grande prudence à se cacher. On peut y trouver de la légèreté et un oubli de quelques convenances, mais en même temps la démonstration la plus claire, pour qui connaît le cœur humain, de son innocence et de sa sagesse. Quant à la stupidité des campagnards, qui veulent qu'un roi ou une reine ne ressemblent pas aux autres hommes, il faut les laiser dans leur erreur, et ne pas en faire un titre d'accusation contre une femme aussi parfaite que l'était cette auguste princesse [1].

Je citerai un trait d'elle qui fera apprécier ses qualités précieuses. Je le tiens d'un officier d'artillerie qui était à Strasbourg lorsqu'elle y arriva en 1770.

---

[1] Voyez, à la fin, note V, sur la reine Marie-Antoinette.

Il avait fait une pluie abondante toute la matinée du jour où elle fit son entrée dans cette ville. Le sous-lieutenant qui commandait une batterie resta à l'injure du temps jusqu'à ce que la jeune princesse fût arrivée à l'évêché; elle l'avait remarqué, et, lorsqu'on lui présenta les officiers de la garnison, elle s'aperçut qu'il n'était pas du nombre, car il lui avait fallu le temps d'aller changer d'uniforme; il ne se présenta que quelques moments après; il se tenait à l'entrée du cabinet de la dauphine qui, l'apercevant, vint à lui et lui dit : « J'ai été très fâchée, monsieur, d'avoir été » cause que vous ayez été si mouillé. » On pense bien que cette aimable attention, dans une aussi grande dame, ne fut pas oubliée de cet officier, et qu'en vérité il ne fut jamais tenté d'accuser cette adorable princesse d'avoir une trop grande affabilité.

J'ai passé vingt ans de ma vie auprès d'elle, et je l'ai toujours vue la bonté personnifiée. Lui avait-on rapporté un beau trait, une action vertueuse ou brillante, elle se plaisait

à les raconter. Je l'ai entendue raconter quarante fois le même éloge s'il entrait chez elle quarante personnes différentes. Voulait-on lancer un trait de satire, elle imposait silence.

On lui a néanmoins reproché de tourner en ridicule les dames de la cour, et qu'elle et le comte d'Artois appelaient des *médailles* les femmes qui avaient atteint leur cinquième lustre; mais ce n'était là qu'une plaisanterie que la mauvaise humeur ou la haine ont pu seules envenimer.

On veut aussi que ces augustes personnages tournassent en dérision les femmes qui ne mettaient point de rouge, et disaient qu'elles inspiraient du dégoût : c'est une pure calomnie; jamais ni la reine ni le comte d'Artois n'ont employé, vis-à-vis de qui que ce soit, de semblables expressions. Les femmes qui ne portaient pas de rouge ne déplaisaient à la reine qu'autant qu'elles n'affichaient la réforme que pour profiter de cette enseigne de dévotion dont se targuaient les dames de madame

Adélaïde, afin de critiquer tout ce qui se faisait chez la reine.

Mais je veux ici remonter à la cause de l'espèce de brouillerie qui existait entre les tantes du roi et la reine; on y verra aussi la cause de bien des calomnies accréditées contre la mémoire de mon auguste protectrice[1].

On sait assez que la longue disgrâce de M. de Maurepas eut pour cause des vers satiriques contre madame de Pompadour, et cette cause suffit pour que le dauphin, père de Louis XVI, qui haïssait la favorite, fût très

---

[1] Les tantes du roi, filles de Louis XV, étaient, 1° Marie-Adélaïde de France, née à Versailles le 23 mars 1732, morte à Trieste en 1800; 2° Victoire-Louise-Marie-Thérèse de France, née à Versailles le 11 mai 1733, morte, pendant son émigration, en 1799; 3° Sophie-Philippine-Élisabeth-Justine de France, née à Versailles le 27 juillet 1734, morte en 1784; 4° Louise-Marie de France, née à Versailles le 15 juillet 1737, religieuse carmelite à Saint-Denis en août 1770, élue prieure en 1773, morte en décembre 1787.

Voyez, à la fin, note VI, sur Mesdames, tantes de Louis XVI.

sensible à l'exil de ce ministre, à qui il ne cessa jamais de donner des témoignages de sa bienveillance, sans pouvoir néanmoins obtenir de Louis XV le rappel du comte, qui passa plus de vingt-un ans dans sa belle retraite de Pontchartrain, où les arts, les talents s'empressaient à le dédommager des faveurs de la cour. M. le dauphin lui donna à sa mort un nouveau témoignage de son estime. Ce prince, dans les instructions particulières qu'il laissa pour le duc de Berri, depuis Louis XVI, lui recommanda spécialement, s'il parvenait à la royauté, d'appeler auprès de lui M. de Maurepas [1]. Ces instructions avaient été remises, par M. le dauphin, à madame Adélaïde, afin qu'elles ne tombassent point dans des mains infidèles.

Louis XV, avant sa mort, avait condamné à l'exil un ministre fameux par ses conceptions hardies, et par les changements qu'il avait faits dans les armées; on pense bien que c'est de M. de Choiseul que je veux parler.

---

[1] Voyez, à la fin, la note VII, sur M. de Maurepas.

Il était grand, magnifique jusqu'à la prodigalité. On l'accusa d'être en partie auteur du désordre des finances, qui fut une des causes de la révolution ; mais il ne fut pas le seul qui dilapida les biens de l'état, dont au moins on ne le soupçonna pas d'avoir grossi sa fortune. Ses ennemis cependant se servirent de son goût pour la dépense afin d'éloigner Louis XVI de le rappeler dans le conseil, malgré le désir qu'aurait eu la reine de le voir prendre sa place. Cette princesse, dont une des plus grandes vertus était la reconnaissance, vertu bien rare parmi les personnes de son rang, n'avait point oublié que c'était M. le duc de Choiseul qui avait fait le traité d'alliance avec l'Autriche [1], et que c'était à l'habileté de ses négociations qu'elle avait l'avantage de venir s'as-

---

[1] L'auteur entend celui de 1757, qui confirmait celui de 1756, et par lequel la France s'engageait à soutenir Marie-Thérèse et entretenir cent mille hommes en Allemagne pour défendre les états autrichiens.

Voyez, à la fin, note VIII, sur M. de Choiseul.

seoir sur le trône de France. D'ailleurs l'impératrice-reine avait expressément recommandé à sa fille d'employer tous les moyens que ses grâces et ses qualités aimables pouvaient lui donner auprès de Louis XV, pour soutenir le crédit du ministre, qu'elle savait être chancelant au moment du mariage de l'archiduchesse. Madame la dauphine, trop jeune pour se livrer au soin d'une intrigue politique, quelque affligée qu'elle fût du départ de M. de Choiseul pour Chanteloup, ne trouva pas la force de lutter contre la faction des du Barri. Mais au moment de la mort du roi, elle sentit combien il lui serait important d'avoir dans le conseil un homme dévoué à sa maison et à elle; aussi parla-t-elle au roi de M. de Choiseul avec une grande chaleur, sans pouvoir rien obtenir. Madame Adélaïde, en remettant à son neveu les instructions de son frère, lui parla avec l'autorité que son âge et son attachement pour Louis XVI lui donnaient sur ce prince, qui n'était occupé que du désir de remplir les dernières volontés de son père et de s'entourer d'hommes d'une

probité intacte. Elle réussit donc facilement à déterminer son choix pour M. de Maurepas, qui, du sein d'une vie entièrement consacrée au plaisir, vint reprendre le timon de l'état.

Il est donc facile d'imaginer qu'il dut, aussitôt que Louis XVI monta sur le trône, se former deux factions à la cour : celle des amis de M. de Maurepas, à la tête de laquelle était madame Adélaïde; l'autre, des amis de M. de Choiseul, que la reine protégeait.

On a prétendu, toujours en haine de Marie-Antoinette, que, loin d'être opposée au comte de Maurepas, elle aurait dû au contraire employer tous ses soins pour rapprocher du ministre les hommes capables de porter de la vigueur dans le conseil plutôt que d'y entretenir la discorde; on a voulu qu'elle fût l'ennemie de la gloire de la maison régnante.

Mais moi qui l'ai vue et suivie dans son intérieur, je puis dire qu'il y avait entre elle et les membres de la famille royale une union parfaite, une véritable amitié; tous la chérissaient, si vous en exceptez madame Adélaïde,

par la raison que j'ai donnée de leur désunion, et dont le caractère d'ailleurs se liait difficilement avec celui des autres. La reine passait sa vie avec M. le comte et madame la comtesse d'Artois; madame Élisabeth fut sa plus tendre amie.

Je sais encore qu'on a voulu jeter du doute sur cette amitié, qu'on a prétendu qu'elle n'était sincère de la part d'aucune des deux, et que leurs opinions politiques, au commencement de la révolution, ne pouvaient être les mêmes. On a voulu que madame Élisabeth, tenant au parti des princes émigrés, ait désiré que les puissances agissant pour le roi n'eussent fait que seconder les entreprises de ses frères, tandis qu'on a des preuves que l'empereur s'occupait bien plus de l'agrandissement de sa maison que de s'opposer à la destruction de celle des Bourbons; ce qui n'aurait pas empêché la reine d'avoir une correspondance suivie avec l'empereur Joseph II et sa sœur l'archiduchesse gouvernante des Pays-Bas, d'où l'on conclut que madame Élisabeth, si tendrement unie à

son frère et à ses enfants, ne pouvait approuver ce qui se passait de la part de la reine.

Mais qui ne reconnaît dans cet échafaudage politique l'idée du prétendu *comité autrichien*, fable que l'on présenta aux Parisiens pour servir de prétexte à répandre le sang des augustes victimes que les scélérats désignaient à leurs vils satellites[1]. Il me serait facile de prouver que ce comité n'exista jamais; mais ce serait sortir du plan que je me suis tracé dans ces Mémoires.

Si, contre toute vraisemblance, madame Élisabeth n'avait pas eu une amitié sincère pour la reine, elle eût été d'une ingratitude extrême. Sa majesté lui donna dans tous les temps des

[1] La réflexion de la bonne demoiselle Rose est pleine de sens et de justesse; c'a toujours été l'argument des persécuteurs que ces prétendus *comités secrets* où se trament des complots, des projets démentis par la raison et *par le fait*, mais qui servent de prétexte à la haine, à la sottise, à la basse vengeance, pour immoler ceux qui leur portent ombrage : on ne se guérira jamais de cette manie; elle dure depuis Tibère.

preuves d'intérêt telles qu'une mère en eût donné à sa fille.

Madame d'Aumale, sous-gouvernante des enfants de France, avait inspiré une extrême confiance à la jeune Élisabeth, qui estimait en elle sa haute piété[1]. Cette dame pensait qu'il était impossible de faire son salut au milieu de la pompe des cours, et elle persuada, dit-on, à madame Élisabeth d'imiter madame Louise et de se faire carmelite. Quelque mystère que l'on mît dans ce projet, il perça, et vint jusqu'aux oreilles du roi, qui en fut affligé; car on ne peut révoquer en doute l'attachement qu'il avait pour sa sœur.

---

[1] Madame Élisabeth allait souvent voir sa nièce, madame la duchesse d'Angoulême aujourd'hui; elle goûtait beaucoup la conversation de madame la vicomtesse d'Aumale, qui était attachée à l'éducation de *Madame*. A mesure qu'elle la connut davantage, elle se livra de plus en plus aux sentiments d'une amitié fondée sur l'estime. Cette assiduité fixa les yeux de l'envie. On obséda, on fatigua la reine, pour lui persuader que les assiduités auprès de madame d'Aumale n'avaient d'autre but

Mais loin qu'il crût, comme on l'a dit, que sa femme n'aimait point sa famille, ce fut dans son cœur qu'il vint déposer les inquiétudes que lui causait le projet de sa sœur. J'étais dans le cabinet de la reine, occupée à garnir un habit en fleurs naturelles, quand le roi y entra. Je voulais me retirer. La reine demanda à sa majesté que je ne quittasse pas ce que je faisais, parceque, dit-elle, cette parure n'a d'autre mérite qu'une extrême fraîcheur. Le roi s'approcha, regarda mon ouvrage, et me dit avec bonté : « C'est joli cela, continuez. » Je restai

---

que de s'emparer des premiers sentiments de Madame royale, et peut-être même de lui inspirer de l'éloignement pour sa mère. Madame d'Aumale fut exilée et privée de sa place. Peu de temps après elle obtint la permission de revenir à Paris, mais non pas à la cour. Madame Élisabeth, instruite de toute cette intrigue, ne songea pas même à la prévenir; elle supporta en silence les disgrâces de son amie, mais alla la voir du moment qu'elle sut qu'elle était revenue à Paris. (*Éloge historique de madame Élisabeth*, par M. le comte Ferrand, pair de France, 1814.)

donc, et le roi s'assit auprès de la table sur laquelle l'habit était posé. « Hé bien, madame, » dit-il à la reine, madame d'Aumale a fait de » belle besogne avec sa dévotion! Élisabeth veut » nous quitter pour se faire religieuse. — Ah » Dieu! dit la reine, il ne faut pas y consentir. » — Aussi compté-je bien lui signifier que cela » ne sera pas avant qu'elle soit majeure. — Mais, » reprit la reine, vous en a-t-elle parlé? — Non, » pas encore; j'ai su ce ridicule projet par quel- » qu'un qui est aussi attachée à Élisabeth qu'elle » aime peu la dévote d'Aumale. — Hé bien, si » vous m'en croyez, vous ne parlerez de rien à » Élisabeth, et vous continuerez de la rendre » si heureuse qu'elle perdra cette triste fantai- » sie qui l'occupe. — Mais que ferai-je pour cela? » — Vous n'attendrez pas sa majorité pour lui » donner sa maison. Ainsi elle aura la liberté » de se livrer au genre de vie qui lui convien- » dra, sans aller s'ensevelir dans un cloître; et » puis, cette bonne Élisabeth aime tant à faire » du bien, qu'ayant sa maison, ses domesti- » ques lui en fourniront l'occasion continuelle

» dans la personne de leurs femmes et de leurs
» enfants ; ses dames lui feront une société qui
» la détournera du projet de nous quitter. »

Le roi trouva cette idée fort bonne, et, charmé en cette occasion d'avoir la double satisfaction de se conformer au désir de la reine et de faire plaisir à sa sœur, il avança de trois ans l'époque où madame Élisabeth devait avoir sa maison; et depuis, la reine ne laissa passer aucune occasion de rendre à sa belle-sœur sa société agréable.

Cependant la princesse soupirait toujours après le cloître, et en parla enfin au roi. Ce fut encore la reine qui suggéra à son époux de lui promettre qu'elle serait maîtresse de se faire religieuse à trente ans, comme si la reine eût prévu que jusqu'à cette époque elle aurait grand besoin des conseils et des consolations de cette princesse, et que, passé cette époque, les désirs de sa chère Élisabeth à cet égard ne pourraient plus s'accomplir [1].

---

[1] Madame Élisabeth était née le 4 mai 1764; ainsi,

On a voulu interpréter ou plutôt empoisonner cette détermination de madame Élisabeth, en l'attribuant à la position épineuse où elle se trouvait entre le roi et la reine. « La prin »cesse voyait, disent ses détracteurs, que Ma- »rie-Antoinette mettait dans sa conduite une »légèreté choquante, qu'elle avait un goût dé- »cidé pour la dépense, et qu'elle disposait des »ministres, qui ne restaient en place qu'au- »tant qu'elle le voulait (1). Rien de tout cela »ne pouvait échapper à la pénétration de ma- »dame Élisabeth. Cependant que devait-elle »faire? Devait-elle instruire le roi de ce qui se »passait chez la reine, et qu'elle prévoyait pou- »voir entraîner de grands maux? N'eût-elle

---

à l'âge de 30 ans, elle se fût trouvée en 1794, époque funeste où périt cette vertueuse et grande princesse.

[1] Ce fut, entre autres, MM. d'Adhémar, le marquis de Vaudreuil, mesdames de Polignac, et surtout le baron de Besenval, tous de la société de la reine et de la cour de Trianon, qui entraînèrent cette princesse facile à *faire des ministres*; on en a mille preuves dans les *Mémoires* du baron de Besenval, qui s'en fait un mérite.

» pas troublé le repos de son frère, qui peut-
» être de cet instant, ouvrant les yeux sur le
» danger de laisser prendre trop d'empire à la
» reine, l'eût beaucoup moins aimée? Et de là
» la désunion entre le roi et la reine, dont elle
» se serait crue responsable. Mais ne l'était-elle
» pas aussi de tout le mal qui pourrait en ré-
» sulter, en laissant ignorer au roi le tort que
» de prétendus amis de la reine faisaient à l'état
» par leurs déprédations et l'immoralité de leur
» conduite? Ainsi madame Élisabeth, pressée
» des deux côtés par sa conscience, ne voyait
» d'autre moyen de se soustraire à cette anxiété
» qu'en quittant Versailles [1]. »

---

(1) Voici ce qu'on lit dans l'excellent ouvrage de M. Ferraud, qui avait fait une étude particulière de tout ce qui a trait à cette princesse :

« Non seulement madame Élisabeth ne prenait aucune part aux intrigues de la cour, mais ne se prêtait même qu'avec peine aux sociétés où la reine l'invitait. Elle l'avait engagée à se rendre quelquefois à Trianon; ce déplacement et ce séjour n'étaient nullement du goût de madame Élisabeth; pendant ses absences elle n'emmenait

Mais ces soupçons, ces bruits, ne peuvent en rien changer la vérité de ce que je viens de dire de l'attachement de la reine à madame Élisabeth, et des motifs qu'eut cette princesse de se faire religieuse. Ces motifs tenaient à l'ardeur de sa dévotion, et nullement à la crainte qu'on suppose ici qu'elle ne pût faire son salut, soit en brouillant Louis XVI et Marie-Antoinette, soit en dissimulant au roi les prétendus torts de la reine; car j'ai appris, à n'en pouvoir douter, de l'intérieur de la chambre de cette princesse, que, depuis l'âge de dix-huit ans jusqu'au moment où elle fut privée de la liberté, elle pratiqua constamment les règles

---

aucune de ses dames; elle se retirait dans sa chambre, lisait et écrivait beaucoup; les lettres datées de cette solitude (car c'en était une pour elle) ont un caractère particulier; on y voit avec quelle complaisance et en même temps quelle circonspection elle se prêtait à un genre de vie bien différent de celle qu'elle menait à Montreuil.»

Le roi lui avait acheté, dans ce dernier endroit, la maison de madame de Guémenée, où elle passait la journée, mais où elle ne couchait pas.

de la vie monastique, vers laquelle son âme soupiroit sans cesse; et le roi le savait si bien, que, continuant à en accuser madame d'Aumale, il l'exila de la cour. Madame Élisabeth la venait voir incognito à Paris, tant elle trouvait d'attrait à s'entretenir des choses célestes! et la reine engageait le roi à ne pas paraître en être instruit, dans la crainte qu'une trop grande contrariété ne fît tomber malade cette pieuse princesse.

Une autre preuve que l'amitié de la reine pour sa belle-sœur était sincère et ne tenait à aucun motif de dissimulation ou d'intérêt, résulterait, à défaut d'autres preuves, du fait que voici.

La reine était au château de la Muette, où elle m'avait fait dire de venir. Madame Élisabeth l'y avait suivie, et profita de cette promenade pour monter à cheval. La reine, l'ayant aperçue comme elle revenait, s'approcha de la fenêtre pour la voir descendre. J'étais auprès de sa majesté; et comme je remarquais avec peine que la belle taille de la princesse s'épais-

sissait depuis quelque temps, je me permis de dire à la reine : « Si votre majesté faisait bien, » elle engagerait madame Élisabeth à ne pas » monter si souvent à cheval, parcequ'elle se » gâtera entièrement la taille, et deviendra d'un » embonpoint extrême. » La reine me mit la main sur la bouche, et me dit : « Ne parlez pas » de cela ; comment voulez-vous que j'aie la » cruauté de défendre à cette bonne et chère » Élisabeth la seule chose qui lui fasse plaisir ? » Je l'aime comme ma fille ; j'ai sur elle l'auto- » rité d'une mère ; mais je ne puis me résoudre » à lui causer ce chagrin. » Madame Élisabeth entra ; et, m'approchant de la reine, je lui dis : « Je supplie votre majesté de ne pas parler à » Madame de ce que je lui ai dit ; car la prin- » cesse, qui ne m'aime déjà pas beaucoup, » m'aimerait encore moins. »

J'avoue que madame Élisabeth aurait pu être choquée de la très grande familiarité de la reine avec les personnes qui, comme moi, étaient à son service. Je dois dire même que cette fami- liarité m'inquiétait plus qu'elle ne me flattait,

et je ne pouvais savoir mauvais gré à madame Élisabeth qu'elle lui déplût. L'amitié n'est pas aveugle comme l'amour, et blâmer une action de quelqu'un n'est pas prouver qu'on n'a pas d'attachement pour lui. Mais je reprends ce qui se passa à la Muette.

Soit que sa majesté n'eût pas entendu ma prière, soit qu'elle n'imaginât pas me faire de la peine, car elle n'en eût pas voulu faire à un enfant qu'elle eût vu pour la première fois, elle dit à la princesse : « Savez-vous, Élisabeth, que » j'ai tort de vous laisser monter à cheval, » parceque cela vous gâte la taille? — Ah! ma » petite sœur, ne me faites point le chagrin de » me le défendre; vous savez bien que c'est » mon unique plaisir. Et qui est-ce qui peut con- » seiller à votre majesté de m'en priver? — C'est » mademoiselle Rose. » Je pris aussitôt la parole pour assurer madame Élisabeth que mon respect et mon attachement avaient seuls dicté ce que je venais de dire, parcequ'il serait malheureux qu'elle prît de l'embonpoint avant l'âge. Madame Élisabeth soutint qu'elle engraisserait

comme sa sœur de Piémont[1], quand même, ainsi qu'elle, elle ne monterait pas à cheval. La reine l'assura qu'elle ne la contrarierait jamais, et mes observations devinrent inutiles.

Croirait-on que la méchanceté s'est exercée sur cette preuve d'amitié que Marie-Antoinette donnait à son aimable sœur? On a voulu y voir une preuve de la jalousie que la reine lui portait. En laissant madame Élisabeth monter à cheval et faire des courses énormes, disaient ses calomniateurs, c'était un moyen infaillible de détruire ses charmes, et alors la reine restait la seule belle femme de la famille royale; car il n'y avait que madame Élisabeth qui pût rivaliser avec elle. Je ne crois pas de-

---

[1] Marie-Adélaïde-Clotilde-Xavière de France, née à Versailles le 23 septembre 1759. Elle était sœur de Louis XVI, et fut mariée, le 27 août 1775, au prince Charles de Piémont, présomptif héritier de la couronne. Cette princesse était appelée, à la cour de France, *madame Clotilde*; mais, dès son enfance, elle devint d'un embonpoint si excessif, que les habitants de Versailles, en parlant d'elle, disaient toujours *le Gros madame*.

voir m'attacher à réfuter une pareille calomnie; mais ce n'est pas la seule dont mon auguste protectrice a été l'objet, et, lorsque j'en serai à parler du collier, on verra jusqu'où l'acharnement a été poussé contre cette grande princesse.

Je prouverai aux siècles à venir que la reine n'a été en rien coupable dans cette malheureuse affaire. Je le prouverai, parceque tout s'est passé sous mes yeux, et que, par des circonstances qu'on ne peut révoquer en doute, je me suis trouvée, sans l'avoir cherché, le témoin des circonstances qui prouvaient l'innocence de la reine, à qui on chercha le tort d'avoir sacrifié à des pierreries l'argent des coffres de l'état, qui ne se remplissent que des sueurs et des larmes des infortunés. Mais la reine, au-dessus de la séduction de la parure, s'opposa toujours à ce qu'on achetât ce collier, vain et inutile ornement pour elle, qui avait à sa disposition tous les diamants de la couronne.

Comment a-t-on pu supposer qu'elle ait refusé cette parure des mains du cardinal de

Rohan : il n'aurait pas osé la lui offrir ; elle l'avait refusée du roi lui-même, et cela en présence de vingt personnes de la cour qui existent encore.

Mais on voulait perdre la reine dans l'opinion publique, et on y a réussi.

Dans les premières années de son arrivée en France, Marie-Antoinette était idolâtrée ; mais ce qui aurait dû la rendre plus chère à notre patrie lui suscita mille tourments. Depuis huit ans que la reine était mariée, le ciel lui avait refusé le don précieux de la maternité, et déjà madame la comtesse d'Artois avait un fils que l'on regardait comme devant un jour occuper le trône. On sait qu'une reine de France qui n'est pas mère, si elle vient à perdre son époux, n'est plus qu'une simple particulière; aussi mettait-on peu d'importance au crédit de la reine. La faction qui lui était opposée se disait : « A la » mort du roi, elle ne sera rien ; » et on ne pensait pas que, Louis XVI et elle étant à la fleur de l'âge, elle pouvait jouir long-temps de l'autorité que lui donnait l'amour du roi.

Aussi long-temps que Marie-Antoinette n'eut pas d'enfant, on la laissa sans crainte augmenter son pouvoir; on n'intrigua que faiblement contre elle tant que l'on crut que ce serait une des princesses de Piémont qui donnerait un successeur à Louis XVI. L'on n'employa donc pas vis-à-vis d'elle cette profonde noirceur qui fit ourdir la trame de l'affaire du collier; mais dès que sa grossesse fut déclarée, on imagina ce moyen infernal pour la perdre, soit qu'elle le refusât ou l'acceptât. Le hasard, ou plutôt le malheur qui devait s'attacher sur les pas de mon auguste maîtresse, fit trouver dans le commerce, en 1778, une très grande quantité de diamants d'une beauté parfaite. Bôhmer, joaillier de la couronne, les réunit avec la volonté d'en faire un collier d'un prix énorme; et, à l'instigation sans doute des ennemis de la reine, il le lui destina. Ce qui m'a toujours fait penser que ce n'était pas de lui-même qu'il avait formé ce projet, ce fut qu'il en garda le plus profond secret. Ce ne pouvait être qu'il voulût surprendre la reine en met-

tant sous ses yeux cet assemblage des plus beaux diamants, puisque le secret n'était que pour la destination du collier, et non pour son existence. La preuve en est qu'un jour il apporta chez moi tous les chatons dont il était composé; et, quoique nous fussions très liés et qu'il sût que j'avais la confiance de la reine, il me trompa pour avoir mon avis sur leur disposition, sans trahir le secret de ceux qui l'employaient, ou du moins j'ai tout lieu de le penser.

En me montrant les diamants de cet infernal collier, il me dit qu'étant chargé de le faire monter pour la grande-duchesse de Russie, il me demandait la permission de l'arranger sur ma poitrine, afin que je pusse lui donner mon avis sur la disposition des rangs [1].

Jamais on ne vit une parure de cette perfection; il semble que plus elle devait faire de

---

[1] Autant qu'on en peut juger par le dessin qu'en a donné l'abbé Georgel, ce collier devait avoir peu de mérite sur un aussi beau plateau de gorge que celui de la

mal, plus les puissances infernales avaient pris de soin pour que rien ne pût disputer avec elle d'éclat et de magnificence; et moi, qui ne pense jamais sans verser des larmes à cette intrigue, moi qui aurais donné ma vie pour mon auguste maîtresse, ne m'a-t-on pas employée encore pour ajouter à la séduction que cette parure devait offrir! Oh! que je me suis reproché de fois d'avoir dit à Bôhmer ce qu'il fallait faire pour que la disposition des diamants leur donnât plus de jeu et de grâce! Mais moi je croyais bonnement aux discours de cet homme, et je trouvais un vrai plaisir, en communiquant à Bôhmer mes idées, de porter cette parure au dernier degré de beauté dont elle était susceptible, afin qu'on pût dire en Russie : « Il n'est qu'en France où l'on sa- » che disposer avec art des diamants : nous en » avons beaucoup d'un grand prix, mais que

---

reine de France; la disposition des rangs est sans goût et sans grâce; ainsi l'admiration de mademoiselle Bertin est ici en défaut.

» sont-ils auprès de ceux d'une moindre valeur,
» montés et taillés à Paris? » Cela paraissait utile au commerce; je regardais cette pensée comme présentant des vues analogues à la félicité publique.

N'entendant plus parler du collier, je le crus bonnement parti pour la Russie, sur quoi je dois observer que, pour que Böhmer le gardât tranquillement chez lui sans faire aucune démarche afin de le placer, il fallait qu'on lui eût donné la certitude de le faire vendre avantageusement.

On a supposé que l'idée de le présenter à la reine lui était venue de lui-même, sans qu'il fût besoin de recourir à la promesse secrète qui lui aurait été faite de le faire agréer à cette princesse.

Je ne le crois pas; il me l'aurait dit : on ne cache ses actions aux gens estimables que lorsque l'on craint d'en être blâmé. Enfin il ne fut plus question de rien, et j'avais totalement oublié le collier, lorsqu'il sortit enfin des coffres de Böhmer. Ce fut à l'instant où la reine

venait de donner une fille au roi [1]. Qui n'a point entendu parler de l'ivresse de ce bon père au moment où il pressa sur son cœur celle qui ne devait lui survivre que pour connaître tous les genres de douleur? Mais à l'époque de la naissance de Madame, tout était brillant à la cour comme l'aurore d'un beau jour. La reine avait donné une fille au roi; c'était le présage qu'elle aurait bientôt un fils, et le roi en recevait d'avance les félicitations. Le bonheur, dans un caractère comme Louis XVI, le rend plus expansif, et on n'avait point alors à craindre ces moments de chagrin où le meilleur des hommes en était aussi le plus brusque.

Böhmer donc, qui était bien sûr que le roi, qui était encore dans l'enchantement de l'heureuse délivrance de la reine, serait d'un abord très facile, se rendit dans l'antichambre de sa majesté, et fit dire qu'il apportait pour la reine

---

[1] Madame Marie-Thérèse-Charlotte, aujourd'hui duchesse d'Angoulême, née le 19 décembre 1778.

un présent superbe. Le roi, qui peut-être s'occupait d'en trouver un digne de marquer à sa compagne la reconnaissance dont son cœur était rempli en pensant que c'était à elle qu'il devait le bonheur d'être père, lui fit dire d'entrer. Bôhmer étala à ses yeux le collier. Louis XVI, malgré l'habitude de voir les plus beaux diamants, fut frappé de l'éclat de ceux-ci, et le faisant aussitôt replacer dans l'écrin, il le met sous son habit, arrive chez la reine avec cette bonne et franche gaieté qui faisait la base de son caractère, et s'approchant du lit de la reine en riant, il lui dit : « J'ai quel» que chose à vous faire voir, qui j'espère vous » plaira, car je veux vous le donner. »

J'étais à ce moment dans la chambre, et la curiosité me fit approcher : je ne saurais rendre mon étonnement lorsque je vis le roi ouvrir l'écrin, et que je reconnus le fameux collier que je croyais arrivé à Saint-Pétersbourg, ou au moins en route pour la Russie.

Je sais que jusqu'à présent on n'a point présenté les choses ainsi, et qu'on a assuré, au

contraire, que le roi s'était constamment opposé à ce que la reine l'achetât : cela a été dit dans tous les Mémoires.

J'atteste cependant que rien n'était plus faux, que tout se passa comme je le dis : j'étais là quand Louis XVI l'apporta à son auguste compagne, et je n'ai pas perdu un seul des mouvements de la reine et du roi. La reine, qui n'aimait pas les diamants, et n'en portait que dans les cérémonies d'éclat, vit sans surprise et sans aucun plaisir le collier. Il semblait que la perspicacité de cette princesse lui faisait pressentir les maux dont il serait la cause. Elle regarda même avec une sorte de dédain cette parure brillante, et dit au roi qu'elle lui était parfaitement inutile, ayant bien assez des diamants de la couronne [1], sans qu'il fût besoin, pour acheter ceux-ci, de dégarnir les coffres de l'état. Le roi, qui était toujours prêt

---

[1] Ils n'étaient pas en propre à Marie-Antoinette, mais, dans les jours de grande cérémonie, elle pouvait s'en parer comme reine de France.

de reprendre ses projets d'économie et de soulagement pour ses peuples, n'insista qu'autant qu'il le croyait nécessaire pour que la reine ne pût douter qu'il avait le plus vif désir de lui donner une marque éclatante de son affection, reprit ce collier et le rapporta lui-même à Bôhmer.

Ceci se passait en 1778, et l'on serait étonné que cette affaire resta oubliée jusqu'en 1786, qu'elle fit tant de bruit, si l'on ne connaissait pas la longue patience des gens de cour : ils ne trouvent jamais le temps trop long pour parvenir à leur but, qui est bien souvent plutôt de perdre leurs ennemis que d'établir leur propre fortune. Ainsi il n'aurait point été étonnant que cette intrigue eût duré ce nombre d'années : mais cependant voici comme j'imagine que cela se passa.

La reine avait des ennemis à la cour; les plus puissants d'entre eux espérèrent longtemps qu'ils pourraient entraîner Louis XVI à faire choix d'une maîtresse, et qu'ainsi la reine perdrait son crédit. Mais les vertus du

roi et son amour pour sa femme leur ôtèrent bientôt l'espoir de réussir par ces vils moyens ; ils voulurent en tenter d'autres, et ils se persuadèrent qu'en excitant une dissension marquée entre le roi et la reine, ils atteindraient le même but. Je suis donc convaincue que ce fut par leurs intrigues et les agents qu'ils mirent en jeu, que Bôhmer rassembla le collier et le présenta au roi. Ils espéraient que sa majesté ne voudrait pas seulement en entendre parler, ayant alors de grandes dépenses à faire pour la guerre d'Amérique, et qu'il répondrait, comme on lui a fait faussement répondre : « J'aime mieux un vaisseau qu'un collier. »

Les ennemis de la reine ne doutaient point que cette princesse désirerait cette parure avec d'autant plus de vivacité qu'elle lui aurait été refusée par son époux, et qu'elle ferait quelque folie pour se la procurer qui enfin la perdrait dans l'esprit du roi. Mais le ciel, qui voulait laisser encore quelques instants de repos à mon auguste maîtresse, permit que les choses tournassent autrement. Le roi, dans

l'enthousiasme où il était d'être père ne trouva rien de trop beau, de trop cher, de trop magnifique pour celle à qui il était redevable de ce bonheur. Soit que la reine sentît le piége qu'on avait voulu lui tendre, soit qu'elle crût se faire un mérite auprès du roi, elle refusa ce collier. Ceux qui avaient mis Bòhmer en jeu n'étaient pas d'humeur à payer quinze cent mille livres inutilement; ils lui laissèrent le collier, et cet homme n'eut recours au projet qu'il m'avait indiqué que pour masquer celui qu'il avait.

Je suspends un moment ce récit pour parler d'une personne qui fut long-temps au nombre des ennemis de la reine, et dont les sentiments sont bien changés; c'est cette pauvre madame du Barri, que j'ai vue partir d'ici [1] pour aller chercher la mort en France. Quelque chose

---

[1] Il est question du dernier voyage de la comtesse du Barri à Londres; elle y était arrivée le 15 octobre 1791, et en était repartie le 4 mars 1793.

Ces voyages eurent pour premier motif la recherche des

qu'on ait pu lui dire pour la détourner de s'y rendre, elle a toujours répondu qu'elle avait donné sa parole d'y revenir, et qu'il fallait qu'elle la tînt. Je l'aimais fort peu quand elle était à la cour, parcequ'elle s'est très mal conduite avec la reine, alors dauphine; mais, en la voyant en danger de tomber dans les mains des bourreaux de l'auguste Antoinette, j'oubliai, comme ma maîtresse l'eût oublié elle-

---

diamants qu'on lui avait volés, pour une valeur d'un million cinq cent mille livres.

«Dans la nuit du lundi 10 au mardi 11 janvier 1791, on »s'introduisit, par-dessus les murs du jardin de Lucienne, »dans la chambre à coucher de madame du Barri, par une »croisée dont on brisa neuf feuilles de persiennes et un »grand carreau de glace, au moyen d'une échelle... Les dia-»mants volés étaient dans une petite boîte de bois de hêtre »qui est restée dans la chambre. La boîte était enfermée »dans une commode à panneaux de porcelaine, qui a été »brisée et forcée... Les voleurs ont aussi fouillé dans un »petit secrétaire de porcelaine, d'où on a ôté tous les bi-»joux, pierres précieuses et pièces d'or qui s'y trouvaient.» *Extrait de la déclaration faite devant l'officier de police.*

Voyez, à la fin, note X, sur madame du Barri.

même, qu'elle abusa de sa faveur auprès du roi pour se permettre des propos indécents sur la dauphine, et je me suis jointe à tout ce qui était là pour l'engager à rester en Angleterre; mais rien n'a pu l'y déterminer. Je crois qu'outre la raison qu'elle donna de l'obligation de tenir sa promesse, elle ne put se résoudre à perdre les trésors qu'elle avait confiés à la terre dans les jardins de Lucienne[1].

On a beaucoup vanté la beauté de madame du Barri; elle était moins belle cependant que la reine. La reine avait non seulement la plus agréable figure, mais jamais femme n'eut une plus belle peau et des formes plus enchanteresses. Louis XV, qui s'y connaissait, la trouvait si charmante, que sa maîtresse en fut jalouse, comme je l'ai dit; et ce ne fut pas une des moindres causes de la haine de la favorite contre madame la dauphine, et qui ajouta

[1] Voyez, sur la quantité et la valeur de ces trésors, la déclaration qu'elle en fit avant l'exécution de son jugement, dans les notes à la fin, note XI.

encore au chagrin que la première éprouvait du mépris que M. le dauphin lui témoignait.

Mais elle s'en vengeait par l'ascendant qu'elle prenait chaque jour de plus en plus sur le cœur et les habitudes de Louis XV : ses flatteurs allaient même jusqu'à lui faire espérer qu'elle finirait par partager la souveraine puissance avec lui ; on citait une prédiction que, disait-on, une femme lui avait faite qu'elle monterait sur un trône : on sait aujourd'hui à quoi cette prédiction s'est réduite.

Ceci me rappelle celle de la bohémienne, et dont je ne parle ici que parcequ'elle a été un sujet de plaisanterie et d'amusement pour mon auguste maîtresse.

Mon domestique m'ayant quittée, M. Moreau, marchand de dentelle à Chantilly, me donna le frère du sien, qui était un franc paysan. Le lendemain qu'il était à mon service, je fus forcée d'aller à Versailles. Mon nouveau débarqué dit à ma femme de chambre: « Mais comment ferai-je quand je serai

» dans le château ? — Tu feras comme les autres, » lui répondit-elle. Je descends de voiture sous la voûte de la chapelle, je monte l'escalier, j'arrive dans la salle des gardes, je traverse les autres pièces, et j'aperçois sur toutes les figures, ou la surprise, ou le rire qu'excite le ridicule. Frappée de ce spectacle, dont je suis loin de me croire l'objet, je m'arrête pour savoir ce qui en est la cause. Je me retourne, et je vois mon imbécile me portant la robe. Mon premier soin fut de l'arracher de sa main et de rire à mon tour, en me ressouvenant de ma bohémienne; et, comme j'étais à la porte du cabinet de la reine, j'entrai, et m'empressai, craignant le travers qu'une pareille gaucherie pourrait me donner, de lui raconter ce qui s'était passé, en y joignant le souvenir de la bohémienne. La reine, qui était de très bonne humeur, s'en amusa beaucoup. Le roi survint; son auguste compagne voulut aussi qu'il sût cette anecdote, dont il rit de ce bon rire dont on lui a fait depuis un crime, tandis qu'il ne prouverait que la simplicité de son âme, qui ne,

connaissant point le remords, se livrait avec franchise aux élans de la gaieté.

Je suis loin de croire d'une foi parfaite aux prédictions; on en cite cependant des exemples très singuliers, tel que celui rapporté dans *l'Espion turc*, qui fit connaître à Marie de Médicis la triste destinée de ses petits-fils. Dans ce fameux miroir magique qu'un prétendu sorcier mit devant ses yeux, au rapport de l'historien, trois jeunes princes se succèdent rapidement, et laissent ensuite la France livrée à des hommes habillés de noir et ayant des bonnets à trois cornes. On a vu mourir le roi et ses fils [1]; voilà la prédiction accomplie, plus de sceptre et de couronne. Oh! Médicis a bien vu jusque là; mais où sont les jésuites ayant tout empire en France? car c'était cet ordre que l'on voulait désigner.

---

[1] Savoir, Louis-Joseph-Xavier, dauphin, né le 22 octobre 1781, mort le 4 juin 1789; et Louis-Charles, duc de Normandie, puis dauphin, né le 27 mars 1785, ce dernier mort au Temple le 8 juin 1795 (20 prairial an III).

Quoi qu'il en soit de l'importance que l'on peut donner ou refuser à cette prédiction, je n'en ai pas moins entendu assurer qu'elle fut un jour rappelée au duc d'Orléans, lorsqu'il n'était que duc de Chartres, par une des dames de la duchesse, qui, après la lui avoir fait lire, ainsi qu'à madame de Chartres, ajouta : « Si ces » trois princes passent en peu de temps » (c'était alors du roi et de ses deux frères, qu'elle croyait l'objet de la prédiction, qu'elle voulait parler), « vous serez roi », et que le prince écouta ces mots avec grand plaisir.

Quoiqu'en général on regardât le duc de Chartres comme peu propre à régner avec gloire, ce n'était pas ce que lui disaient ceux qui l'entouraient; car il était de leur avantage de lui dire que la couronne lui siérait à ravir. On a assuré même qu'on lui rendait, ainsi qu'au régent, les honneurs de la royauté dans son intérieur, et qu'on lui donnait de la *majesté* dans ses petits soupers [1]. Leur ambition sur

---

[1] On ne peut s'étonner qu'une personne tout entière

ce point ne pouvait être satisfaite qu'en exaltant l'imagination de Philippe, qui n'eût jamais pensé de lui-même à renverser du trône le roi, qu'il ne pouvait s'empêcher d'estimer. Si, malgré les mouvements qu'ils se donnèrent pour le porter au-delà de ses désirs, ils eurent tant de peine à le faire agir, on peut bien les regarder comme la première cause des crimes dont celui-ci fut coupable envers son parent et son roi. Cette folie avait précédé de beaucoup la révolution, et, sans prévoir les suites funestes de leurs imprudents discours, mesdames de Blot, de Sinetti, et d'autres, lorsqu'il y avait cour au Palais-Royal, et que le duc d'Orléans disait, *Il faut que je vous quitte pour aller au coucher du roi*, se récriaient : « Et qu'avez-vous » besoin d'aller là ? Votre altesse n'a qu'à jeter » un coup d'œil sur cette foule qui occupe ses

---

au souvenir de son auguste maîtresse ait pu ajouter quelque foi à de semblables bruits, lorsque des hommes graves, des écrivains distingués, ont cru à des récits aussi absurdes que celui-ci sur le même prince.

» portiques dans l'espoir de la voir un instant,
» pour sentir tout ce qu'elle pourrait obtenir
» de puissance : oui, monseigneur, vous êtes le
» roi de Paris. » Et ainsi elles tournèrent une
tête naturellement faible.

Au reste, les intrigues et l'ambition de ceux qui formaient la cour du duc d'Orléans ne furent pas le seul mobile de sa conduite envers le roi et la reine. La haine que Philippe avait conçue contre cette princesse depuis son exil à Villers-Coterets n'était un secret pour personne. Voici un fait qui l'atteste, et que je tiens d'un témoin qui me l'a raconté.

« Il y avait long-temps qu'il n'y avait plus de
» cour que le dimanche, me dit-il; on allait à la
» messe du roi, où toute la famille royale se trou-
» vait, et de là au dîner, où, excepté Louis XVI,
» personne ne mangeait. Ceux qui venaient y
» faire leur cour passaient d'un dîner à l'autre.
» Un jour que je sortais de celui de la reine,
» je rencontrai dans la salle des gardes un
» nommé Laurent, heiduque de M. le duc d'Or-
» léans : on sait qu'il précédait toujours son

» maître. Croyant que son altesse allait comme
» les autres faire sa cour à la reine, il s'avança
» vers la porte du cabinet où cette princesse
» dînait avec le roi; mais bientôt le duc le rap-
» pela, et lui dit, de manière à être entendu de
» tout ce qui était là, et avec le ton du dédain,
» *Eh non, ce n'est pas de ce côté que je vais;*
» et il repassa par l'escalier de marbre pour re-
» gagner sa voiture. »

Ce n'était point ainsi que son père et celui de la duchesse se conduisaient avec nos maîtres. Leur respect pour la branche régnante était sincère : ils s'honoraient eux-mêmes des hommages qu'ils rendaient au monarque. On vit dans la différence de leur conduite ce que peut la fierté compagne de la vertu, qui, loin de renverser ce qui est justement établi, se sert de tous les moyens pour l'affermir, tandis qu'un homme orgueilleux, en voulant s'emparer de la puissance légitime, s'ensevelit sous ses ruines[1].

[1] Mademoiselle Bertin partage ici l'erreur commune.

C'en est assez pour faire connaître que la reine avait un ennemi dans le duc d'Orléans; je reprends maintenant, après cette digression, qui n'était pas inutile, ce que j'ai à dire sur l'affaire du collier.

Bôhmer, à qui, comme je l'ai dit, il était resté, se flattait que, puisqu'il n'avait pu le faire acheter pour la reine, il trouverait à s'en défaire auprès de la grande-duchesse de Russie. Il savait que cette princesse devait voyager dans toute l'Europe; mais son impatience de vendre ces diamants, qui lui tenaient des fonds immenses, le fit partir pour Saint-Pétersbourg, où il présenta à la femme de l'héritier des czars cette parure, qui ne pouvait être digne que

---

et elle est excusable; elle s'imagine que tout ce qui s'est fait est l'œuvre seule de quelques volontés. Cette méprise a été la source de beaucoup d'erreurs; les volontés ont été elles-mêmes l'effet de l'entraînement général, du *crescendo* des idées, des intérêts débattus, de mille accidents imprévus. Il est aisé à ceux qui sont au port de censurer la conduite de ceux que l'orage a jetés çà et là; il aurait fallu les y voir.

d'une tête couronnée. La grande-duchesse[1], princesse d'un sens droit, et sachant tout ce qu'elle avait de ménagement à garder auprès de Catherine[2], qui ne l'aimait pas, et d'un époux dont les longs chagrins, et peut-être des causes plus funestes encore, avaient affaibli l'esprit, refusa le collier, dont le prix n'aurait pu être acquitté dans l'instant par elle, l'impératrice ne laissant à son fils, qu'elle redoutait, que peu de fonds à sa disposition.

Ce refus ne découragea pas Bôhmer, qui suivit les princes russes jusqu'à Vienne : nouvelles sollicitations, tout aussi infructueuses. Le comte du Nord, c'est sous ce nom que le prince voyageait, vint à Paris[3]. Bôhmer ob-

---

[1] Marie-Foedorowna, princesse de Wurtemberg, née le 25 octobre 1759, mariée, le 13 octobre 1776, à Paul Pétrowitz, grand-duc de Russie, qui a régné sous le nom de Paul Ier, et qui a péri de mort violente le 24 mars 1801 ; mère de l'empereur Alexandre.

[2] Morte le 17 novembre 1796.

[3] Voici ce qu'on lit sur le grand-duc de Russie et son épouse, qui voyagèrent sous le nom de *comte* et *com-*

sède tout ce qui entoure la grande-duchesse pour la déterminer à prendre les diamants;

---

tesse du Nord, et qui vinrent en France au mois de mai 1780, dans les *Mémoires de madame Campan.*

«Leur présentation eut lieu à Versailles le 20 mai »1780. La reine les reçut avec infiniment de dignité et »de grâce. Le jour de leur arrivée à Versailles, ils dînè»rent dans les cabinets avec le roi et la reine.

»L'extérieur simple et modeste de Paul Ier avait con»venu à Louis XVI; il lui parlait avec plus de confiance »et de gaieté qu'à Joseph II, qui avait censuré le gouver»nement du roi, dans son voyage à Paris et à la cour. »La comtesse du Nord, d'une belle taille, fort grasse pour »son âge, ayant la roideur du maintien allemand, in»struite, et le faisant connaître peut-être avec trop de »confiance, n'avait pas obtenu, dans les premiers jours, le »même succès auprès de la reine. Au moment de la pré»sentation du comte et de la comtesse du Nord, la reine »avait été intimidée; elle se retira dans son cabinet avant »de se rendre dans la pièce où elle devait dîner avec les »illustres voyageurs, et demanda un verre d'eau, avouant »qu'elle venait d'éprouver que le rôle de reine était plus »difficile à remplir en présence d'autres souverains ou de »princes faits pour le devenir, qu'avec des courtisans.»

mais il n'est pas plus heureux qu'en Russie. Contraint à les garder encore, il vint me trouver, non pour me prier d'en parler à la reine, il savait que j'avais été témoin de son refus, mais pour m'engager à écrire à mes correspondants dans les pays étrangers, qui avaient des relations dans toutes les cours de l'Europe. Je l'assurai que ce serait inutilement; que ce collier ne pouvait être porté que par la femme d'un souverain, et qu'il n'y en avait pas dans ce moment à qui il pût convenir; que la guerre d'Amérique en faisait craindre une continentale, et qu'il n'y avait pas un roi, dans la disposition des choses, qui voulût faire à sa femme un présent aussi considérable; que ce que je croyais donc de plus prudent pour lui était de disperser ces brillants dans le commerce pour retirer ses fonds. « Je ne peux m'y résoudre, me » dit-il; pensez donc que c'est manquer à gagner » au moins cent cinquante mille francs qui me » sont nécessaires pour soutenir mon com- » merce. » Je trouvai qu'il avait tort de ne pas suivre mon avis; mais comme j'étais loin de

me douter que ce collier entraînerait tous les maux dont il fut la cause, je ne lui en parlai plus. Je sus néanmoins qu'il intriguait sans cesse auprès du service de la reine sans réussir à faire prendre son collier, comme il l'avait espéré. La chambre fut en grande partie renouvelée. Ce fut vers ce temps que madame Campan fut nommée une des quatre premières femmes de chambre de la reine. Sa jolie figure, surtout son esprit et ce prestige de langage que la nature lui a départi, et que l'art a perfectionné à un point extrême, lui donnèrent bientôt un grand crédit auprès de la reine.

Dieu me préserve de donner aucune croyance aux bruits qui se répandirent alors sur madame Campan et M. le comte d'Artois : ce qu'on ne peut révoquer en doute, c'est que l'arrivée de madame Campan chez la reine changea infiniment de choses. Jusque là madame de Misery, qui avait été attachée à la feue reine, avait tenu la chambre avec une extrême dignité : elle disait avec raison que l'étiquette était à la cour

la gardienne des mœurs[1]. C'était une femme d'un grand mérite; et elle avait vu la reine si jeune, que sa majesté ne pouvait se défendre d'une espèce de crainte de faire quelque chose qu'elle pût blâmer. Lorsque son quartier commençait, sa majesté nous disait : « Prenons » garde à nous, voilà madame de Misery; c'est » l'impératrice-reine. » Cette auguste princesse trouvait à cette dame des manières de sa mère, et sa gravité lui en imposait.

---

[1] Mademoiselle Bertin répète ici ce qu'elle a dit cent fois, et toujours mal à propos. N'y avait-il pas une étiquette assez sévère sous Louis XV, et à quelle époque les mœurs furent-elles plus corrompues? une femme mariée était honnête et vertueuse quand elle n'avait qu'un amant. Louis XIV, avec tout son goût pour l'étiquette, n'enleva-t-il pas une femme à son mari pour en faire sa maîtresse? ne plaça-t-il pas sur le trône l'adultère, qu'on punissait dans les familles bourgeoises? Louis XV n'en fit-il pas autant de madame de Pompadour? L'étiquette diminua-t-elle en rien la corruption de la cour? les mœurs, pour être symétrisées, en étaient-elles moins corrompues? L'histoire est là qui fait foi.

Dès que madame la dauphine fut reine, et qu'elle eut augmenté le nombre des premières femmes de chambre, madame de Misery, qui aimait infiniment sa liberté, profita de cet arrangement pour ne passer que trois mois à Versailles. Elle prenait son service le 1er janvier, habillait la reine le jour de Pâques, et partait aussitôt pour sa terre de Bourgogne, où elle tenait le plus grand état. Jamais, tant que mon auguste maîtresse resta sur le trône, rien ne dérangea cet ordre. Je me suis arrêtée à parler de madame de Misery, parceque j'aurai occasion, en insistant sur quelques circonstances relatives au collier, de rappeler le temps qu'elle était ou non à la cour.

Quant à madame Campan, qui l'avait remplacée, elle fit une révolution dans la chambre de la reine. L'importante étiquette de notre ancienne cour fit place aux grâces et à la légèreté qui parent la jeunesse : la reine, à qui ses manières aisées et agréables convenaient infiniment, la traitait à merveille. Madame Campan avait beaucoup de goût, et allait au-devant des

désirs de la reine pour sa toilette, qui ne fut jamais aussi brillante que de son temps. Ce fut alors qu'il n'y eut plus de bornes pour les dépenses. On ne trouva pas que je pusse suffire à tout ce qu'on inventait chaque jour; et madame Campan me fit adjoindre le célèbre Boislard, qui eut comme moi l'honneur d'être admis dans la chambre de la reine.

Cet arrangement parut étonnant à beaucoup de monde : quant à moi, ce ne fut pas sans un chagrin bien vif qu'au premier instant je me vis associer un homme que je craignais qui ne m'enlevât la bienveillance de la reine; mais lorsque je fus certaine que cela ne nuirait qu'à ma fortune, et que Boislard ne me faisait rien perdre des bontés de sa majesté, je n'y pensai plus, et continuai à fournir de mon côté, avec loyauté et économie, tandis que de l'autre c'était une prodigalité désespérante pour les vrais amis de la reine, qui ne pouvaient voir sans douleur qu'on lui donnât des torts apparents; car, dans le vrai, si l'on compare la dépense que faisait la reine avec celles des

maîtresses des rois, on avouera qu'elle était bien moins considérable.

Je sais qu'on a prétendu que la reine faisait bien d'autres dépenses que les maîtresses des rois ne pouvaient faire, et qu'on a été jusqu'à dire qu'elle faisait passer les trésors de la France à son frère l'empereur Joseph II [1]. Mais cette calomnie, si souvent répétée, n'a pu avoir

---

[1] Voici ce que le prince de Ligne, si connu par ses mœurs élégantes, son esprit, ses bons mots, dit dans ses *Mémoires*, à propos de cette accusation contre Marie-Antoinette :

« Cette malheureuse princesse a été accusée mal à propos de se trop mêler des affaires d'état. La seule affaire sérieuse dont je l'ai vue occupée a été d'empêcher, comme Française et Autrichienne, la guerre qui se serait allumée sur l'Escaut (en 1787). Les dix millions qu'elle engagea le roi à prêter à la république de Hollande, pour payer les frais des préparatifs de cette guerre à son frère Joseph II, ont donné occasion à la plus bête de toutes les calomnies, qu'elle lui faisait passer des trésors. Nous n'en avions pas besoin (le prince de Ligne était général autrichien); la maison d'Autriche était mieux dans ses affaires que la maison de Bourbon. »

même une apparence de preuve, lorsque des scélérats la mirent en jugement, malgré l'intérêt qu'ils auraient eu à la faire croire coupable.

Je me trouve entraînée ici, avant d'aller plus loin, à entrer dans des détails sur la conduite intérieure de la reine, et qui serviront d'appui à tout ce que je dirai de son innocence dans le procès du collier.

Ses ennemis lui ont reproché que, s'il n'est pas prouvé qu'elle ait fait passer des millions à son frère, au moins on ne peut révoquer en doute ses prodigalités envers ses créatures; que de plus elle s'était rendue la dispensatrice des grâces, de manière qu'il n'était pas permis aux autres princesses de la maison royale de demander aux ministres pour ceux qu'elle protégeait un seul grade dans l'armée.

Mais la reine ne pouvait avoir un pareil crédit; on sait qu'elle ne faisait nommer que les colonels [1]. L'affaire de madame de Makau,

---

[1] Ce ne fut que depuis la nomination de M. le comte

qu'on cite comme une preuve de l'abus du crédit de la reine, est exagérée : je suis loin, au reste, de l'approuver dans toutes ses parties, et je pense que la reine se sera laissé entraîner par des menées auxquelles elle était perpétuellement en butte. Voici, au surplus, comme la chose se passa.

Madame de Makau, sous-gouvernante des enfants de France, avait reçu des témoignages d'intérêt, et même des services, d'un homme qui habitait sa province; le fils de ce même homme, la sachant très aimée de madame Élisabeth, la pria de demander à son auguste élève d'obtenir du ministre de la guerre [1] une *ré-*

---

de Ségur au ministère de la guerre, en 1780, que la reine jouit de cet avantage, de faire nommer les colonels. Voyez, sur les intrigues et les menées employées à cette époque pour nommer les ministres, les *Mémoires du baron de Besenval*, tom. II. On peut douter qu'elles aient été plus ténébreuses et plus insidieuses depuis. La reine y fut obsédée, tourmentée, et pour ainsi dire forcée à une conduite éloignée de son caractère.

[1] M. le comte de Ségur.

forme de dragons, afin de pouvoir obtenir une compagnie. Madame Élisabeth, enchantée de donner à madame de Makau une preuve de bonté dans la personne de l'officier qui l'intéressait, pria le ministre de la guerre d'accorder la réforme, et l'obtint. A quelque temps de là, la reine, qui savait que cette réforme était à donner, la demanda au ministre; celui-ci répondit qu'elle avait été accordée par la protection de madame Élisabeth : la reine s'en montra mécontente, et fit dire à sa belle-sœur de passer chez elle. Elle lui reprocha, avec quelque chaleur, de s'être permis de demander une *réforme*, lorsqu'elle s'était réservé le droit de les faire obtenir. Madame Élisabeth, étourdie du mécontentement de la reine, ne trouva rien de mieux, pour se tirer d'affaire, que de nier de s'être mêlée de rien dans cette demande. Le ministre, qui était très attaché à madame de Makau, ne la nomma point, et se contenta, pour apaiser la reine, de l'assurer qu'il n'en serait point donné d'autres sans l'ordre de sa majesté.

La reine n'aimait point madame de Makau, et il fut heureux pour celle-ci que sa majesté ne sut pas qu'elle avait obtenu cette grâce de madame Élisabeth.

Les amis de sa majesté voyaient avec peine cette inimitié: madame de Makau avait su, au milieu de la cour, conserver une vertu exemplaire; elle ne se dégrada jamais par une basse flatterie; elle sut allier, dans l'éducation qui lui fut confiée, la fermeté à la douceur: aussi les enfants de France l'aimaient-ils à l'égal d'une mère. Je ne serais pas étonnée que la reine n'eût été intérieurement jalouse de cette grande tendresse. Madame, fille du roi, surtout, en avait pour madame de Makau une des plus fortes [1].

Un jour celle-ci tomba sur un petit escalier de l'appartement des jeunes princes: elle se fit peu de mal; mais, au premier moment,

---

[1] Voyez, à la fin, note XII, sur madame la baronne de Makau.

Madame royale, qui crut qu'elle s'était grièvement blessée, fit un cri en disant : « Ah! mon » Dieu, maman Makau! maman Makau! » Je me trouvais là, et j'aidai la baronne à se relever. Tandis qu'on donnait du secours à la sous-gouvernante, son auguste élève était sans connaissance, et l'on fut obligé de couper ses lacets pour la faire revenir. Qu'aurait-elle pu faire de plus si le roi ou la reine eussent été menacés d'un grand péril?

On a voulu que la sévérité de la reine envers sa fille ait été la cause de cette tendresse pour madame de Makau. Peut-être que, s'il fallait excuser sa majesté, pourrait-on dire, avec quelques personnes, qu'elle avait reconnu dans Madame tout l'orgueil que le sang des deux plus illustres maisons de l'Europe pouvait donner, et qu'elle voulait lui faire sentir qu'il y avait encore des êtres au-dessus d'elle, en la forçant à obéir au premier mot qu'elle lui adressait.

Au reste, la reine était loin de ne vouloir employer que ce seul ressort envers sa fille, et,

si des circonstances douloureuses ne fussent pas venu entraver le plan que sa majesté s'était tracé pour l'éducation de ses enfants, on eût vu Madame royale briller, aux beaux jours de la jeunesse, de tous les talents, de toutes les grâces de l'esprit et du corps, et son caractère, dont cette sévérité que l'on blâme aurait détruit les légères taches, eût offert, au sein de la prospérité, les mêmes vertus qui l'ont rendue l'admiration des peuples dans les longs et cruels malheurs qui lui ont donné les leçons les plus utiles que puissent recevoir les grands [1].

Il semblait que cette jeune princesse en eût le pressentiment; elle était d'une gravité extraordinaire pour son âge. Je me permis d'en faire un jour l'observation à la reine. « Madame est » une grande dame, une bien grande dame, » lui dis-je. — Eh bien! que voulez-vous dire? » — C'est qu'au milieu de ses hautes destinées » elle n'aura pas joui d'un bien que rien ne lui

---

[1] Voyez, à la fin, *Souvenirs sur Marie-Thérèse-Charlotte de Bourbon*, écrits en 1796.

» rendra. — Lequel? — Celui d'être enfant; Ma
» dame ne l'a point été, et ne le sera jamais. »

Ces digressions, arrachées à mon souvenir, m'ont éloignée du récit dans lequel je me suis engagée sur le collier.

J'en étais restée à dire que Böhmer, qui savait que je ne voulais plus m'en mêler, ne m'en parlait plus.

La cour était alors plus brillante que jamais; une douce espérance rendait la reine plus chère au roi. Sa majesté était grosse du premier dauphin, et sa parfaite santé nous faisait croire qu'elle aurait un fils. Ces heureux pronostics ne nous trompèrent pas, et, le 22 octobre 1781, la reine donna au roi un prince. Qui ne sait qu'un fils fait l'orgueil de son père, par la seule pensée qu'il succédera à ses biens, ne fût-ce qu'un donjon, qu'un champ! Que ne devait pas éprouver Louis XVI en voyant dans le dauphin l'héritier présomptif du plus beau royaume de l'Europe! et, à cette époque, rien ne devait faire croire qu'il en serait privé.

Nous étions livrés à la joie que nous don-

nait la naissance du dauphin, avec cet enthousiasme que je ne puis me rappeler sans en ressentir en quelque sorte les élans ; je ne quittais que le moins qu'il m'était possible la chambre de sa majesté, et j'y étais quand je vis entrer le roi, comme à la naissance de Madame, tenant le collier dans sa main. « Oh ! pour aujour-
» d'hui, dit-il à la reine, c'est un trop beau jour,
» vous ne me refuserez pas le collier de Bôh-
» mer.— Je ne l'accepterai pas plus aujourd'hui
» qu'un autre jour ; mes raisons sont les mêmes.»
Et le roi, s'adressant à moi : « N'est-il pas vrai
» qu'on pourrait l'arranger dans un grand ha-
» bit ? — Oui, sire, » répondis-je. La reine reprit avec force : « Est-ce pour que Bôhmer
» mène à l'opéra des filles couvertes de dia-
» mants que vous lui paierez la folie qu'il a
» faite en réunissant ce collier, qu'il eût dû
» laisser épars dans le commerce ? — Eh bien !
» il a eu tort ; mais enfin il est ruiné si on ne
» le lui achète pas. — Je n'en veux point, » dit la reine ; et en prononçant ces mots elle était fort animée. Madame Rey, sa garde, lui tâta le

pouls, et le trouva fort élevé ; elle supplia le roi de ne pas insister davantage, observant que cela pourrait être dangereux pour sa majesté. Le roi reprit le collier avec humeur, et sortit. Je suivis le roi, et trouvai Böhmer dans l'antichambre ; je lui dis : « Vous mériteriez d'être » exilé ; vous semez la discorde dans la famille » royale. Il vient d'y avoir une scène entre le » roi et la reine. — J'en sais quelque chose, » dit-il. En vérité je ne pus comprendre comment il l'avait su, car personne n'était sorti de la chambre.

On a blâmé la reine de s'être servie des expressions que je viens de rapporter en parlant de Böhmer : on a prétendu que c'était en attaquer la réputation devant la cour, et qu'il convenait mal à cette princesse de se permettre de parler des mœurs d'un homme si éloigné de son rang. On a ajouté que cette inculpation pouvait entraîner la ruine de ce négociant, que le bon, le vertueux Louis XVI voulait empêcher ; on a taxé la reine de dureté et d'insensibilité.

Mais qui sera donc jamais estimable, si on blâme une princesse, jeune encore, de refuser de son royal époux un présent de près de deux millions, par la seule raison que ce serait une charge trop lourde pour l'état?

Ce fut cet irrévocable refus de mon auguste maîtresse qui amena les événements qui suivirent bientôt, et dont je dois faire connaître les fils, quelque cachés qu'ils aient été.

Dans le temps dont je parle, il existait une société d'intrigants que le public ne connut jamais qu'imparfaitement. Leur chef se nommait Cagliostro, homme dont la naissance était enveloppée de mystère, selon toute apparence [1], parcequ'il était un de ces aventuriers

---

[1] Voici ce qu'on sait de ce charlatan escroc, qu'il fut de mode pendant quelque temps à Paris de regarder comme un grand homme, un inspiré, un être surnaturel.

Il naquit à Palerme en 1743, et un vol ou escroquerie qu'il fit à un orfèvre l'obligea de s'enfuir; il se fit médecin, ou se dit médecin, état où il est le plus facile de

dont on découvre d'autant plus difficilement l'origine, qu'elle est si basse qu'on ne peut l'apercevoir. Cet homme se servait dans ses discours d'un galimatias scientifique qui en imposait; et surtout il avait beaucoup d'argent, qu'il disait tenir de ses illustres et infortunés parents, dont il racontait, à qui voulait l'écouter, les tristes aventures, qu'il répéta dans ses

---

faire des dupes et de gagner de l'argent. Après avoir erré dans différentes villes de la Turquie, il vint à Paris, où, s'étant lié avec quelques fripons, il fit la connaissance du cardinal de Rohan, de mœurs peu régulières, et par conséquent susceptible de toutes les sottises qu'un pareil goût accompagne. Cagliostro figura dans l'affaire du collier; mis à la Bastille, il fit l'insolent, et osa assurer qu'on lui avait enlevé des diamants et de grandes sommes. Il est mort prisonnier à Rome, en 1795. Son nom est aujourd'hui synonyme de devin, diseur de bonne fortune.

Le vrai Cagliostro est un livre qui enseigne à mettre à la loterie pour y gagner; on le trouve chez tous les buralistes, et il vaut peut-être un million ou deux à l'administration de ce jeu par les dupes qu'il fait dans la classe du peuple et des ouvrières.

Mémoires, et dont néanmoins il ne citait pour témoin que des mots qui n'ajoutaient pas infiniment à leur authenticité. J'ai connu plusieurs chevaliers de Malte qui étaient dans cette île au moment où il assurait que le grand-maître lui avait donné des témoignages éclatants de bonté; et ils n'en avaient jamais entendu parler. Les dates des faits qu'il rapportait n'étaient pas même exactes, et le ciel le permit pour faire triompher l'innocence.

On lui supposait de grandes connaissances : il avait aussi, disait-on, la connaissance de l'avenir; et, comme il ne prédisait que des choses agréables, il trouva beaucoup de dupes. Le plus célèbre de tous fut le cardinal de Rohan. J'ai su d'un valet de cet intrigant que, bien avant qu'il fût question du collier, il y avait des assemblées chez Cagliostro où personne n'était admis que les initiés, parmi lesquels il y avait beaucoup de femmes jeunes, jolies et de mœurs faciles, entre autres la célèbre madame de la Motte; ce qui persuadait à ce valet que ces assemblées avaient beaucoup de rapport avec celles

des frères moraves [1]. Du reste, il ne disait point d'autre mal de son maître et de sa maîtresse, et il resta attaché à Cagliostro pendant qu'il était à la Bastille; mais, ce qui est assez extraordinaire, et sur lequel je reviendrai, c'est que rien ne changea pendant ce temps dans la maison de cet homme, dont tous les gens continuèrent d'être payés, vêtus, nourris comme si Cagliostro eût été chez lui : c'est ce qui m'a toujours fait penser que la fortune de cet homme n'était autre que le prix de son espionnage, et que peut-être la source n'en était pas loin d'ici [2].

Mais, au milieu de ces incertitudes, je ne vois que madame de la Motte qui trouva son

---

[1] Secte d'hérétiques répandus dans quelques parties de l'Allemagne. On leur attribuait, dans leur origine, des habitudes libertines entre les sœurs et les frères moraves dans les assemblées qu'ils tenaient : c'était l'accusation commune contre toutes les sectes hétérodoxes; les protestants furent aussi accusés de ce mélange des sexes, sous prétexte de prier en commun.

[2] Elle parle de l'Angleterre, où elle était alors.

compte aux intrigues qu'elle conduisit avec une adresse incroyable. Je ne révoquerai pas en doute qu'elle ne descendît de Henri II. Ce fut madame de Boulainvilliers [1] qui la recueillit, elle et son frère, qui étaient venus demander l'aumône à Passy. J'ai connu le cuisinier du prevôt de Paris : il les avait vus portant la cassette où étaient leurs titres, que leur père, qui s'était toujours nommé *Valois*, leur avait bien recommandé de conserver. Ils étaient tous deux d'une jolie figure. Les domestiques s'intéressaient à leur sort, ils les présentèrent à leur maître, qui, ayant fait examiner leurs papiers par Chérin [2], et voyant qu'ils étaient vraiment descendants d'un fils naturel de Henri II, leur fit donner une éducation conforme à leur naissance. Le jeune homme en profita : il était

[1] Il était prevôt de Paris; c'était la première magistrature civile, criminelle et de police pour Paris; la juridiction s'exerçait en son nom au Châtelet. Il y fut nommé en 1766; mort en 1789.

[2] Généalogiste de la cour.

lieutenant de vaisseau en 1780, et avait une pension considérable.

Heureux si sa sœur eût eu la même conduite! Mariée à un homme qui croyait que la fille d'un de nos rois pouvait se permettre de braver les principes reçus, il mit peu d'importance aux actions de sa femme, qui se livra à tous les genres de dépense dont la société est l'occasion, et chercha tous les moyens que l'intrigue peut procurer pour y suffire. Elle avait, à ce qu'elle prétendait, été présentée à la reine; cependant je ne l'ai entendu dire qu'au moment où elle publia ce tissu de faussetés que le public, avide de mensonges, reçut comme des preuves authentiques de l'affaire du collier. Mais ce qui est certain, c'est qu'elle était intimement liée avec le cardinal de Rohan, et qu'elle fut confidente de son fol amour pour la reine; et il donna à cette femme, conseillée par Cagliostro, qui était, selon toute apparence, payé par les ennemis de mon auguste maîtresse, l'idée de bâtir la fable ridicule où elle fit jouer à la d'Oliva ce rôle qui serait

à peine supportable dans un mauvais roman.

Il y a cependant lieu de croire que le cardinal résista long-temps aux suggestions de ces fripons; ce ne fut que long-temps après qu'il se décida à acheter ce collier, qu'il eut la fatuité de croire que la reine accepterait comme le prix du plus grand bonheur; et Bôhmer fut au moment de traiter de ce collier avec M. de Souza, ambassadeur de Portugal. J'ai gardé un si parfait souvenir de tout ce qui se passa alors, qu'il me semble que ce soit hier.

M. de Souza avait épousé mademoiselle de Canillac, belle et aimable personne, qu'il rendait très malheureuse, ayant apporté dans cette union le caractère soupçonneux et violent de ses compatriotes. La reine aimait beaucoup cette jeune dame; et les mauvais procédés de l'ambassadeur pour elle faisaient que la reine le traitait fort mal, et depuis deux ans elle ne lui parlait jamais. Être un mari jaloux, n'est pas une raison pour ne pas être un profond politique : aussi le diplomate négocia-t-il avec beaucoup de succès le mariage d'une archiduchesse

avec le fils de la reine de Portugal. Je fus chargée de lui faire le trousseau de la princesse, et M. de Souza venait tous les jours voir ce qui était prêt, et hâter par sa présence la fin des ouvrages, afin que tout partît pour Lisbonne le plus tôt possible. Un soir il me prit à part, et me montra une lettre de sa souveraine, dont je me rappelle les expressions.

« Je suis si contente, monsieur, de votre » conduite, que je double votre traitement. » Vous me ferez chercher dans Paris le plus » beau présent qu'on puisse faire; je m'en rap» porte à vous pour le choix et pour le prix. »

La reine de Portugal terminait sa lettre par des témoignages de bonté dont M. de Souza me parut si flatté qu'il me dit : « Je voudrais » que la reine de France sût de quelles bontés » la reine de Portugal m'honore, et, en gardant » le secret avec tout autre, ne pourriez-vous pas » dire à sa majesté que je vous ai montré cette » lettre? — Je m'acquitterai de cette commis» sion, répondis-je, avec tout le zèle et le respect » que je dois à votre excellence. » En effet, je

devais de la reconnaissance à M. de Souza, qui venait de me faire faire une fourniture de plus de quatre cent mille francs. Il me dit ensuite : « Quant au présent, il s'est trouvé ; j'achète le » collier de Bôhmer. — Ah ! monsieur le comte, » m'écriai-je en joignant les mains, que je suis » contente! Le pauvre Bôhmer vendra son col- » lier, on n'intriguera plus pour le faire acheter » à la reine. — Oh ! vous pouvez en être sûre, » car il me sera remis demain matin, et mon » courrier partira à six heures du soir pour le » porter à Lisbonne. » Rien ne pouvait paraître plus positif, et je me réjouissais de l'heureux dénouement d'une affaire qu'un pressentiment, que je ne sais à quoi attribuer, me faisait envisager comme pouvant avoir des suites fâcheuses.

Le lendemain du jour où j'avais vu M. de Souza, j'allai, ainsi que presque tous les jours de ma vie, à la toilette de la reine. Très occupée de remplir la mission que l'ambassadeur m'avait donnée, je saisis l'instant où la reine s'approchait de moi, pour lui dire que j'avais quelque chose à communiquer à sa majesté ;

« mais il faudrait, ajoutai-je, que personne ne » nous entendît. » La reine me comprit, et passa dans un petit cabinet où je la suivis. « Madame, » j'ai deux bonnes nouvelles à apprendre à votre » majesté. J'ai lu aujourd'hui une lettre de la » reine de Portugal à M. de Souza, où cette » princesse lui témoigne sa satisfaction de ses » services, et lui annonce qu'elle double ses » honoraires. — En rendra-t-il sa femme plus » heureuse? interrompit la reine. — Je ne sais, » repris-je; mais ce qui va faire grand plaisir à » votre majesté, c'est que le collier est vendu. » — Ah! tant mieux; et qui l'a acheté? — M. de » Souza pour sa cour. — Ah! j'en suis bien aise, » dit-elle; je vais faire entrer Böhmer pour lui » faire mes compliments, et je parlerai aujour- » d'hui à M. de Souza, en reconnaissance de ce » qu'il m'a débarrassée de ce maudit collier. » La toilette finie, la reine me dit de faire entrer Böhmer.

Lorsque la reine voulait recevoir froidement quelqu'un, elle prenait un livre et continuait à lire quelques lignes avant de parler. Enfin elle

posa sur sa chiffonnière l'ouvrage qu'elle tenait à sa main, et levant sur Bôhmer un regard assez froid, elle lui dit : « Je suis fort aise, » monsieur Bôhmer, que vous ayez vendu votre » collier. — Mon collier, madame, mon collier ! » — Eh! oui, votre collier, que M. de Souza » envoie aujourd'hui à Lisbonne. — Je ne sache point, madame. » La reine me lança un regard foudroyant. Je n'étais coupable d'aucune indiscrétion, et encore moins d'avoir inventé une histoire à plaisir. « Madame, lui dis-je, » je n'ai point fait de bavardage; j'ai fait part à » votre majesté d'une nouvelle que je devais » croire comme certaine. » Je n'ajoutai point que je la tenais de M. de Souza, parcequ'il y avait plusieurs personnes dans le cabinet, et qu'il m'avait recommandé de ne le nommer qu'à la reine. Mais, en m'adressant à Bôhmer, « Parlez, monsieur, lui dis-je; dites donc à la » reine s'il est faux que M. de Souza vous ait » acheté le collier hier à neuf heures du soir, » et s'il n'a pas été convenu que vous le livreriez ce matin, et qu'il partirait ce soir à six

» heures par le courrier de Lisbonne? — Ah! ma-» demoiselle, s'écria Bôhmer, les temps sont » bien changés! — Comment, changés, dit la » reine, depuis hier au soir? que voulez-vous » dire? — Que le collier est vendu. — Et à qui, » je vous prie? — A la sultane favorite. — Ah! » il est fou, dit la reine avec humeur; il faut » croire qu'il a vu le grand-seigneur. » C'était l'heure de la messe, et il était d'usage que la reine reçût, avant de se rendre à la chapelle, les dames présentées et les ambassadeurs, qui formaient un cercle dans le cabinet. J'entr'ouvris la porte de la chambre, et je m'amusai à voir les différents accueils que la reine faisait aux dames. En général elle leur témoignait à toutes beaucoup de bonté; mais il y en avait qu'elle accueillait avec une grâce infinie, et d'autres plus froidement. Ce jour-là il m'intéressait infiniment de savoir si en effet elle parlerait, comme elle me l'avait dit, à M. de Souza. Je ne pus en douter quand je m'aperçus qu'elle en était si empressée, qu'au lieu de suivre le cercle, en commençant comme de coutume

par les dames, elle était allée droit aux ambassadeurs. Après avoir dit quelques mots à ceux qui étaient avant celui de Portugal, je lui entendis dire ces paroles avec un peu de vivacité : « Je vous apprends, monsieur de Souza, que » vous n'aurez pas le collier ; vous ne l'aurez » pas, il est vendu. » M. de Souza parut très étonné ; la reine répéta : « Vous ne l'aurez pas, » monsieur de Souza, j'en suis fâchée. » Et, retournant sur ses pas, elle revint aux dames, et l'étiquette se trouva dérangée.

Je dois dire ici que je fus bien étonnée quand Bôhmer parla de la sultane favorite ; je crus que c'était un mauvais conte. Mais pour quiconque aurait vu comme moi le dédain, j'ose même dire l'indignation qui se peignit dans les yeux de la reine quand Bôhmer lui dit qu'il ne pourrait plus remettre le collier à M. de Souza, il deviendrait évident que la reine n'avait aucune connaissance de la destination du collier, et que ce qu'elle disait à M. de Souza n'était qu'une froide ironie contre Bôhmer. Il est des vérités de détail qui ne peuvent être saisies qu'à l'in-

stant même. Quoi qu'il en soit, celui-là fut terrible pour la reine, et, sans que je pénétrasse toute l'horreur de cette ruse infernale, je ne pus me défendre de quelque inquiétude.

On peut demander quelle raison eut Bôhmer de ne pas vendre le collier à M. de Souza : je répondrai, la plus forte de toutes : il ne l'avait plus ; il était dans la possession de madame de la Motte.

J'ai dit que cette femme, aidée du charlatanisme de Cagliostro, avait tourné la tête du cardinal de Rohan, en lui persuadant qu'il ne tenait qu'à lui d'être l'heureux rival du roi, et de parvenir, par ce moyen, à être premier ministre. Le prince de l'Église, qui n'avait eu de société intime qu'avec des femmes mettant un prix à leurs faveurs, osa en faire le calcul.

Le cardinal, plus fat que le fameux Fouquet, qui avait été jusqu'à la maîtresse du roi[1], mais

---

[1] Madame de La Vallière, que ce surintendant s'était flatté de séduire. Il était fils de la fameuse madame Fouquet, Marie de Meaupou, si connue par sa charité et son

n'avait pas osé lever les yeux jusque sur sa femme, se persuada que quinze cent mille livres de diamants lui assureraient les bontés de sa souveraine; et madame de la Motte, étant parvenue à lui faire croire qu'elle était admise à la toilette de la reine, osa donner pour preuve du consentement de sa majesté aux audacieux projets de l'éminence la chute de la rose[1]. Qui ne voit que tout était conduit par des femmes intrigantes, qui n'avaient aucune idée de la cour? A la vérité, le cardinal la connaissait sans doute; mais il était amoureux de la reine,

---

recueil publié sous le nom de *Remèdes de madame Fouquet*, qu'elle fit imprimer en faveur des pauvres.

[1] On sait qu'une belle fille, nommée d'Oliva, fut chargée de jouer, dans le parc, à une heure de la nuit indiquée, le rôle de la reine; elle tenait une rose à sa main, et il fut convenu qu'elle laisserait tomber cette rose, après avoir entendu la déclaration du cardinal, comme une marque qu'elle acquiesçait, moyennant le don du collier, à lui accorder ses faveurs. On l'a fait passer, dans les mémoires relatifs au procès, pour *fille publique*; le parlement, dans son arrêt, rendu le 31 mai 1786, la lave de cette accusation, en la qualifiant toujours de *bourgeoise*.

et l'amour est aveugle; puis, toutes les fois qu'on flatte les passions des hommes, il n'est si plate ineptie qu'on ne leur fasse croire. Mais n'est-il pas bien extraordinaire que le public, lorsque les *Mémoires d'Oliva* parurent, ait trouvé simple qu'on eût employé la manière ingénieuse et galante du *Magnifique* pour qu'une reine de France assurât à un prince de l'Église qu'elle acceptait ses vœux, comme s'il n'y eût pas eu mille autres moyens d'avoir de la bouche de sa majesté la confirmation de son triomphe?

La reine ignorait toute cette intrigue. Elle n'en aurait pas eu besoin si elle avait désiré le collier, puisque le roi le lui avait offert deux fois[1]. Le vrai, dans tout ceci, c'est que madame de la Motte voulait tirer parti de cette importante négociation; mais comme elle n'aurait

---

[1] Mademoiselle Bertin est bien bonne de se donner la peine de justifier la reine ici. Qui, à moins d'être dépourvu de sens commun, pourra jamais croire à l'aventure de la rose comme étant de la reine?

pu espérer que Bôhmer lui confiât ses diamants, il fallait mettre l'éminence en rapport avec le joaillier, et, les trompant tous deux, faire accroire à l'un et à l'autre qu'ils n'agissaient que pour la reine : ce fut ce qu'elle fit avec beaucoup d'adresse; et Bòhmer, qui n'était plus qu'en discussion sur les termes du paiement et la demande de la signature de la reine, avait déjà remis le collier au cardinal lorsqu'il fut question de l'achat de cette parure par l'ambassadeur de Portugal. Bôhmer, qui n'avait encore que des promesses vagues de M. de Rohan, et qui savait d'ailleurs qu'il ne paierait qu'en billets, trouvant les piastres de Portugal infiniment meilleures, alla, aussitôt qu'il eut conclu son marché avec l'ambassadeur, chez madame de la Motte, pour qu'elle redemandât le collier au cardinal; mais celle-ci, qui avait eu l'adresse de le tirer des mains de l'éminence, sous prétexte de le montrer à la reine[1], et en avait détaché les deux plus

[1] Il fallait être doublement aveugle, quelque amou-

beaux chatons, qu'elle avait vendus à un juif polonais, nommé Isaïe, qui me l'a attesté plusieurs fois, se serait trouvée dans le plus grand embarras, si une femme de son caractère pouvait en éprouver.

La comédie de la rose avait précédé cet instant; mais je crois que ce fut dans cette soirée qu'elle osa contrefaire la signature de la reine, et qu'elle engagea le cardinal à y joindre la sienne.

Cette friponnerie fut si manifeste, que je ne crois pas qu'il soit nécessaire de perdre quelques instants à prouver que ces billets étaient

---

reux que fût le cardinal, pour admettre une semblable raison, puisque la reine avait déjà vu deux ou trois fois le collier.

Quelques personnes ont pensé que le cardinal, sous prétexte de faire présent du collier à la reine, avait eu l'intention de s'en approprier la valeur, en s'entendant pour cela avec la dame de la Motte. Louis XVI penchait à le croire ainsi, puisque, lorsqu'il apprit l'intrigue, il dit, en parlant du cardinal: « Ce n'est qu'un besogneux d'argent. » (*Mémoires de madame Campan.*)

entièrement faux. Outre que l'écriture était mal imitée, la signature n'était point celle qu'emploient les reines de France : cependant je reviendrai sur ceci ; je suis ici la marche des intrigants qui trompèrent le cardinal.

Madame de la Motte arrivant chez lui, sitôt qu'elle l'aperçoit : « Vous avez si bien fait, monseigneur, en ne vous décidant point à signer » les billets, que Bôhmer a vendu son collier ! » — Il est vendu ; et que dira la reine, qui s'attend chaque jour que je vais le lui remettre? » Je n'oserai plus me présenter devant sa majesté. Et que faire pour réparer ce malheur? » — Il faut donner cent mille francs de plus » à Bôhmer que M. de Souza, qui lui paie un » million cinq cent mille livres comptant.—Êtes-» vous sûre qu'il me le laissera ? — Oui, certai-» nement, reprend l'artificieuse femme, qui avait » ses vues » ; et l'on fait aussitôt pour un million six cent mille livres d'effets au profit de Bôhmer. Madame de la Motte y ajouta la fausse signature de la reine : c'était ce qu'il désirait le plus ; et, n'imaginant point qu'on pût pousser

si loin l'escroquerie, accepta le marché, et ne redemanda point le collier, que le cardinal crut dans les mains de la reine, tandis qu'il était porté en Angleterre par M. de la Motte, digne agent de sa femme.

Lorsque la reine fit entrer Bôhmer dans son cabinet, comme je l'ai rapporté précédemment, elle était loin de penser que celui-ci avait dans son portefeuille pour un million six cent mille livres de billets qu'il croyait signés de sa majesté. De là l'air stupéfait de cet homme quand elle lui dit que son collier était vendu à M. de Souza; et s'il avait eu alors la franchise de dire à la reine, notre auguste maîtresse, ce qui s'était passé dans la nuit, l'énigme eût été promptement expliquée; mais il était abusé, et son silence tenait à sa conviction secrète. S'il eût parlé, il découvrait à temps l'intrigue; on eût arrêté M. de la Motte avant qu'il eût passé en Angleterre, et une punition secrète, qui n'eût point avili le sang de France, eût suffi pour un délit qu'on eût ignoré.

L'innocence de sa majesté, dans toute cette

intrigue, a paru par le calme et la tranquillité d'âme qui ne l'abandonnèrent jamais : elle oublia le collier de Bôhmer; je continuai à être dans ses bonnes grâces, et j'étais loin d'imaginer qu'un orage terrible se formait contre elle. Mais, avant d'en parler, je vais raconter une aventure plaisante qui se passa à cette époque.

Mademoiselle Richard, fille du premier président de Dijon [1], avait été faite religieuse contre son gré. C'était une fille d'esprit; aussi voulut-elle rendre son sort le moins triste qu'il serait possible. Elle avait des parents qui tenaient à la cour; elle leur persuada de solliciter de Louis XVI la sécularisation de sa maison, pour en faire un chapitre noble. Ils l'obtinrent. Les chanoinesses devaient porter un cordon, et madame Richard demanda que ce fût la reine qui l'en décorât. Cette faveur lui fut accordée,

[1] C'était la tante de la célèbre et malheureuse Sophie Ruffey, marquise de Monnier, qui s'enfuit en Hollande avec le comte de Mirabeau, et y fut arrêtée en 1777.

et ce devait être à une heure qu'elle devait être reçue. La reine va à la messe avec ses dames, qui, suivant l'usage, sortent de son appartement quand la reine rentre; la dame d'honneur, madame d'Ossun, sa dame d'atours, ne reçoivent de sa majesté aucun ordre, et quittent le château. Madame de Misery, assez peu empressée de prolonger son service, avait aussi pris congé de la reine. Je restais seule dans la chambre de sa majesté pour faire mon travail avec elle. Après avoir discuté savamment sur un bonnet ou un bouquet de fleurs, la reine fit une exclamation : « Bon Dieu! dit-elle, » je suis bien étourdie! Madame Richard, l'ab- » besse du nouveau chapitre, va venir pour re- » cevoir de moi le cordon, et je n'ai pas une » de mes dames, ni madame de Misery. Com- » ment ferons-nous? » Et je ne trouvais aucun moyen. Il vint tout de suite une idée à la reine qui la fit rire. « Il me prend envie de me passer » d'elles, d'autant que je ne pourrais pas les » faire venir à temps. — Et le moyen, madame? » — Un bien simple. Madame Richard ne vous

»connaît pas; elle ne viendra jamais à la cour, »ainsi nul inconvénient que vous preniez un »de mes habits et que vous restiez auprès de »moi pour tenir, sur un bassin que l'on vous »remettra, la croix et le cordon. » Je me défendis autant qu'il fut possible de jouer ce rôle; mais la reine le voulut, et s'amusa beaucoup de cette toilette. J'avoue qu'elle m'embarrassait assez, et que, lorsqu'on ouvrit la porte et que madame Richard entra, j'étais toute tremblante. Cependant je me remis; la cérémonie se fit avec toute la dignité possible, et madame Richard fut loin de se douter que la prétendue dame de la cour n'était autre chose que la marchande de modes.

Mais je reviens à la fatale affaire du collier, qui avait laissé quelque temps de repos à la reine. J'ai dit qu'on n'entendait plus parler de Bôhmer, qui se croyait possesseur de la signature de la reine, et qui, persuadé que le cardinal y ferait honneur quand même sa majesté ne lui ferait pas remettre les fonds, attendait avec patience l'échéance du premier

billet. Ceux qu'on lui avait donnés étaient d'année en année; et quand on sait que le cardinal avait quinze cent mille livres de revenu, on a peine à comprendre comment il ne paya pas le premier billet.

Le ciel, sans doute, qui voulait la perte de nos maîtres, permit que cet homme, dont le désordre des affaires était tel qu'il ne put trouver la somme nécessaire pour acquitter son engagement, s'en remît entièrement aux intrigants qui l'avaient jeté dans cet embarras, pour l'en tirer. Mais ce fut inutilement que madame de la Motte employa alors cette éloquence astucieuse qui lui avait si bien réussi pour faire la négociation du collier. Bôhmer ne voulut rien écouter; on pourrait en trouver la raison dans la manière d'être des marchands de Paris; il n'en est pas de plus confiants, et il serait possible de leur faire accroire que des hommes envoyés de la lune sont chargés d'acquisitions importantes pour leur planète, dont les banquiers tirent sur ceux de Paris; ils mettraient ces traites dans le commerce, et se-

raient tout étonnés, à l'échéance, de n'être pas payés. Mais que ces marchands s'aperçoivent qu'on a abusé de leur bonne foi, leur amour-propre est aussi blessé que leurs intérêts, et il n'est rien auquel ils ne se portent pour se venger de ceux qui en ont été capables. Si Bòhmer fut aussi aveugle qu'ils le sont en général, ce que je ne crois pas, nous aurions un terrible exemple de ce que j'avance, dans sa conduite envers la reine.

Une chose à laquelle on n'a pas assez réfléchi, c'est qu'il importait assez peu à Bòhmer que la reine payât ou non, que sa signature fût vraie ou fausse; il fallait qu'il vendît son collier et qu'il en fût payé, et par la marche qu'avait prise cette négociation il était impossible que cela ne fût pas.

J'ai dit que le collier avait été offert deux fois par Louis XVI à la reine. Lorsque Bòhmer vit que la reine le refusait, et qu'ainsi il eut perdu l'espoir de le faire donner par le roi à mon auguste maîtresse, il l'offrit à toutes les cours, et, par les raisons que j'ai dites,

personne n'en voulut. Ce fut donc avec une extrême joie qu'il accueillit les propositions de madame de la Motte. Il aurait bien pu se dire : Mais comment la reine, qui a refusé le collier lorsque le roi le lui offrit publiquement, veut-elle l'acheter dans l'ombre du mystère? Mais que lui importe, madame de la Motte assure que la reine le veut ; il n'y a nul doute qu'il sera payé, et Böhmer saura bien prendre toutes les précautions pour qu'il le soit. C'est le cardinal, dit-on, qui est chargé par la reine de traiter avec lui. Quelque bizarre qu'il dût paraître que ce fût un grand-aumônier, un cardinal, un évèque, qui se mêlât de cette négociation, l'opinion qu'on avait de l'éminence pouvait faire entrevoir à Böhmer des raisons de la marque de confiance que lui donnait sa majesté.

Je sais que les ennemis de la reine ont dit que, quelque opinion qu'on eût du cardinal, si la reine n'avait point prêté à des soupçons, on n'aurait pas eu l'idée que ce prince de l'église lui avait offert le collier.

Je ne dis en cela que ce que Bôhmer osa peut-être penser pour se mentir à lui-même en feignant de croire que réellement la reine acceptait le collier des mains de M. de Rohan ; et c'est encore là le jugement le moins sévère que l'on puisse porter de lui : car, je vais plus loin, et je suis assurée qu'il ne se persuada même pas un instant que son collier passerait des mains de madame de la Motte dans l'écrin de la reine. Cependant il insiste pour avoir la signature de sa majesté, et ne veut conclure qu'à cette condition. Il est bien sûr qu'on la lui donnera. Sera-t-elle vraie ? il ne le pense pas. Mais quand elle serait fausse, elle ne lui en assurera pas moins son paiement étant jointe à celle du cardinal. Qu'on cesse donc de s'étonner si Bôhmer, joaillier de la couronne, qui avait dû voir cent fois le nom de notre souveraine tracé de sa propre main, reçut les billets sans faire la moindre observation sur cette signature si mal imitée, car voici quel dut être son raisonnement :

Ces billets ne sont pas réellement signés de

la reine, mais ils le sont du cardinal : il faudra bien qu'il me paie à l'échéance, ou sinon, avec cette fausse signature, j'irai trouver la reine, et si elle a le collier et que ce soit par son ordre que tout ceci se soit fait, qu'elle ait signé ou non, elle me fera payer. Si au contraire on a osé contrefaire sa signature sans son ordre, sa colère sera extrême, et le cardinal ne pourra se sauver de la disgrâce qu'en payant. Ainsi il ne s'inquiéta de rien jusqu'à l'échéance: son but était rempli; le collier était vendu, et il était assuré de son paiement; que fallait-il de plus à Bôhmer?

Il s'était bien sûrement attendu qu'il y aurait des discussions au moment où il demanderait le paiement des billets; mais, ayant la certitude d'en recevoir le montant, il ne pouvait se conduire autrement qu'il le fit, et par conséquent rien ne put donner à la reine d'avertissement sur l'intrigue odieuse qui, malgré son innocence, allait la mettre en butte aux accusations injurieuses de ceux qui voulaient la perdre, et aux soupçons d'êtres légers qui

se plaisaient à adopter tous les propos malins, fussent-ils même lancés contre les personnes les plus sacrées.

Il faut maintenant que je trace la suite des événements qui mirent le sceau aux malheurs de la reine; ils portent, ainsi que ceux que je viens de raconter, le caractère de la vérité, et prouvent l'innocence de cette princesse.

A l'échéance du premier billet, on sait que Bôhmer en demanda inutilement le paiement; cependant il suivit encore pendant quelque temps la marche qu'il avait adoptée d'abord, et parut tout attendre du cardinal: mais, soit que ses engagements le forçassent à exiger promptement ce paiement, soit que les ennemis de la reine, dont les plus ardents étaient à la cour, conseillassent au joaillier de s'adresser directement au roi, Bôhmer se décida, sans en avoir parlé à la reine, à porter aux pieds du roi ses réclamations. Sa majesté, indignée de voir qu'on avait osé compromettre sa femme dans cette affaire, se livra, avec la loyauté, je dirai presque avec la rudesse de son

caractère, à l'indignation qu'elle lui inspirait.

Le jour de l'Assomption[1], qui était un jour de grande chapelle, M. de Rohan, qui n'imaginait pas que le coup était porté, vint à Versailles pour son service, et au moment où il allait se rendre à l'autel, le roi lui fit dire de venir dans son cabinet, où la première personne qu'il aperçut fut la reine, dont les regards peignaient la plus profonde indignation.

Qu'on juge de sa douloureuse surprise, lui qui croyait avoir bien mérité de sa majesté, et à qui madame de la Motte ne cessait de répéter que Marie-Antoinette ne lui demandait autre chose que de contenir Böhmer par des promesses, jusqu'à ce qu'elle pût donner l'ordre de satisfaire à ses engagements! Comment concevoir par quelles raisons elle le traitait aussi mal? Mais si ces pensées l'occupaient, quelles furent celles qui l'assaillirent lorsque le roi lui adressa ces paroles! « Expliquez-moi, mon» sieur, ce que signifient des billets signés de

---

[1] 15 août 1785.

» vous et que l'on prétend l'être de la reine, » pour acheter un collier dont Böhmer est venu » me réclamer le paiement? » Le cardinal, intimidé, persuadé, comme je l'ai dit, que la reine avait eu les diamants, eut l'audace, avant de répondre au roi, de s'incliner profondément devant elle, en lui disant : « Je suis au désespoir, rien n'est comparable à la douleur que » je ressens; mais enfin, madame, votre ma- » jesté me permettra de dire que c'est pour elle » et par son ordre que j'ai souscrit ces engage- » ments. » La reine soutint avec la dignité de son caractère qu'il n'y avait jamais eu une plus atroce calomnie. Le roi, indigné, dit au cardinal, en propres paroles : « Un prince de l'é- » glise vouloir séduire ma femme, c'est hor- » rible! »

On pense bien que le cardinal n'ajouta pas un mot; et qu'aurait-il pu dire? Il n'était coupable que de fatuité; il croyait avoir donné à la reine ce collier; cette princesse niait l'avoir reçu; il se trouvait accablé à la fois des dédains de sa souveraine et de la haine du roi : pou-

vait-il y avoir une situation plus cruelle pour un courtisan? Il n'a point auprès de lui ceux qui l'ont induit en erreur; il ne peut pas dire à madame de la Motte : « Quoi! ce n'est pas à la » reine que vous avez remis ce collier[1]? O Ca-» gliostro, c'est donc en vain que vous m'avez » prédit tant de puissance et de bonheur! » Il est seul, seul, je ne dirai point avec ses remords, car il ne croyait point que chercher à plaire à une jolie femme, même à celle de son roi, fût un crime, mais seul avec la douleur d'être joué, surtout par la reine, comme il pouvait le penser, dès qu'il avait été assez aveuglé par l'orgueil pour croire que la princesse avait accepté ses vœux. Tout l'abandonne à la fois, et il ne peut lui rester d'autre espérance que de retrouver le fil de cette intrigue en interrogeant ceux qui l'ont conduite. Il se hâte donc de sor-

---

[1] Quand elle le lui eût remis, le crime était le même, celui d'avoir employé ce moyen pour séduire la reine; la fausse signature, en comparaison d'une pareille intention, n'est qu'un délit ordinaire.

tir du cabinet du roi; il lui semble qu'il ne sera jamais assez promptement en état de se justifier. Mais, au moment où il croit se rendre à Paris pour y consulter ses oracles, il est arrêté et conduit à la Bastille. Je n'entrerai point dans le dédale de cette procédure, qui ne fut, hélas! que trop publique.

Tout le monde avoua que les amis de la reine lui faisaient un grand tort de faire traiter cette affaire comme celles qui passaient si souvent à la police. Ils ne réfléchirent pas que cette procédure irrégulière attaque presque autant celui qui gagne que celui qui perd; que citer ou l'être à un tribunal qu'il est si facile d'influencer, parceque ceux qui y dénoncent les délits ne le font que dans l'ombre du mystère, ne peut que ternir la réputation; et ceux qui voulurent donner à l'affaire du collier la tournure qu'on avait donnée à celle de M. de Morangies[1], firent la plus grande faute.

---

[1] Le comte de Morangies essuya, en 1771, un procès scandaleux contre la famille des Véron, procès dans

Cette marche eut la même défaveur dans l'opinion pour l'une et l'autre affaire, sans éviter, dans l'une comme dans l'autre, l'éclat des procédures juridiques que les accusés réclamèrent.

Ainsi on vit, après des enquêtes secrètes et des dépositions diverses reçues à la police, une reine de France mise en jugement comme une simple particulière; et encore eut-elle de mauvais défenseurs. Je suis sûre que si elle m'eût laissée faire, j'aurais fait connaître d'une manière victorieuse le peu de fondement des réclamations que l'on faisait pour le paiement de ce funeste collier. Je ne relèverai ici qu'une des monstrueuses erreurs que l'on présenta au public comme des vérités.

J'ai dit que madame de Misery, première femme de chambre de la reine, quittait tou-

---

lequel Voltaire a pris la plume en faveur du comte, et qui a été terminé en 1773, par un arrêt du parlement qui annula pour une somme de 327,000 francs de billets souscrits en faveur des Véron par le comte, mais dont la valeur n'avait pas été fournie par eux.

jours Versailles le jour de Pâques. Si l'on ouvre le mémoire de madame de la Motte, on y verra ces propres mots : « La reine, pressée par moi » de se décider pour accepter ou refuser le col- » lier, se détermina enfin à m'écrire de donner » au cardinal l'espérance d'être écouté favora- » blement s'il donnait le prix convenu [1].

---

[1] Il est question du mémoire judiciaire et non de celui que la dame de la Motte fit paraître sous le titre de *Mémoires justificatifs*. Elle rapporte dans ces derniers une prétendue correspondance entre la reine et le cardinal de Rohan, et dans laquelle cette faussaire a l'audace de faire parler la princesse comme une amoureuse dévergondée ; elle tutoie le cardinal. Cependant le mensonge de la dame de la Motte n'a pas été jusqu'à signer ces lettres ; ce qui seul en montre la fausseté, quand le contenu ne la prouverait pas de reste.

C'est encore dans ces *Mémoires justificatifs* qu'on lit des phrases semblables à celle-ci :

« O mon auguste souveraine, c'est à vous seule que je » m'adresse présentement ; rappelez-vous ces moments » d'ivresse que j'ose à peine vous retracer ; rappelez-vous » les lieux où ils s'écoulaient et ceux où je les ai épiés, » quel que soit le mépris dont il a plu à votre majesté de

» Cette lettre, continue madame de la Motte » avec une audace extrême, fut remise à madame » de Misery, qui avait suivi la reine à Bellevue,

---

» m'accabler depuis, vous n'en trouverez pas moins écrit » au fond de votre âme qu'alors vous m'élevâtes jusqu'à » vous, vous vous abaissâtes jusqu'à moi, etc. »

Une chose aussi atrocement astucieuse est ce que dit cette femme dans ces mêmes *Mémoires*, que « tout ce » qu'on voit de tendre, de passionné dans la correspon- » dance (*prétendue*) de la reine et du cardinal n'était que » simulé de part et d'autre; que la reine avait juré depuis » long-temps la perte de cet homme, et qu'elle la médi- » tait encore lorsque sa faiblesse pour l'empereur, son » frère, la livrait, à Trianon ou ailleurs, aux transports » étudiés du malheureux prince (de Rohan). Il est affreux » de le rendre, mais j'en ai la certitude, elle lui lançait les » mêmes regards que lorsqu'elle demandait sa tête au roi. »

Ce galimatias de calomnies bêtes suppose que, de son côté, le prince de Rohan ne paraissait épris de la reine et n'avait cherché à la compromettre que pour parvenir, par le crédit de cette princesse, à la place de premier ministre, qu'il ambitionnait.

Enfin, une chose plus étonnante que tout ceci encore, c'est qu'il se soit trouvé des gens assez bornés, aveugles et passionnés, pour avoir cru de semblables infamies.

» où sa majesté était venue passer le mois de » mai. » De peur qu'en omettant quelque circonstance on ne doutât de la vérité, madame de la Motte spécifie la manière dont la lettre à son adresse lui est parvenue. C'est madame de Misery qui la prend des mains de la reine, et cette dame va la porter dans l'avenue du château de Bellevue à un page, en lui donnant l'ordre de partir sur-le-champ pour Paris. Voilà des particularités qui, pour ceux qui n'ont point habité la cour, peuvent paraître des preuves convaincantes, et qui pourtant n'ont aucune réalité.

Madame de Misery n'était point alors à la cour, comme je l'ai dit; mais quand elle y aurait été, cette historiette n'aurait pu être crue, je le répète, que par ceux qui n'auraient eu aucune idée de ce pays; elle porte avec elle tous les caractères de la fausseté.

C'est madame de Misery, la femme de mœurs les plus sévères, que l'on prend de préférence parmi toutes les autres femmes de chambre de la reine pour la rendre la confidente de cette

intrigue : car remarquez bien qu'ici ce n'est pas la reine remettant simplement à sa femme de chambre une lettre qu'elle doit donner publiquement à un page pour qu'elle soit portée à son adresse, ce n'est point dans le cabinet de la reine, ce n'est point dans l'antichambre des nobles; c'est dans l'avenue que la lettre est supposée remise. Qu'aurait dû faire madame de Misery pour exécuter cet ordre bizarre, qui n'aurait pu être donné qu'autant que la reine l'eût mise dans la confidence des raisons qui l'obligeaient au mystère? Il aurait fallu qu'elle eût passé dans le grand vestibule où la livrée se tenait, et où les gens de madame de Misery se seraient trouvés et n'eussent pas manqué de la suivre, à moins qu'elle ne leur eût donné l'ordre contraire. Mais qu'aurait-on dit alors de la voir sortir à pied, seule, traverser la cour de Bellevue, prendre l'avenue pour y aller trouver un page? Mais comment ce page était-il là à point nommé à attendre madame de Misery? Il avait donc aussi reçu des ordres secrets?

Qui ne trouve dans tout ceci les habitudes de madame de la Motte et de ses pareilles mises à la place de l'étiquette des cours, dont on doit se rappeler que la première femme de chambre ne se départait jamais? Ne croirait-on pas, d'après ce qu'on lit dans ces mêmes mémoires, voir en scène la femme d'un homme de robe qui lui refuse ses fantaisies, se décidant enfin à accepter les soins d'un grand seigneur opulent? Mais comment dérober à l'époux ce secret? Une amie se charge de la correspondance entre le généreux amant et la femme infidèle. Voilà le roi, la reine, transformés en de simples particuliers : il n'y a qu'eux jusqu'ici dont on change le personnage; car madame de la Motte eût été toujours, dans l'une et l'autre position, une dangereuse intrigante. Mais la femme du magistrat, comment enverra-t-elle ses lettres? par sa femme de chambre, qui sait toute l'intrigue. Celle-ci ira attendre le jockei de madame à la porte du cabaret voisin, et, mettant un doigt sur la bouche et lui montrant une pièce de monnaie, elle lui dit : *Pars, cours et reviens.*

Rien de plus simple que cette marche, en supposant des personnages tels que je les dépeins ici. Une reine de France, sa première femme de chambre et un page, n'ont pas tout-à-fait les mêmes allures. Mais madame de la Motte n'avait vu la cour que, comme les bourgeois de Paris, passer dans la galerie; et elle crut qu'elle donnerait à ses libelles un grand air de vérité, en entrant dans tous ces détails qui eussent dû servir à prouver qu'ils n'étaient qu'un tissu de faussetés. Mais, comme le dit Beaumarchais, il n'est si plate calomnie que l'on n'accueille; et ces indignes mémoires furent accueillis par la moitié de la France, et l'autre fut indifférente sur le sort de la reine. Pour moi j'en étais folle de douleur; et mon indignation contre ceux qui défendaient si mal la reine fit qu'un jour je dis à sa majesté que, si elle me le permettait, je ferais un mémoire où j'expliquerais si clairement tout ce que j'avais vu, tout ce que je savais, qu'on serait obligé de rendre justice à la vérité. « Gardez-vous-en » bien! On connaît votre attachement pour

» moi, on croira que vous êtes partiale. Je vous » défends expressément de rien faire paraître » sur tout ceci tant que je vivrai ; si vous me » survivez, c'est différent. — Moi, vous sur- » vivre, Madame! votre majesté oublie-t-elle » que j'ai onze ans de plus qu'elle? » Hélas! il n'y avait pas d'apparence alors que j'eusse à pleurer sa perte ; mais le ciel a permis que des monstres. . . . .

Oui, je voudrais pouvoir faire passer dans le cœur de tous les Français la conviction que personne ne fut jamais plus injustement accusé que mon auguste maîtresse, et je mourrais tranquillement.

Je ne parlerai point de ce jugement qui eut des suites si funestes : qui ne sait qu'il ne servit qu'à obscurcir celui que le public portait sur cette affaire? On disait que si madame de la Motte était innocente, c'était une chose terrible que de la condamner, et que si elle était coupable d'un vol aussi considérable, elle devait l'être à mort. L'échafaud n'était point diffamant alors pour les nobles qui y portaient

leur tête ; et il eût mieux valu que madame de la Motte, reconnue Valois, fût décapitée, que de livrer à l'infamie cet auguste nom. Aussi la reine fut-elle frappée d'effroi lorsqu'elle apprit la sentence des juges ; elle sentit tout le tort que cet arrêt pourrait lui faire, elle en gémit avec ses vrais amis ; car elle était digne d'en avoir[1].

On a dit que la reine pouvait demander grâce pour madame de la Motte, ou au moins une commutation de peine.

Mais plusieurs considérations s'y opposaient. Le roi avait voulu que cette affaire suivît le cours des procédures ordinaires, et il eût été très dangereux pour la reine de prendre le

---

[1] L'arrêt de la cour du parlement, du 31 mai 1786, qui a prononcé sur cette grande affaire, est une pièce de la plus haute importance, et une base solide de jugement sur plusieurs chefs d'accusation ; on paraît ne l'avoir pas assez consulté dans les récits qu'on a faits des causes de cette procédure étonnante. Nous le rapportons à la fin. note XIV.

moindre intérêt pour madame de la Motte. Il fallait donc qu'elle fît taire sa sensibilité naturelle jusqu'à la fin du procès. Cependant, lorsqu'elle apprit la manière cruelle dont cette femme avait été traitée[1], elles oublia tous les chagrins que ses intrigues lui avaient causés, pour ne s'occuper que d'adoucir son sort; et, suivant les mouvements de son cœur, elle demanda à madame la princesse de Lamballe de se rendre à l'hôpital, où, sous prétexte de curiosité pour les détails de cette maison, elle visiterait plusieurs chambres, et enfin celle où madame de la Motte était détenue; de s'informer de son état, et de donner à la supérieure des secours pour elle. Et qui croirait qu'une démarche aussi généreuse fut mal interprétée? On a voulu y voir une preuve de complicité.

---

[1] On sait que madame de la Motte, désespérée d'être livrée au bourreau, se défendit avec un courage de lion, et que le bourreau appliqua le fer rouge sur le sein de la victime. (*Note de mademoiselle Bertin.*)

Mais cette induction, comme toutes celles qu'on a tirées de cette affaire, est absolument en sens contraire; car si la reine eût eu l'âme assez noire pour faire condamner une personne innocente, sûrement elle se serait peu embarrassée qu'elle manquât ou non du nécessaire: au contraire, plus les douleurs de cette infortunée eussent été grandes, plus elle eût été dénuée de secours, et plus elle eût eu lieu d'espérer que sa mort la délivrerait bientôt d'un témoin redoutable, et qui pourrait la perdre tôt ou tard.

Loin de cet affreux calcul, la reine s'inquiète du danger que court madame de la Motte, des suites qu'il peut avoir, des moyens d'adoucir son sort. Ah! comment n'a-t-on pas reconnu à ce trait la beauté de son âme? et cependant, je le répète, il fut une arme de plus pour ses ennemis, dont les inculpations astucieuses ont été telles, que ce ne furent pas les Français seuls qui osèrent porter contre elle un jugement désavantageux. Croirait-on que l'empereur François II, qui n'avait alors que dix-huit

ans, avait reçu des impressions défavorables[1]? Ce jeune prince, pendant mon séjour en Allemagne, me fit l'honneur de m'interroger sur l'affaire du collier, et lorsque je lui eus raconté dans le plus grand détail toutes les particularités que j'en savais, il me dit : « Vous me faites » grand plaisir ; car je craignais que ma tante ne » fût, non coupable, Dieu me préserve d'avoir » cette pensée, mais inconséquente. » Hélas! à cette époque, la malheureuse princesse existait ; ils n'ont pu la sauver[2]. . . . .

---

[1] François II monta sur le trône impérial le 5 mars 1792, à la place de son père, mort le 1er du même mois; ce dernier avait succédé à son père Joseph II, mort en 1792.

[2] C'a toujours été un grand problème de savoir comment les puissances étrangères, qui ne parlaient que de faire avancer des armées de cent mille hommes pour délivrer la famille royale, n'ont pas sacrifié quelques millions, versés en mains sûres, pour opérer cette délivrance. On rougirait de nommer les faibles moyens qu'ils mirent à la disposition de ceux qui étaient en mesure de pouvoir l'effectuer. L'histoire apprendra sans doute un jour le mot de cette énigme.

Il était dans sa destinée de ne rencontrer que des cœurs incapables de prendre ses intérêts. Oh! combien, depuis la malheureuse affaire du collier, ne lui ai-je pas entendu déplorer son sort! Elle était profondément affligée de voir changer les adorations dont le peuple l'avait enivrée jusqu'à ce jour, en marques non équivoques d'une haine qui fut bientôt portée au dernier degré : la reine le sentait et en était vivement affligée. Elle me disait quelquefois : « Faut-il qu'on juge quelques légèretés avec » autant de sévérité qu'on jugerait les vices ! » — Comment vos ennemis, lui répondis-je, ne » les auraient-ils pas remarquées ces légèretés, » si moi, madame, qui suis comblée de vos » bontés, j'ose apercevoir une faute grave que » votre majesté a commise? — Quelle est-elle? » reprit la reine avec vivacité. — Votre majesté » m'ordonne-t-elle de le dire? — Oui, je le veux. » — C'est, madame, d'avoir permis que moi et » Boislard nous fussions admis dans votre cham-» bre, où nous n'eussions jamais dû mettre le » pied. »

Rien de tout ce qui pouvait affecter la reine ne m'était indifférent. Que les commencements de 1789 m'affligèrent! Je vis les traits de ma souveraine s'altérer : elle souffrait d'avance tous les maux dont elle prévoyait bien que les états-généraux seraient cause ; en vain elle avait employé le crédit que ses charmes lui donnaient sur le roi pour le détourner de les convoquer ; cela fut impossible. La reine ne se fit pas, comme le roi, l'illusion que se firent toutes les âmes sensibles, que la liberté [1] et les lois pour-

[1] En supprimant les priviléges et les anciennes institutions protectrices, ce n'est pas la liberté que la révolution a donnée à tous les Français, c'est une servitude, un abaissement uniforme où elle les a placés tous. Il n'y a plus en France que des individus, et l'autorité peut par conséquent s'exercer avec toute l'indépendance qu'elle désire. La légèreté, la mobilité des Français ne comporte que deux états, celui des armes et celui de l'obédience; dans l'une et l'autre position, ils sont menés et soumis; le reste n'est que paroles, verbiage et mutinerie : la révolution était une trop forte épreuve pour eux, ils y ont succombé et ont entraîné l'Europe avec eux.

raient marcher de front. Elle vit tous les désordres que la lutte devait amener, et jamais elle ne fut plus profondément triste que dans les mois qui précédèrent les états. Il est vrai qu'un sujet bien douloureux l'affectait. M. le dauphin, prince charmant, et qui annonçait un esprit supérieur, était attaqué d'une maladie à laquelle l'art des médecins n'apportait aucun adoucissement; et la reine, plusieurs mois avant sa mort, ne pouvait se dissimuler que rien ne le sauverait. Souvent je voyais ses yeux se remplir de larmes en pensant que ce fils, l'objet de ses plus chères affections, allait lui être enlevé. Ce chagrin était encore accru par l'idée qu'on avait persuadé au jeune prince qu'elle ne l'aimait pas; idée bien douloureuse pour une mère aussi tendre.

De pareilles suggestions étaient d'autant plus extraordinaires et pénibles pour la reine, que ses plus grands ennemis lui rendirent toujours la justice qu'elle idolâtrait ses enfants : voici ce qui est à ma connaissance à cet égard.

Monseigneur le dauphin était mourant; ce-

pendant il ne restait pas dans son lit; et, inquiète de sa santé, j'y allai le dimanche au soir; c'était le jour de la procession des cordons bleus. Le prince était à table; il mangeait des épinards avec assez de plaisir. Je lui dis: « Je » suis bien enchantée que monseigneur le dau» phin soupe d'aussi bon appétit. — Oui, je » trouve cela fort bon; je me porte mieux ce » soir. — C'est une bien bonne nouvelle; mais » j'en ai une bien bonne aussi à vous dire, » monseigneur. — Qu'est-ce que c'est? — C'est » que la reine va venir voir monseigneur le » dauphin avant de se coucher. — Comment, » ma petite maman viendra me voir ce soir, » malgré toute la fatigue de la journée? car elle » a reçu bien du monde: vous êtes sûre qu'elle » viendra? — Oui, monseigneur. » Alors, se tournant vers le duc d'Harcourt, son gouverneur: « Vous voyez, monsieur, combien étaient mé» chants ceux qui me disaient que maman ne » m'aimait pas. » Je pris la main du jeune prince, que je mouillai de mes larmes, en lui disant: « Serait-il possible, monseigneur, que vous

» puissiez douter de la tendresse de votre auguste » mère, qui n'existe que pour ses enfants! »

Peu de temps après le ciel, qui voulait donner à ce jeune prince une couronne impérissable, et lui épargner les douleurs dont son frère et sa sœur furent abreuvés, l'appela à lui[1]. Mais, quelques consolations qu'offre la religion pour la mort d'un enfant, il est bien difficile qu'une mère puisse les ressentir; aussi la reine fut-elle inconsolable.

On dirait que le sort voulut à cette époque réunir tous ses coups contre cette infortunée princesse; et ceux qui la frappèrent, ainsi que le roi, furent terribles. Aussi ai-je toujours été profondément affectée quand je me suis rappelé la réponse de Louis XVI à cette députation du tiers, qui, sans respect pour la douleur où la mort de monseigneur le dauphin plongeait ce prince, insistait pour être admise : « Il

---

[1] Il se nommait Louis-Joseph-Xavier-François, né à Versailles le 22 octobre 1781; il mourut à Meudon le 4 juin 1789.

» n'en est donc aucun parmi eux qui soit père? »
Et, commandant aux douloureux sentiments de son âme, il la reçut avec ce calme de la vertu qui ne l'abandonna jamais dans ses plus terribles revers.

Personne ne le sait mieux que moi, personne n'a eu plus de preuves de cette sublime résignation de Louis XVI dans les calamités qui l'affligeaient. Lorsque la reine se livrait aux plus vives alarmes, il était parfaitement tranquille : il était loin d'imaginer que les hommes pussent pousser aussi loin l'atrocité qu'ils l'ont fait. Combien de fois l'a-t-on pressé de quitter la France! et il répondait toujours qu'un père ne doit pas abandonner ses enfants lorsque les passions les emportent loin de leur devoir.

Il ne changea pas de sentiment lors du malheureux voyage de Varennes. Le roi n'eut jamais d'autre projet que d'aller à Montmédy, où on aurait formé un camp inexpugnable[1], et où

---

[1] La suite a fait voir qu'il n'y a pas de camp inexpugnable pour un peuple qui a deux fois vaincu l'Europe,

se seraient rendus tous les sujets fidèles. Là, parfaitement libre, il eût pu peser dans sa sagesse la constitution, dont la pensée était belle, mais où l'esprit de révolte se faisait sentir dans beaucoup d'articles qu'il était important de supprimer, ce qui était impossible en restant à Paris. Le roi en fut enfin persuadé, et ne s'occupa plus que des moyens de concilier tout à la fois ce qu'il devait à ses sujets comme père et comme roi. Il voulut donc, tout en restant en France, se mettre dans une situation telle qu'il pût recevoir du secours des puissances voisines; car Louis XVI croyait à la loyauté des princes, parcequ'il était incapable d'y manquer.

Il fut décidé que le roi s'approcherait des frontières du côté de l'Allemagne; que la reine l'accompagnerait jusqu'à ce qu'il eût rejoint le corps de troupes que M. le marquis de Bouillé devait faire avancer sur sa route. Tout le monde

et qui n'a succombé que par l'extravagance du chef qui l'a perdu.

sait qu'une fatalité inconcevable empêcha que ce corps se trouvât à portée de secourir le roi lorsque son excellente bonté fut cause qu'on l'arrêta à Varennes; mais il n'en est pas moins certain que ces troupes n'avaient d'autre destination que de conduire le roi au camp.

Je tiens d'une personne de haute considération des détails sur les préparatifs de ce départ, et les intentions du roi sur la reine et ses enfants: j'ai pris la précaution de les écrire pour en conserver la mémoire comme d'une anecdote intéressante et un monument de la bonté du roi et de la grandeur d'âme de la reine.

« Le 18 juin 1791, me dit cette personne, je reçus l'ordre de me rendre chez le roi, que je trouvai assis devant son secrétaire, ayant la tête appuyée sur sa main. Il paraissait plongé dans une profonde réflexion. Il leva enfin les yeux, et m'apercevant il me dit: « S'il y avait » auprès de moi, monsieur, un homme qui mé» ritât davantage ma confiance et mon estime, » je le choisirais pour lui confier le soin que je

» vais vous remettre. » Je m'inclinai profondément, et je répétai au fond de mon cœur le serment que j'avais prononcé de lui être fidèle aux dépens de ma vie. Le roi continua : « Je » pars demain, dans la nuit du 19 au 20, avec » la reine et monseigneur le dauphin, pour me » rendre au camp de Montmédy. Il faudra que » vous partiez aujourd'hui pour Bruxelles. Là, » vous attendrez une dépêche que je vous adres- » serai : elle sera de la dernière importance, et » vous fera le plus sensible plaisir, j'en suis » sûr. » — Sire, lui dis-je, vous donner des preuves de mon zèle, sera toujours pour moi la plus haute faveur. « — Ne voyez personne, » ne parlez à qui que ce soit de ce que je viens » de vous dire, et attendez à Bruxelles le pa- » quet que je vous annonce, qui, je vous le ré- » pète, vous causera la plus grande satisfac- » tion. »

» Je sortis de chez le roi fort inquiet de savoir ce que pouvait être le paquet qui devait me faire tant de plaisir, plus encore des suites du voyage du roi, que je trouvais bien impru-

demment concerté, en ayant voulu que la reine et le dauphin fussent dans la même voiture. Mais sa majesté ne m'avait donné le temps de lui faire aucune observation, et rien, m'avait-elle assuré, n'était aussi pressé que de me rendre à Bruxelles. Je me hâtai donc de retourner chez moi pour tout disposer pour mon départ, lorsqu'un officier de la reine me dit que cette princesse m'attendait chez elle. On me fait passer par les petits cabinets; et, au moment où j'entrais dans celui où était la reine, les pas du roi se font entendre. Sa majesté me dit : « Retirez-vous un instant, le roi ne sera pas long-» temps, vous rentrerez quand il sera sorti, j'ai » à vous parler. »

» Je repassai dans la bibliothèque, où, après un grand quart d'heure, on vint m'avertir que la reine était seule. J'avais toujours été comblé des bontés de cette auguste princesse, et mon attachement pour elle était sans bornes : elle n'en doutait pas ; aussi, dès qu'elle m'aperçut, elle me dit : « Vous venez de voir le roi; je sais » qu'il vous a défendu de parler à personne des

» ordres que vous avez reçus ; mais j'ai cru de-
» voir vous expliquer l'énigme du paquet qui
» doit vous faire tant de plaisir : c'est mon fils,
» ma fille et moi que le roi confie à vos soins. »
— O madame ! m'écriai-je en me précipitant à ses genoux, ne rendez pas inutile mon zèle pour la personne sacrée de votre majesté et celle de monseigneur le dauphin et de Madame. En partant avec le roi, que vous vous exposez davantage ! Dès que j'ai été trouvé digne de recevoir de mon maître la plus importante mission, daignez vous confier entièrement à moi : rien d'aussi simple que de prendre pour moi, ma femme et mes enfants un passe-port sous un nom supposé : nous partirons au même moment que le roi ; mais nous suivrons une autre route, et vous serez à Bruxelles avant que l'on sache que le roi n'est plus aux Tuileries. « Non, me dit-elle ; j'ai fait serment de ne
» point me séparer du roi qu'il ne soit en sûreté,
» et il ne peut l'être qu'à Montmédy. »

» Quelque chose que je pusse lui dire, quelques prières que je fisse, rien ne fut capable

d'ébranler sa résolution. Ceux qui ont pu douter de l'attachement de cette malheureuse princesse à ses devoirs ne l'ont pas vue comme moi dans ce moment solennel où je la pressai de ne pas mettre au hasard sa destinée et celle de ses enfants. L'événement n'a que trop prouvé qu'en suivant l'avis que je me permettais de lui donner, elle eût échappé à ses ennemis, puisque Monsieur put sortir de France sans inconvénient par le même chemin que je voulais faire prendre à la reine; mais elle fut inébranlable. Il lui semblait que c'eût été acheter sa vie par une lâcheté indigne d'elle, si elle se fût séparée du roi avant d'être certaine qu'il n'avait plus rien à craindre[1]. Comme je ne pou-

---

[1] Madame, duchesse d'Angoulême, a écrit une relation du voyage de Varennes, pleine d'intérêt et d'une aimable naïveté; il paraîtrait, par un passage de cette relation, que le dessein de leurs majestés aurait été d'abord d'envoyer le dauphin et sa sœur, sous la garde d'un fidèle serviteur, à Bruxelles, et que la reine serait ensuite venue les rejoindre lorsque le roi aurait été à Montmédy.

Dans la journée du 20 juin 1791, dit la princesse,

vais me lasser de la conjurer de penser à son salut, elle me dit : « Ne parlons plus de cela ; » c'est un parti pris, rien ne me fera changer » de résolution. Ce n'est pas pour les disposi- » tions de ce voyage que je vous ai fait dire de » passer chez moi, elles sont faites irrévocable- » ment ; mais c'est pour que vous sachiez à » quoi vous en tenir sur le paquet, et avancer » de quelques jours le plaisir que vous aurez à

» à cinq heures du soir, ma mère alla se promener avec » mon frère et moi, madame de Maillé, sa dame du pa- » lais, madame de Souci, sous-gouvernante de mon frère, » à Tivoli, chez M. Boutin, au bout de la Chaussée d'Antin. » Dans la promenade, ma mère me prit à part, me dit que » je ne devais pas m'inquiéter de tout ce que je verrais, et » que nous ne serions jamais séparés long-temps, que nous » nous retrouverions bien vite. Mon esprit était bouché, » je ne comprenais rien à tout cela ; elle m'embrassa et me » dit que si ces dames me demandaient pourquoi j'étais agi- » tée, je devais dire qu'elle m'avait grondée et que j'étais » raccommodée avec elle. » Voyez, à la fin, note XIII, sous le titre de *Souvenirs*, des détails intéressants sur les premières années de cette princesse.

» nous voir arriver à Bruxelles, et puis pour vous » dire que je veux absolument que votre femme » quitte Paris en même temps que nous; il y » aurait trop de danger pour elle. » — Quoi, madame, lui dis-je pénétré de tant de bonté, vous daignez, dans un instant si périlleux pour vous, vous occuper d'elle! — « Oui sûrement je » m'en occupe; et dites-lui que je ne veux » point qu'elle reste. Si elle ne peut pas sortir » de France, qu'elle aille à la campagne chez » quelque femme de ses amies[1]. Je ne me con- » solerais pas si, au moment où vous vous sa- » crifiez au service du roi et de mes enfants, » vous aviez à pleurer la perte d'une personne » qui vous est si chère, et qui pourrait être » victime de votre attachement pour nous; ainsi

---

[1] On pouvait encore voyager sans passe-port dans l'intérieur de la France, à cette époque, ce qui permit à beaucoup de personnes en danger, de se soustraire aux proscriptions; depuis, cette liberté a été détruite, et n'est pas rétablie. Elle avait toujours existé sous nos rois, et jamais on n'y porta atteinte, même aux époques orageuses

» dites-lui que je veux qu'elle parte. » J'assurai sa majesté que j'allais faire part à ma femme de la bonté infinie que la reine avait eue de s'occuper d'elle, et qu'elle suivrait ses ordres. Et en effet elle partit de Paris le jour que je pris la route de Bruxelles, où j'attendis inutilement le courrier du roi pour m'annoncer l'arrivée de la reine. Hélas! j'appris bientôt qu'elle avait repris avec toute la famille royale le chemin de Paris. Je fis demander les ordres du roi : ils furent de ne point rentrer, soit que le roi craignît que ses bourreaux ne me fissent un mauvais parti, soit qu'il eût toujours le projet de faire partir la reine avec ses enfants, si les circonstances le pouvaient permettre. Mais pour ce prince, je jure par tout ce qu'il y a

ou de péril, telles que celle de l'assassinat de Louis XV, des troubles parlementaires, des séditions dans les provinces; cette liberté morale n'empêchait point la police de découvrir promptement les brigands et les voleurs; elle en facilitait même les moyens mieux que la gêne des passeports.

de plus saint qu'il n'eut jamais l'intention de quitter la France. »

Il n'est donc plus douteux que le roi fut victime des circonstances qui déconcertèrent ce projet de voyage. Son intention ne fut jamais de sortir de France; il fallait donc que nous fussions coupables envers lui sans aucune excuse : nous sommes condamnés aux regrets éternels d'avoir en quelque sorte été complices de ceux qui l'ont fait périr. Ces temps sont affreux; et cependant croirait-on que, dans ces jours de douleur, j'ai éprouvé une bien grande satisfaction, et telle que je n'en avais pas eu de pareille pendant le temps de la plus grande gloire de nos maîtres?

J'étais bien convaincue que les calomnies dont on avait cherché à me noircir aux yeux de la reine n'avaient fait aucune impression sur elle; mais je vais citer un fait qui dut me confirmer dans cette opinion, et donner une nouvelle preuve de la bonté de la reine.

On sait qu'au retour de Varennes, le roi et la famille royale furent ramenés aux Tuileries;

ils y furent gardés par la garde nationale, et surtout Marie-Antoinette, moins en reine qu'en prisonnière. Mais comme elle avait reçu de la nature une extrême facilité à se prêter à toutes les positions, elle cherchait à plaire à ces hommes qu'elle croyait capables de la défendre, et causait familièrement avec eux. Elle leur dit un jour : « J'ai rêvé toute la nuit de mademoi-» selle Rose, cette bonne fille que l'on a calom-» niée si souvent, lorsque je puis dire qu'elle » ne m'a jamais rien demandé, et que je ne lui » ai jamais rien donné. » M. de Silly, notaire, dont j'étais connue, et que son attachement pour la famille royale avait engagé à prendre l'épaulette, me dit, en me voyant arriver au château : « Vous allez être bien reçue, car la » reine est tout occupée de vous, » et il me rapporta les paroles de bonté de mon auguste maîtresse.

Le cœur plein de reconnaissance, j'entrai dans la chambre de la reine. Hélas! il n'y avait plus rien d'extraordinaire de m'y voir. Les barrières étaient renversées, la plus vile popu-

lace osait venir jusque dans les appartements les plus retirés des princesses[1].

Lorsque la reine me vit entrer, elle m'appela et me dit : « J'ai rêvé de vous. Il me semblait, ma chère Rose, que vous m'apportiez » une quantité de rubans de toutes couleurs, » et que j'en choisissais plusieurs ; mais dès » qu'ils se trouvaient dans mes mains ils devenaient noirs, et je les rejetais dans vos cartons avec une sorte d'effroi ; j'en reprenais » d'autres, verts, blancs, lilas, et dès que je » les tenais ils étaient noirs. J'étais plus faible » dans ces rêves que je ne le suis ordinairement : » je me mis à pleurer, et vous pleuriez aussi ; » car vous m'aimiez autant que vous m'aimez. » Je disais tout à l'heure à ces messieurs (en » parlant des gardes nationales), que personne

---

[1] Il y a ici un peu de mauvaise humeur de la part de mademoiselle Rose. A cette époque *aucune vile populace* n'entrait dans les appartements des princesses. Les jours affreux de 1792 n'avaient point encore souillé le château des Tuileries.

» n'a jamais eu plus d'attachement que vous » pour moi. » Et sa majesté répéta ce qu'elle avait dit une heure avant à M. de Silly. Alors je ne pus m'empêcher de lui dire que j'étais bien obligée à ce rêve, qui me valait un éloge si flatteur de la part de sa majesté; que c'était le plus beau présent qu'elle eût pu me faire : et il est certain que dans la situation des choses, outre qu'il m'était très flatteur de recevoir de la bouche de cette princesse un témoignage aussi authentique de mon parfait désintéressement, ce témoignage pouvait servir à ma sûreté; car ce qu'il y avait alors de plus dangereux, était d'être accusé d'avoir contribué au désordre des finances; c'était le plus grand crime aux yeux du peuple.

La reine était affectée de sa situation à un tel point qu'elle me disait quelquefois : « Ces » cannibales (elle parlait des hommes des 5 et 6 » octobre 1789) pénètreront encore dans mes » appartements et me massacreront. — Mon » Dieu, madame, quelle affreuse idée! — Elle » ne me quitte point, ma chère; la seule chose

» que je demande, c'est que ce ne soit pas aux » pieds du roi que se passe cette affreuse tra- » gédie : si j'étais leur seule victime, si ma mort » pouvait affermir la couronne sur la tête de » mon fils, je me trouverais heureuse de verser » mon sang pour lui. »

Je suis certaine que cette pensée ne l'a point quittée ; qu'elle a cru que les princes vengeraient sa mort, que cette idée en adoucit l'horreur. Cependant son malheureux fils languit encore dans les cachots du Temple, et en vain le sang de sa mère crie vengeance. Ses jeunes années se consument loin de tout ce qu'il aime, et la privation d'exercice et d'air le conduiront infailliblement au tombeau [1].

La reine n'était point la seule qui présageait son malheur ; madame de Lamballe, cette princesse si bonne, si vertueuse, avait les mêmes pressentiments. La reine, qui n'était occupée

[1] Ceci prouve que ces mémoires ont été écrits avant la mort de Louis XVII (9 juin 1795) et depuis celle de la reine (16 octobre 1793).

que d'arracher des victimes à ses bourreaux exigea que je sortisse de France; et au moment où je prenais les ordres de mon auguste maîtresse avant mon départ, et que je ne pouvais contenir les larmes qui s'échappaient de mes yeux, madame la princesse de Lamballe entra chez la reine, et, s'approchant de moi avec la bonté qui la caractérisait : « Qu'avez-» vous, me dit-elle, ma chère Rose? Pourquoi » pleurer? — Hélas! madame, votre altesse peut » en deviner la raison. — Est-ce que vous pas-» sez de l'autre côté? — La reine l'a voulu; » mais, malgré mon obéissance, je suis pro-» fondément affligée de m'éloigner d'elle. » La princesse me donna des ordres pour différentes personnes qui avaient l'honneur d'être connues d'elles, et me dit : « Je vous prie, mon cœur, » présentez mes respects aux princes, et dites-» leur qu'il est bien certain que je serai mas-» sacrée. — Ah! madame, éloignez de vous ce » cruel pressentiment. — Je l'ai constamment, » et je suis sûre qu'il se réalisera. »

Ce qu'il y a de remarquable, c'est que cette

princesse, malgré cette crainte, avait quitté l'Angleterre, où elle avait été pendant les premières années de la révolution, pour revenir en France[1]. Son attachement pour la reine la détermina à cette conduite : cet attachement était devenu d'autant plus grand qu'elle voyait la reine plus infortunée. Rien ne peut donc honorer davantage sa mémoire que cette certitude qu'elle périrait auprès de la reine, et sa généreuse résolution de ne la point quitter. Il semble que la révolution n'ait existé que

---

[1] Après l'acceptation de la constitution de 1791 par le roi, le 3 septembre de cette année, il y eut une amnistie générale. L'assemblée, sur la demande du général La Fayette, abolit les passe-ports et rendit libres les routes de France; beaucoup d'émigrés profitèrent de cette circonstance, qui promettait un heureux avenir, pour revenir dans leur patrie; madame la princesse de Lamballe fut de ce nombre : la rage des partis et les fureurs aveugles des ennemis du nouvel ordre de choses n'ont pas permis à la France de jouir de ce bonheur. On sait comment madame de Lamballe a été assassinée le 3 septembre 1792.

pour faire ressortir les plus grandes vertus, comme pour effrayer par les plus grands crimes.

FIN DES MÉMOIRES.

NOTES.

NOTE I.

Sur le comte de Charolais.

Charles de Bourbon-Condé, comte de Charolais, pair de France, chevalier des ordres du roi, naquit le 19 juillet 1700, de Henri-Jules de Bourbon-Condé III, et fut ainsi frère du duc de Bourbon qui devint premier ministre sous Louis XV. Le comte de Charolais avait servi sous le prince Eugène de Savoie, et fait la guerre contre les Turcs. Il était oncle du prince de Condé, grand-maître de la maison du roi, mort en 1817.

Voici ce que M. Lacretelle, dont le témoignage n'est pas suspect ici, dit de ce prince, dans son *Précis de l'histoire du dix-huitième siècle.*

« Louis XV avait une aversion bien fondée pour un frère »de M. le duc de Bourbon, le comte de Charolais, prince »qui eût rappelé tous les crimes de Néron, si le malheur »des peuples eût voulu qu'il occupât le trône. Dans les »jeux même de son enfance, il trahissait un instinct

» de cruauté qui faisait frémir. Il se plaisait à torturer » des animaux; ses violences envers ses domestiques » étaient féroces. On prétend qu'il aimait à ensanglanter » ses débauches, et qu'il exerçait différentes sortes de bar- » barie sur les courtisanes qui lui étaient amenées. La » tradition populaire, d'accord avec quelques mémoires, » l'accuse de plusieurs homicides. Il commettait, dit-on, » des meurtres sans intérêt, sans vengeance. Il tirait sur » des couvreurs, afin d'avoir le plaisir de les voir préci- » pités du haut des toits. »

M. Lacretelle élève du doute sur l'exactitude de la réponse du roi, rapportée par mademoiselle Bertin. « Une grâce, dit-il, suppose une accusation, un procès, un » jugement; on n'en trouve pas de traces à l'égard du comte » de Charolais. » Ne semble-t-il pas ici que l'auteur de l'*Histoire du dix-huitième siècle* affecte de méconnaître le sens des mots en usage en pareil cas? c'était précisément un procès, une poursuite pour son crime que le comte de Charolais voulait éviter, et la réponse du roi qui lui faisait grâce le mettait à l'abri de toute inquiétude. Ce qui serait plus douteux, c'est que le roi ait ajouté: *Je pardonnerai à celui qui vous tuera;* c'est peut-être aussi pour cela que l'auteur cité a voulu révoquer le fait en doute.

NOTE II.

Sur madame la duchesse d'Orléans, femme de Louis-Philippe[1].

Madame d'Orléans fut renfermée au Luxembourg avec grand nombre d'autres personnes que les agents de la convention y envoyèrent en 1794.

Elle y fut attaquée d'une maladie dont sa vie était menacée; elle était, le jour et la nuit, couchée sur une chaise longue, livrée à tous les déchirements de son cœur, sans secours, sans médecin, sans cesse insultée par les geôliers, les commissaires, et tous ceux que l'enfer de Robespierre avait vomis dans les prisons pour en rendre le régime affeux; elle attendait la mort comme un bienfait. Vouland, député à la convention, vint un jour, au nom du comité de sûreté générale, faire la visite du Luxembourg. Madame d'Orléans pouvait à peine se soutenir, mais le féroce inquisiteur ne se donna pas la peine de la venir voir dans sa chambre, il donna des ordres pour qu'on la transportât au guichet; elle y fut portée par ses

---

[1] Ceci est extrait, en partie textuellement, pour les époques antérieures à 1795, des pièces déposées aux comités de sûreté générale et de salut public.

compagnons d'infortune; elle était mourante: Vouland demeura insensible, et madame d'Orléans fut reportée dans sa prison.

Ce fut là qu'elle fit la connaissance de M. Rouzet de Folmon, député à la convention nationale, et l'un des soixante-onze députés qui furent mis en arrestation pour avoir montré quelque justice dans le jugement du roi. Remis en liberté après le 9 thermidor, M. de Folmon s'occupa de la défense de madame d'Orléans et donna sa démission de membre du corps législatif, pour la suivre en Espagne, où il est resté avec elle. De retour en France, madame d'Orléans continua d'avoir M. de Folmon auprès d'elle, et le nomma chef de son conseil; il est mort peu de temps après elle, estimé de tous ceux qui l'ont connu.

Cependant madame d'Orléans, après avoir été transférée de la prison du Luxembourg dans la *maison de Belhomme*, qui était un autre genre de maison de détention, obtint enfin sa liberté le 14 fructidor an 3, grâce au zèle de M. de Folmon. L'arrêté pris à cet égard par les comités ne salut public et de sûreté générale est remarquable.

« Considérant que Louise-Marie-Adélaïde de Bourbon-Penthièvre n'a été privée de sa liberté et de la jouissance de ses biens que par de simples mesures de sûreté générale, et par l'effet des circonstances révolutionnaires qui ont provoqué sa détention;

» Qu'il n'a jamais existé aucune accusation contre ses principes, ses sentiments et sa conduite toujours conformes à ce qu'on devait attendre d'une Française soumise aux lois de son pays;

» Considérant que le terme où la révolution est parvenue doit d'autant plus disposer le gouvernement à tous les actes de justice qui peuvent se concilier avec la sûreté, la tranquillité publiques, et le maintien des principes républicains[1]; que déjà les Français qui se sont assemblés ont accepté avec enthousiasme la constitution destinée à faire leur bonheur;

» Considérant que cette tranquillité, loin de pouvoir être altérée par la déclaration de pleine liberté d'une femme devenue plus intéressante par ses longues souffrances et par le délabrement de sa santé, serait consolidée, s'il en était besoin, par une telle application de principes;

» Considérant enfin que le décret du 22 messidor dernier a fait prévoir l'époque prochaine où les membres de la famille des Bourbons restés en France, exempts de

---

[1] Quelle gaucherie de parler ainsi! Est-ce que, dans un gouvernement, les *actes de justice* peuvent jamais être opposés à sa sûreté, à sa tranquillité, à ses principes? Ce ne sont pas au reste les législateurs de 1794 seuls qui ont professé de pareilles maximes; elles se trouvent répétées et pratiquées par des autorités qui se croient bien plsu sages et éclairées qu'eux.

tous reproches, jouiront de tous les titres de citoyen, et que le terme où est parvenue la négociation relative à l'échange de la famille du dernier roi des Français, donne lieu de penser qu'aucunes convenances politiques ne sauraient être blessées par les actes de justice que la situation de Louise-Marie-Adélaïde Bourbon Penthièvre sollicite;

»Arrêtent, quant à présent, que Louise-Marie-Adélaïde Bourbon Penthièvre, veuve d'Orléans, jouira dès ce moment de sa pleine et entière liberté, avec faculté de se retirer à sa maison d'Armainvillers, ou à telle autre qu'elle jugera convenable.»

Malgré cet arrêté, madame d'Orléans continua de rester dans la maison Belhomme; son sort allait s'améliorer par l'effet d'une loi nouvellement portée par le corps législatif (les deux conseils), qui la remettait en possession de ses biens; elle allait en jouir, lorsque les événements du 18 fructidor an v (4 septembre 1797) changèrent l'état des choses; il fut résolu que les individus de la famille des Bourbons qui restaient en France seraient déportés.

En conformité de cette résolution, les ministres de la police générale et de la guerre firent prévenir les personnes qui s'y trouvaient comprises, et madame d'Orléans entre autres, qu'elles eussent à se tenir prêtes à partir pour l'Espagne; le chef de division de gendarmerie, Bergeron, et le capitaine Andrieux, adjudant-général de la dix-sep-

tième division militaire, furent chargés de les accompagner jusque sur le territoire espagnol.

Près de Cahors, le député M. Rouzet rejoignit madame d'Orléans en courant la poste dans un cabriolet.

Quand les voyageurs furent au Pertuis, les officiers chargés de les escorter s'aperçurent que M. Rouzet, représentant du peuple de la Haute-Garonne, était caché dans la voiture de madame d'Orléans, derrière les dames qui s'y trouvaient. Lorsque l'officier de garde et l'agent municipal se sont présentés à la voiture pour demander les passe-ports, M. Rouzet de Folmon a pâli et s'est trouvé mal. On lui a demandé son passe-port, il n'a rien répondu; on l'a fait descendre de la voiture pour le faire entrer au bureau des douanes, où il fit voir une mission du conseil des cinq-cents, dont il était membre, pour aller rétablir sa santé; mais il n'y était pas expliqué si c'était en France ou en Espagne qu'il devait prendre le lieu de sa demeure pour cet objet, et on ne le laissa pas passer.

Madame d'Orléans voyant que M. Rouzet ne pouvait pas la suivre en Espagne, s'est trouvée mal et a dit qu'elle voulait retourner sur ses pas. L'officier de garde et l'agent municipal le firent arrêter [1], ce qui eut lieu au Per-

[1] Ceci peint bien la rage et l'acharnement des hommes à s'entre-déchirer. Qu'est-ce que cela pouvait faire à cet officier et à l'agent municipal que M. Rouzet passât en Espagne avec madame d'Or-

tuis, en présence d'une partie de la garnison et des habitants. Malgré tous les efforts de madame d'Orléans et les plus vives démonstrations de ne pas vouloir quitter son estimable compagnon de voyage, un officier nommé Huraud, commandant de la place de Bellegarde, crut devoir, d'après les *griefs intentés au citoyen Rouzet*, ce sont ses expressions, le faire conduire à Perpignan.

M. de Folmon fut forcé de rentrer en France. Il se rendit à Paris, mais, l'année suivante, c'est-à-dire en 1798, il donna sa démission de membre du conseil des cinq-cents, et alla retrouver madame d'Orléans en Espagne.

Revenue en France à l'époque du retour de la famille royale, madame d'Orléans a rappelé auprès d'elle tout ce qu'elle a pu trouver de ses anciens serviteurs; elle s'est fait aimer et estimer de tous les partis.

Elle est morte le 23 juin 1821, dans la maison

---

léans? Leur devoir, direz-vous, les y obligeait. Mais quel devoir peut, dans un temps de persécution, être allégué pour empêcher un homme de se soustraire à la mort ou à la captivité? Au reste, M. de Folmon n'était point dans un cas suspect; c'était bien évidemment pour être avec madame d'Orléans qu'il allait en Espagne, et non pour trahir la république. Mais ce mot *trahison* rappelle tant d'excès commis sous son vain prétexte, qu'on ne peut le prononcer sans rouvrir des plaies que trente ans ont à peine fermées.

de campagne qu'elle habitait à Ivry, près Paris. Elle était née le 23 mars 1753, du mariage du duc de Penthièvre avec Marie-Thérèse-Félicité d'Est; elle avait épousé, en 1769, le duc de Chartres, depuis duc d'Orléans, père du duc d'Orléans d'aujourd'hui, ainsi que de madame la duchesse de Bourbon, morte il y a deux ans.

La figure de madame la duchesse d'Orléans rappelait les traits de son bisaïeul Louis XIV, mais ces traits étaient adoucis par l'expression de la bonté la plus touchante.

NOTE III.

Sur Louis-Philippe d'Orléans.

Le duc de Chartres, devenu duc d'Orléans par la mort de son père, a été l'objet de récits contradictoires et exagérés, qui en rendront la vie méconnaissable aux yeux de la postérité. On lui a prêté des torts, des crimes, des intentions criminelles dans toute sa conduite, qui, certes, est loin d'être à l'abri du blâme, même du blâme le plus juste et le plus sévère. Le trait impardonnable, celui qu'aucun doute ne peut affaiblir ni pallier, est la mort de son parent, de son roi, dans laquelle il trempa, lors-

que tout l'autorisait à se récuser dans une semblable cause.

Sa jeunesse, quoique livrée au libertinage, n'annonçait point un âge mûr aussi coupable.

«Louis-Philippe d'Orléans, dit Weber [1], avait reçu de la nature les dispositions les plus heureuses, et une beauté de formes peu commune. Ses premières années eurent un éclat extraordinaire; malheureusement il fut livré de bonne heure à la dissipation et à la société d'une foule d'hommes perdus de réputation et de mœurs, qui lui persuadèrent que le grand principe de la vie devait être l'oubli de tous les principes et le mépris de l'opinion publique. Propriétaire d'un palais où la galanterie et la volupté semblaient, depuis le temps licencieux de la régence, avoir fixé leur sejour, il se plongea, peu de temps après son entrée dans le monde, dans la débauche et même dans la crapule.

»Il séduisit et entraîna bientôt dans les mêmes excès le jeune prince de Lamballe, son beau-frère, qui était appelé à être un jour l'héritier du nom et de l'immense fortune du duc de Penthièvre. Le prince de Lamballe venait d'être marié avec une princesse de la maison de

---

[1] Mémoires concernant Marie-Antoinette, reine de France, tome I[er].

Savoie[1], lorsqu'une maladie affreuse vint l'enlever à la fleur de l'âge. Comme cette mort prématurée assurait au duc d'Orléans un héritage considérable, il fut difficile de persuader au public qu'il ne l'avait pas au moins provoquée par ses conseils; car de l'avoir causée sciemment et par cupidité, serait un crime si atroce et si peu familier à l'âge où était alors le duc d'Orléans, qu'il y aurait plus que de l'injustice à ajouter foi aux propos qui furent tenus à cette époque, et auxquels sa conduite subséquente a malheureusement donné trop de poids[2]. Quoi qu'il en soit, l'immoralité dont il faisait parade ne permit jamais à Marie-Antoinette de l'admettre dans ces cercles privés qu'elle tenait à Versailles et à Trianon. Plusieurs circonstances contribuèrent encore à alimenter cette aversion

---

[1] Marie-Thérèse-Louise de Savoie Carignan, née le 8 septembre 1749, morte assassinée à l'hôtel de la Force, le 3 septembre 1792.

[2] On a accusé également le duc d'Orléans d'avoir provoqué l'assassinat de madame de Lamballe, au 3 septembre 1792. Cette atrocité absurde et répétée dans les Mémoires de Sénart est réfutée victorieusement et sans réplique par l'éditeur de ces mêmes Mémoires.

De plus, comment veut-on concilier l'idée que Philippe visait à monter sur le trône par la basse et inutile action de faire massacrer sa parente? n'était-il pas évident que ses ennemis ne manqueraient pas de lui attribuer ce crime, et que par là il se nuisait et se rendait odieux même à son parti? Ce Sénart a accumulé, et sans preuve que

réciproque. Le duc d'Orléans avait conçu le projet d'une union entre un de ses fils et la fille de Louis XVI; Marie-Antoinette, qui voyait dès lors dans M. le duc d'Angoulême l'époux futur de sa fille bien-aimée, s'opposa de la manière la plus ferme et la plus prononcée à un projet qui lui répugnait sous tous les points de vue. »

Poursuivant l'examen des causes de la conduite du duc d'Orléans, Weber ne manque pas, à l'imitation de tant d'autres, de lui faire un crime de tout, de sorte qu'à force de trop prouver il ne prouve rien dans ce long déduit de suppositions et de conséquences.

« Le duc d'Orléans, dit-il, se ligua avec les magistrats turbulents du parlement de Paris; il fit, contre son usage

---

sa parole, une multitude d'absurdités, de bruits, de calomnies, qui ôtent la confiance qu'on pouvait avoir dans des récits intéressants. Par exemple, il débite qu'on voulut, en 1790, faire mettre le feu au Châtelet, afin de faire disparaître les pièces contre le duc d'Orléans dans l'affaire du 6 octobre; mais ces pièces se trouvaient imprimées dans la *procédure du Châtelet*, et l'on n'y voit pas aussi clairement que Sénart le dit la conspiration du duc pour monter sur le trône. On doit donc se défier *des révélations* de cet agent des comités sanguinaires de la convention. Que penser de la niaiserie avec laquelle il attribue à M. Pitt des correspondances et des intelligences avec le duc d'Orléans pour renverser le trône des Bourbons?

et malgré ses goûts, donner au peuple des secours extraordinaires; il distribua d'abondantes aumônes à l'époque de la convocation des états-généraux; il supporta deux exils consécutifs avec la fermeté d'un homme qui veut prendre l'attitude d'une victime; il prit pour son chancelier un homme perdu de dettes et de mœurs[1]; il fit son secrétaire intime d'un officier d'artillerie dont le seul titre à sa confiance était la composition d'un roman scandaleux[2]; ce fut là l'homme qu'il chargea, avec un niveleur atrabilaire[3], de rédiger pour ses bailliages des instructions où se trouvaient tous les germes d'une république. Lorsqu'il s'agit de donner un gouverneur à ses enfants, il choisit, par bizarrerie, pour une fonction qui n'aurait dû appartenir qu'à un homme, une femme d'une réputation plus qu'équivoque, et pour laquelle madame la duchesse

---

[1] Le marquis Ducrest, à qui on doit quelques écrits sur les arts et les finances; c'est lui qui avait imaginé de faire des tonneaux, des baignoires, des roues, des poutres, etc., de carton.

[2] Choderlos de Laclos, auteur des *Liaisons dangereuses*, roman médiocre, dont on a dit trop de mal et de bien.

[3] L'abbé Sieyes, homme mystérieux, équivoque, avide, membre de l'assemblée nationale, du directoire, puis sénateur. Il avait donné une si grande idée de son génie, que Mirabeau dit un jour à l'assemblée nationale *que son silence était une calamité publique.*

d'Orléans éprouvait un éloignement naturel, cette comtesse de Genlis, dont les écrits se sont répandus et se répandent encore sur l'Europe comme un torrent; il appela et logea dans son palais ce Chamfort, qui avait été secrétaire de M. le prince de Condé, et qui, abandonnant le noble séjour de la loyauté pour entrer dans celui de la rébellion, proposa et mit à sa place Grouvelle, qui, depuis, osa lire la sentence de mort à Louis XVI. »

Ce tableau, tracé par Weber, est marqué au coin de la plus réelle exagération; il y fait un crime au duc d'actions indifférentes dont il se plaît à trouver des motifs ou des intentions coupables.

Le baron de Besenval est plus judicieux en parlant de ce prince; voici ce qu'il en écrivait en 1788:

« Le comte Pons de Saint-Maurice, gouverneur du duc d'Orléans, alors duc de Chartres, a donné tous les soins possibles à son éducation; et lorsqu'il sortit de ses mains, la manière d'être de ce prince répondait à sa figure. Bientôt les filles, l'anglomanie, la table, en firent un être d'autant plus étrange que les traces d'une généreuse éducation se confondirent avec les vices qu'il avait acquis, et qu'il en résulta nécessairement un composé de tous les contraires. Il est crapuleux sans grossièreté, prodigue et mesquin, haut et familier, facile et dangereux; il a de l'aptitude à tout et ne peut s'appliquer à rien. Par libertinage d'imagination il vise à l'indépendance, détruit le

peuple et le courtise, recherche une fausse gloire et touche au mépris...

» L'exil du duc d'Orléans à Villers-Cotterets, à la suite de la célèbre séance du parlement, du 19 novembre 1788, aurait pu lui acquérir une sorte de considération que, dans l'opinion actuelle, donne l'opposition aux volontés de la cour et l'air de victime du despotisme [1]; mais, privé du séjour de Paris, le premier des vœux de ce prince, qu'il poussa jusqu'au ridicule, et auquel il a sacrifié jusqu'à sa gloire et sa réputation en plus d'une occasion, M. le duc d'Orléans, dis-je, plus amoureux qu'on ne l'est à quinze ans de madame de Buffon [1], ne put supporter l'exil, et envoya au baron de Besenval, qui le rapporte,

---

[1] M. de Brienne avait engagé le roi à se rendre au parlement le 19 novembre, pour y tenir une *séance royale*, afin d'y faire enregistrer des édits que ce ministre voulait faire passer; mais, par une perfidie digne de ce prêtre, la *séance* fut changée en un *lit de justice;* et, par une perfidie encore plus grande, il fit envoyer le lendemain au mont Saint-Michel l'abbé Sabathier, et au château de Doulens M. Fréteau de Saint-Just, conseiller, pour lui avoir déplu. Le duc d'Orléans fut exilé pour avoir protesté, quoique assez gauchement, contre l'illégalité de l'enregistrement.

[1] Femme du comte de Buffon, fils du célèbre naturaliste, condamné à mort par le tribunal révolutionnaire, le 10 juillet 1794.

le vicomte de Ségur, pour le prier d'obtenir son rappel, qui ne tarda pas à avoir lieu.»

Le duc d'Orléans, ainsi que deux de ses fils, le prince de Conti et la duchesse de Bourbon, avaient été envoyés à Marseille, en vertu d'un décret de la convention nationale, pour être ensuite déportés.

. Il eut beaucoup à souffrir, tant au fort de la Garde qu'à celui de Saint-Jean où il fut détenu; il s'en plaignit plusieurs fois, dans diverses lettres, tant aux autorités locales qu'à la convention nationale elle-même, mais inutilement.

Il y avait environ six mois qu'il languissait dans les prisons de Marseille, lorsqu'il en fut tiré pour être transféré à la conciergerie à Paris; il n'y resta que quelques jours. On fut étonné de l'y voir sans aucun souci, buvant, mangeant, se divertissant, dormant profondément, et ne parlant jamais d'affaires publiques. Le 16 brumaire an II (6 novembre 1793), il fut traduit au tribunal révolutionnaire, condamné à mort et exécuté le même jour, comme convaincu d'être un des auteurs ou complices de la conspiration qui a existé contre la république, contre la liberté et la sûreté du peuple français. Il était âgé de quarante-six ans.

Le député Harmand (de la Meuse) a rapporté, dans ses *Anecdotes sur la révolution*, que des mesures avaient été prises, des hommes armés et apostés pour, à un signal

donné, délivrer le duc d'Orléans allant à l'échafaud, et le conduire au Palais-Royal. Robespierre, alors tout-puissant, devait être assassiné chez lui, mais il n'était pas rentré au moment où le duc passait, la charrette avançait toujours; le signal ne fut pas donné, Robespierre n'ayant pas été tué, le coup fut manqué et le prince exécuté.

On a tant accrédité de contradictions sur le duc d'Orléans, dont il vient d'être question, on a recueilli tant d'absurdités sur cette *vaste conspiration* qu'il avait tramée avec Pitt, les parlements, les philosophes, Necker, le tiers-état, les Parisiens et les assemblées nationales auxquels on a osé même ajouter un nom auguste, pour rendre sans doute la chose plus incroyable encore, qu'on nous saura quelque gré de rapporter ici un morceau intéressant qu'on doit à l'ex-ministre Garat, homme entêté sans doute d'idées républicaines, mais qui, en matière de faits, s'est toujours montré vrai, et qui, dans les réflexions qu'on va lire, fait voir autant de bon sens que de connaissance des événements dont personne n'a pu être mieux instruit que lui.

De la conspiration d'Orléans. Écrit en 1797.

« De tous les côtés, et depuis cinq ou six ans, on parle de la conspiration d'Orléans; on en nomme les chefs civils et militaires, les législateurs, les généraux, les trou-

pes légères et de ligne, les trésoriers, les philosophes, les pontifes même: toutes les pièces d'une vaste monarchie sont dans ce complot; on dirait qu'il n'y a plus qu'à écarter un léger voile, et que la dynastie d'Orléans va paraître sur le trône relevé de la France.

» Je ne doute aucunement qu'il n'y ait une conspiration très réelle, indiquée par ces discours, qui paraissent être, en ce moment, le cri d'alarme de la France.

» Ce n'est pas d'aujourd'hui que j'examine ces bruits, que si habilement on fait paraître universels.

» A coup sûr il y a ici bien plus d'échos que de voix. Les échos sont partout; et les voix où sont-elles?

» Peut-être ne me serait-il pas très difficile de faire la réponse; j'aimerais mieux mettre tout le monde en état de la chercher.

» D'Orléans, baptisé *Égalité* par cette indigne commune de Paris, est mort sur un échafaud: un échafaud se rencontre souvent sur le chemin du trône: il se rencontre aussi souvent sur le chemin de la république; ceux qui veulent faire ou défaire les rois ont assez fréquemment affaire avec les bourreaux. Ce sont des accidents de métier dont il n'y a rien à conclure: on s'y attend, et on ne s'en plaint point. D'Orléans ne dit point au tribunal révolutionnaire, *Laissez-moi vivre :* il lui dit, *Faites-moi mourir tout de suite :* on lui accorda cette grâce, et on n'en parla plus.

» C'est dans les circonstances de la vie révolutionnaire de d'Orléans qu'il faut chercher quelques lumières sur sa conspiration.

» Né sur le quatrième degré du trône, d'Orléans fut un des premiers à entrer dans la révolution par laquelle le trône a été brisé. Il avait, dit-on, à se venger de quelques refus et de quelques plaisanteries du roi et de la reine. Je crois, dans ce prince du sang, ce motif beaucoup plus vraisemblable que l'amour de la liberté et le sentiment des droits et de la souveraineté d'une nation. Cependant je vois d'abord d'Orléans agir avec les parlements et comme eux ; je le vois agir ensuite avec la grande majorité des états-généraux, et comme elle. Il doit compter et il compte beaucoup dans le nombre des ressorts qui imprimèrent les premiers mouvements ; mais j'observe qu'il entre dans ces mouvements, qu'il les fortifie, mais qu'il ne les opère pas ; je vois que tous ces mouvements ont pour but de déplacer la souveraineté, mais non pas de changer la dynastie.

» Les instructions adressées par d'Orléans à ses bailliages, à l'époque des premières élections, ces instructions où respiraient les principes et les affections démocratiques, furent les premiers griefs de la cour contre sa personne ; elles le sont encore aujourd'hui de l'aristocratie et du royalisme de l'Europe contre sa mémoire.

» D'Orléans avait adopté ces instructions, il ne les

avait point faites; un prince ne peut ni sentir, ni penser, ni écrire rien de semblable : on sait qu'elles furent l'ouvrage d'un philosophe, qui les rédigea sur les mêmes maximes et sur les mêmes vues générales qui avaient dicté trois brochures, lues et estimées alors de toute la France, faites pour être estimées et lues partout où l'on voudra fonder l'ordre social sur les principes universels de la raison, du droit naturel et de la justice. Des écrits faits pour éclairer tout un peuple ne sont pas ceux dont un conspirateur peut vouloir se servir. Les conspirateurs ont besoin de ce qui fomente les passions, et rien ne les fomente moins que ce qui agrandit la raison humaine. C'eût été une grande maladresse dans un conspirateur de chercher un complice dans un métaphysicien, et des moyens de conjuration dans des principes abstraits qu'il fallait bien méditer pour les bien comprendre. Des principes généraux conviennent aux nations; ils ne conviennent pas plus aux conspirateurs qu'aux ambitieux. Si d'Orléans est devenu depuis un conspirateur, il n'y aurait eu rien de plus propre que les instructions à ses bailliages pour faire sentir et voir à tout le monde combien les conspirateurs sont criminels.

» S'il y a eu dans toute la révolution un intervalle de temps durant lequel la conspiration d'Orléans peut paraître avoir quelque réalité, c'est depuis la fameuse séance royale, depuis le 23 juin et le 14 juillet, jusqu'au mo-

ment où, après les 5 et 6 octobre, d'Orléans quitta son poste à l'assemblée constituante, pour s'exiler complaisamment en Angleterre. L'insurrection du 14 juillet, qui éclata dans les jardins de son palais, les conférences fréquentes; et, dit-on, de jour et de nuit, que lui ou les siens avaient, à cette époque, avec Mirabeau; la clameur de haro qui le poursuivit si opiniâtrément en lui demandant compte du sang versé dans les cours, sur les escaliers et dans les appartements de Versailles; cette facilité inouïe et éternellement incompréhensible avec laquelle il consentit à mettre la Manche entre lui et ses accusateurs; ces circonstances et plusieurs autres semblent appeler sur sa mémoire les arrêts de la justice des nations autant que les imprécations de la haine des rois.

»Mais, après avoir rappelé ces faits en masse, jetons un coup d'œil rapide sur les détails.

»Au 14 juillet, l'insurrection éclata dans le Palais-Royal; mais ses ferments étaient dans tout Paris, dans tout Versailles. Les mèches pouvaient être allumées à Versailles, elles pouvaient l'être à Paris; c'était égal, l'explosion se fût faite partout de la même manière. D'Orléans agit beaucoup à ces époques, et, agissant comme tous les révolutionnaires, il agit encore autrement. Il avait d'autres moyens, plus d'argent, par exemple; et, quoique avare, il en répandit: il en fut répandu par tous les révolutionnaires qui en avaient. Valadi en avait, et il en

jeta: le denier même du pauvre fut donné aux pauvres pour les mettre en mouvement; et j'ai connu un homme de lettres (Champfort), qui n'a jamais rien été dans la révolution que révolutionnaire, et qui ouvrit alors sa bourse de cuir pour en tirer mille écus, c'est-à-dire les économies les plus sévères de vingt ans de privations et de travaux.

»Depuis la trop fameuse séance royale, les mines et les contre-mines étaient plus ou moins secrètes, mais c'était un combat à mort engagé entre le parti du roi et les représentants populaires du peuple. La nation elle-même entra dans ce combat; alors elle n'était ni divisée ni décimée: elle faisait retentir autour du trône, en révolte, la menace de vingt-quatre millions de voix. Rien ne prouve qu'au milieu de ce mouvement universel, d'Orléans ou sa maison n'eût une direction particulière, mais rien ne fait voir non plus qu'il voulût diriger en sa faveur le mouvement général.

»Le mouvement avait pour guide, pour chef, en quelque sorte, des principes et non pas des hommes.

»Parmi les hommes, il y en a eu deux qu'on a voulu faire les meneurs principaux de cette conspiration, dont Philippe d'Orléans, en supposant même qu'il en eût été le chef, ne pouvait pas être la tête: Mirabeau et Laclos.

»Ces deux noms ont paru des preuves.

»Mais qu'a-t-on le plus cité de Laclos? Son roman des

Liaisons dangereuses. Voici toute la chaîne de la démonstration : les Liaisons dangereuses peignent des mœurs affreuses ; donc leur auteur est un homme affreux, donc cet homme affreux a conçu et dirigé le plan d'une affreuse conspiration. Quand on ajoute à tous ces *donc*, que Laclos avait une place dans la maison d'Orléans, on n'a plus besoin de la démonstration, la chose est évidente par elle-même. Je sais, et je le sais avec certitude, qu'à la fin de 1792 et en 1793, Laclos a sollicité pendant plusieurs mois, et avec beaucoup d'instance, pour être chargé d'une expédition à Pondichéry : ce n'était pas un moyen prochain de conspirer à Paris, que d'aller se battre aux Indes orientales. Je sais encore qu'à cette époque, et avant, Laclos parlait beaucoup de la république, et jamais de d'Orléans. Je ne crois point que les discours d'un homme soient une preuve de son innocence; mais je voudrais aussi, qu'en paroles claires et courtes, on donnât quelque autre preuve de la conspiration de Laclos, que son nom, sa place et son roman.

La place de Mirabeau, depuis 1789, était bien meilleure pour conspirer : il régnait à la tribune, et il semble qu'à l'aide de quelques circonstances un peu favorables, sa parole pouvait faire des rois. Mirabeau n'était pas toujours à cette tribune où il était si bien : le jour, il parlait; la nuit, il courait; et des personnes en qui j'avais alors une confiance que je n'ai pas entièrement perdue,

m'ont assuré qu'il courait souvent de Versailles à une maison de Paris, où d'Orléans se trouvait toutes les fois par hasard.

» Je ne suis pas disposé à croire que ce fut l'amitié qu'ils avaient l'un pour l'autre qui réunit si souvent ces deux hommes dans les ténèbres et dans le silence de la nuit : il fallait donc qu'il y eût entre eux quelque autre chose que tous les deux aimaient et voulaient.

» Voici là-dessus, non pas ma science, mais ma conjecture.

» Il est certain que plusieurs fois Louis XVI avait tenté de s'échapper ; il est certain que, lorsqu'il cessait de le tenter, il ne cessait pas d'en avoir le désir et le dessein : d'un moment à l'autre le trône pouvait donc se trouver vacant, comme il le fut en Angleterre lorsque Jacques II s'évada de son trône et de l'Angleterre. J'imagine que Mirabeau avait prévu ce cas, et qu'il avait songé aux moyens d'y pourvoir : ces moyens pouvaient bien être d'abord une régence de d'Orléans, et ensuite une nouvelle dynastie dont d'Orléans aurait été le Philippe Ier. Les nations et les événements s'imitent comme les hommes ; les Français et d'Orléans pouvaient être entraînés, par cet esprit d'imitation, à répéter l'événement qui mit Guillaume III sur le trône des Anglais et de son beau-père. Des conditions qui paraissaient inacceptables à un roi héréditaire auraient paru très bonnes encore à un roi révolutionnaire. Au bout d'un siècle,

presque jour pour jour, des événements presque semblables dans toutes les circonstances, dans tous leurs résultats, auraient changé alors la face de l'Angleterre et de la France, et mis dans l'une et l'autre nation une nouvelle dynastie sur un trône soumis à de nouveaux pactes. J'abhorre de pareilles spéculations : le bien même qu'elles peuvent faire quelquefois me paraît un crime. Il faut remarquer pourtant que l'histoire n'a point mis Guillaume III au rang des conspirateurs et des usurpateurs ; que l'Europe admire encore ses talents, et que l'Angleterre a sanctionné et consacré sa politique.

»Voilà le seul moment, je le pense, et la seule manière dont Mirabeau a pu songer à faire de d'Orléans un roi de la constitution qui s'élevait. Je dis de faire, car je crois bien que cet homme, alors même qu'il était question d'être roi, *se laissait faire* et ne faisait pas.

»Je jure devant la justice suprême, dont je n'ai pas appris à me jouer, et devant la nation, que je respecte, alors même que j'ai perdu toute estime presque pour tous les hommes ; je jure que tout ce que je viens de dire est tiré de mes présomptions ; tout cela est *conclu*, et non pas *vu* ou *entendu* : or, tout homme raisonnable doit toujours se défier de ce qu'il ne sait que par sa raison.

»Le grand ouvrier, Mirabeau, ne tarda pas à abandonner l'argile qu'il avait voulu pétrir en roi. Je n'ai pas besoin de rappeler tous les faits qui prouvent que, dans

les derniers temps de sa vie, loin d'être occupé à faire un roi nouveau, Mirabeau l'était entièrement à soutenir le roi ancien; ce qui peut-être n'était pas moins difficile. Mille bruits coururent à sa honte: tous se turent sur sa tombe; mais ils n'y ont pas été ensevelis; ils accompagneront sa gloire à travers les siècles, sans pouvoir cependant la détruire.

»Trois mois après la mort de Mirabeau et la fuite de Louis XVI, quel moment pour le parti d'Orléans, s'il eût existé! Il n'aurait pas eu besoin de conspirer; il eût pu se montrer; il eût pu devenir un ordre du jour de l'assemblée constituante. On n'entendit pas le plus léger murmure, ni de ce nom ni de ce parti. Les hommes qu'on accusait alors de faire les décrets par leurs intrigues, en secret, tout haut, dans l'assemblée, à la tribune, ne parlèrent plus que pour Louis XVI. On entendit quelques voix opposées et à demi étouffées; elles parlaient déjà d'une république, et non pas d'une autre dynastie.

»Durant presque toute l'assemblée législative, d'Orléans fut hors de Paris, à l'armée ou aux champs; et ce n'est pas là que l'on conspire.

»A cette même époque, on parla une fois aux jacobins d'une dynastie nouvelle; mais, pour la commencer, ce n'est pas d'Orléans que Carra indiquait, c'est le duc d'York. Cette extravagance valut d'abord à Carra des huées: elle lui valut ensuite l'échafaud

» Les élections qui suivirent le 10 août portèrent d'Orléans à la convention nationale, et sa situation dans cette assemblée a été si étrange et si fatale, qu'on ne peut lui rien comparer dans l'histoire des révolutions les plus meurtrières et les plus bizarres : ce phénomène historique peut servir à juger parfaitement comment on crée une conspiration et pourquoi. Élu par les jacobins de Paris, d'Orléans ne pouvait s'asseoir à la convention que sur la montagne; il vota toujours comme elle. Il avait beau s'être couvert du nom d'Égalité, on voyait toujours un Bourbon; et dans une assemblée divisée par les haines les plus furieuses, ce nom pouvait servir à toutes les haines, parcequ'il pouvait servir à tous les soupçons. Il fut employé tout de suite à cet usage, et non par un seul parti, par les deux. Les deux côtés se renvoyaient d'Orléans, comme une accusation.

» Le côté droit disait, en se tournant vers la gauche : *Que fait ce Bourbon parmi des sans-culottes ? en l'élevant au haut de la montagne, ne vous essayez-vous pas à l'élever plus haut encore ?* Le côté gauche disait, en se précipitant tout entier sur le droit : *Oui, Égalité est de notre côté; mais s'il reste encore en lui quelque chose d'un Bourbon, c'est de votre parti qu'il est : c'est aux hommes d'état, aux habiles, que les Bourbons et les rois conviennent.* Parmi tant de clameurs dont il était l'objet, d'Orléans ne soufflait pas un mot. Redoutant peut-être un peu plus

ses amis que ses ennemis, c'était son asile surtout qui le faisait trembler. C'était bien prévoir son sort, mais ce n'était pas le prévoir de très loin; et quand le décret par lequel le côté droit l'avait déporté fut rapporté par le côté gauche, il dut voir facilement où le mènerait ce service. Je ne doute aucunement qu'il n'eût échangé toutes ses expectatives sur tous les trônes pour un rocher de la Norwège.

»Personne autour d'Orléans ne lisait aussi bien que lui dans son avenir; les meilleurs esprits donnaient à ce sujet dans tous les égarements, dans tous les vertiges des temps révolutionnaires. Voici une anecdote dont on peut croire la vérité sur mon témoignage, quoique j'aie été professeur d'histoire.

»Durant ce règne de la terreur, qui semblait être une conjuration, non contre les droits du genre humain, mais contre le genre humain lui-même, deux amis venaient de dîner à Passy ou à Boulogne; ils venaient de goûter et ils goûtaient encore l'unique adoucissement de ces jours de désastres, celui d'exprimer librement toute leur horreur, et d'épancher toute leur douleur. Le régime du sang les épouvantait, et ils étaient épouvantés encore de l'idée qu'il allait se terminer par le despotisme. C'était le moment où d'Orléans, après avoir été enchaîné pendant plusieurs mois dans une tour qui s'élève au milieu des flots de la Méditerranée, était rappelé à Paris.

Voyez-vous, disait l'un des deux amis à l'autre, avec quelle politique cette montagne, qui a toujours l'air d'être en fureur, a conduit son plan de royalisme! Comme ils manient cet instrument si flexible, d'Orléans! Comme ils l'ont jeté dans les cachots, pour écarter les soupçons, lorsqu'ils avaient encore quelque résistance à craindre dans la convention! Et aujourd'hui que tout leur est soumis, comme ils se hâtent de le faire revenir! Pour celui-là, si la première nuit de son arrivée il la passe à la conciergerie, à la seconde, son lit sera fait dans le palais des rois: mon ami, la république est perdue! quelques jours encore, et d'Orléans est couronné! En cheminant, en se désolant, et en devinant, ils arrivèrent à la place de la révolution; ils entendent les airs retentir des noms de Philippe Égalité, de d'Orléans: c'était sa tête qui venait de tomber sur l'échafaud.

»Je ne sais pas bien si ceux-là ont cessé de croire à la conspiration de d'Orléans; mais, pour les autres, il paraît que cet échafaud n'a point du tout déconcerté leur croyance ou leur système. Si on s'en rapporte à eux, les enfants et les amis de d'Orléans, en héritant de sa conspiration, ont prodigieusement étendu ce patrimoine. Toutes les haines, dit-on, sont venues, comme toutes les amitiés, se réunir et se confondre dans cette conspiration. On y voit figurer aujourd'hui, côte à côte, Necker et Chanderlos de Laclos, Alexandre Lameth et Sieyes: je

ne serais pas du tout étonné qu'on y mît bientôt ensemble Rewbel et Pitt, Bonaparte et le prince Charles. Les miracles se joignent aux événements possibles, pour rendre cette conspiration plus vraisemblable : dans le même temps que le fils aîné de d'Orléans était à Tornéo et presque au pôle arctique, on l'a vu à Paris et à la barrière Blanche : aujourd'hui, lui et ses frères sont à Philadelphie, et on les voit au faubourg Saint-Antoine, chez Santerre. Ce fils aîné du père a ainsi le secret d'être dans plusieurs lieux au même instant, ce qui n'est jamais arrivé qu'à lui et à un autre. O confiance de l'imposture, que tu es grande! et que la crédulité des hommes, qui est bien aussi grande que toi, t'autorise bien à te jouer ainsi d'elle et d'eux!

» Il ne faut pas s'imaginer que toutes ces folies n'aient pas un but assez habilement marqué et qu'il soit *impossible* qu'elles l'atteignent.

» 1° Toutes ces conspirations sont des grands cadres de proscriptions toujours ouverts : on y grave aujourd'hui un nom, demain un autre. Toutes les passions vont y donner tour à tour leur coup de burin, et y prendre des arrhes pour le jour de leur vengeance : ce ne sont d'abord que des noms proscrits ; en temps et lieu ce sont des hommes égorgés. Les cadres se remplissent toujours et ne sont jamais remplis.

» 2° Tandis que l'attention publique se détourne vers

les bruits d'une conspiration imaginée d'une manière terrible, la conspiration réelle fait paisiblement son chemin; elle échappe à toutes les poursuites, et bientôt on ne la poursuit plus. Ainsi, fuyant une meute ardente, le cerf, couronné par les ans, d'un bois royal, fait sortir de son asile et de son sommeil le jeune cerf à tête nue, pour brouiller et confondre les traces, les vents et les odorats.

»3° Parler incessamment de la conspiration royale de d'Orléans, tandis que beaucoup de gens parlent d'une autre conspiration royale, est un assez bon moyen de persuader qu'il n'y a plus qu'une question dans la nation: celle de savoir qui sera roi. La question de la république n'en paraît plus une dans la république: on la regarde comme décidée contre elle; et comme le nom d'Orléans ne peut réveiller que des idées d'usurpation, et qu'il y a d'autres noms qui peuvent réveiller des idées de succession, la question réduite à ces termes serait bientôt résolue.

»Législateurs, directeurs, ministres, vous ne laisserez pas brouiller les traces qui doivent vous conduire.

»Je finis.

»J'ai lu dans des écrits infâmes, mais qui ne sont plus des libelles, que j'étais aussi de la conspiration d'Orléans. J'ai voulu ajouter cette nouvelle preuve à toutes celles qui doivent se trouver dans le sac de la procédure.

»GARAT.»

Mars 1797.

NOTE IV.

Sur le mariage de Marie-Antoinette avec le dauphin.

Ce que dit mademoiselle Bertin dans ses *Mémoires* sur le mariage de la reine exige ici quelques explications.

Le duc de Choiseul, qui, sur la fin du règne de Louis XV, sentait son crédit ébranlé par la faveur de la comtesse du Barri, qu'il avait peu ménagée [1], avait imaginé, pour conserver son influence, de donner au jeune dauphin une épouse de son choix. Dévoué à la maison à laquelle il était allié, ce ministre jeta les yeux sur l'archiduchesse Marie-Antoinette, fille de l'impératrice Marie-Thérèse. Il n'ignorait pas que le dauphin avait reçu de sinistres impressions contre lui au sujet de la mort de son père, et que si ses instituteurs avaient eu trop d'équité pour l'attribuer au poison, ils avaient au moins fait connaître au jeune prince les chagrins amers auxquels avait succombé l'auteur de ses jours. Une princesse habituée à entendre prononcer avec affection le nom de duc de Choiseul à la cour de sa mère pouvait seule parvenir à effacer de l'esprit du

---

[1] Ce fut au mois de septembre 1768, que madame du Barri, sous le nom de mademoiselle Lange qu'elle portait alors, fut définitivement admise maîtresse du roi, et reconnue telle par les courtisans et les complaisants.

dauphin ces préventions fâcheuses. Le dauphin annonçait des dispositions trop froides et un caractère trop ami de l'ordre pour qu'on pût espérer de le gouverner par des maîtresses : le duc de Choiseul se flattait d'y réussir en lui donnant une épouse capable d'exercer à la cour et sur lui l'empire des grâces, de l'esprit et de l'amabilité : il se hâta de négocier une alliance qui lui était si propice.

Marie-Antoinette-Joséphine de Lorraine, archiduchesse d'Autriche, née à Vienne le 2 novembre 1755, réunissait tout ce qu'il faut pour faire une épouse accomplie. Marie-Thérèse, qui la chérissait de prédilection entre toutes ses filles, l'avait élevée comme pour occuper le trône de France, et s'était attachée à développer en elle tous les moyens de plaire. Mais tandis que la France et l'Autriche s'applaudissaient de ce mariage, la jeune archiduchesse, comme si elle eût prévu les malheurs qui devaient en être la suite, s'en affligeait; et plus d'une fois on la surprit pleurant à l'idée de quitter sa famille pour se rendre auprès de l'époux qu'on lui destinait. Il fallut partir; elle partit, on pourrait dire désespérée. Arrivée à Lintz, elle laissa éclater sa douleur; et si l'on doit s'en rapporter aux récits du temps, pendant qu'on changeait les chevaux, elle conjura les personnes qui l'accompagnaient de la reconduire à Vienne. A Ausbourg, où l'on s'arrêta encore, la même scène de désespoir se renouvela. Là se trouvait un résident de la cour de France; il chercha en vain à engager

la princesse à montrer plus de calme et de résignation. Pour toute réponse à ses discours, Marie-Antoinette lui disait : « Partout où l'on voudra, mais pas en France. » Cédant enfin elle mit le pied sur les terres d'un empire où l'attendaient un trône et un échafaud.

Elle arriva à Compiègne le 15 mai 1770. Le roi, le dauphin et mesdames de France s'étaient rendus dans cette ville pour la recevoir. Cette première entrevue sembla promettre une faveur durable au négociateur de ce mariage. Le duc de Choiseul, le premier des ministres, fut présenté à la future dauphine. Il en reçut l'accueil le plus flatteur; elle lui exprima avec vivacité sa reconnaissance, et ajouta qu'elle comptait sur ses soins et sur ses conseils. Néanmoins le triomphe de M. de Choiseul fut de courte durée; banni quelques mois après de la cour de Louis XV, il ne put, malgré les efforts de Marie-Antoinette, rentrer au ministère sous le successeur de ce monarque. Madame Adélaïde, qui avait un grand ascendant sur l'esprit de Louis XVI, avait conservé de fatales préventions contre M. de Choiseul, qu'elle regardait comme l'ennemi de son frère.

Cependant Marie-Antoinette commençait à croire que le bonheur l'attendait en France; partout elle était accueillie, fêtée. Le lendemain de son arrivée à Compiègne, elle s'était rendue au couvent des carmelites de Saint-Denys, où était madame Louise, qui, dans sa retraite, conservait

le goût des intérêts du monde et se mêlait des affaires de l'état. L'archiduchesse remit à la sœur Thérèse de Saint-Augustin une lettre de l'impératrice sa mère, où elle lui recommandait sa fille : elle la priait de ne pas lui refuser les conseils de sa piété et de son expérience.

Le lendemain, Marie-Antoinette se rendit à Versailles. Le dauphin l'y attendait. Tous deux furent conduits à l'autel, où le cardinal de La Roche-Aymon leur donna la bénédiction nuptiale. Les fêtes de la cour, à l'occasion de ce mariage, furent brillantes, et celles qu'on donna à Paris les surpassèrent encore. S'il fallait s'en rapporter aux récits du temps, le dauphin parut peu touché de cet éclat : il n'y voyait aucun mérite; grande preuve de bon sens de sa part. Qu'aurait-il dit s'il eût été instruit de la misère du peuple, de la cherté du pain, et des souffrances de tant de familles qui manquaient du nécessaire à la vue de ces folles dépenses et de ces cris de joie commandés ou payés? Mais où trouver, je ne dirai pas des rois, mais des ministres, mais des administrateurs, qui tiennent compte du besoin des peuples, qui s'en occupent sérieusement? Au surplus, si l'on laissa ignorer aux jeunes princes des circonstances qui les auraient fait souffrir sans qu'ils pussent y remédier, du moins ne fut-il pas possible de leur cacher les suites funestes de la légèreté ou de l'incurie des magistrats de Paris dans les mesures à prendre pour les illuminations et le feu d'artifice ordonnés le 30 mai sur

la place Louis XV en leur honneur : ils furent présents à cet horrible spectacle, et entendirent les cris des mourants.

Un peuple immense, toujours attiré par une folle curiosité à des fêtes qui ne lui rappellent que trop souvent sa misère et son abaissement, s'était porté vers cet endroit. La foule augmentant sans cesse, des accidents, des manques de précaution en rendant l'engorgement plus meurtrier encore, une multitude de citoyens y perdirent la vie au milieu des lamentations du désespoir et des efforts pour se soustraire à la mort qui les pressait de toutes parts [1].

On jugera de l'état des mœurs et des lois à cette époque, du mépris que l'on faisait du peuple, quand on saura que cette épouvantable journée attira à peine au prévôt

---

[1] Nous trouvons les résultats suivants, sur ce terrible événement, dans un ouvrage rédigé sur des monuments authentiques.

« Un état des cadavres enterrés les 31 mai et 1er juin 1770, dans le cimetière de la Ville-l'Évêque, en porte le nombre à cent trente-deux ; les noms des individus, l'âge, le sexe, y sont désignés, ce qui annonce qu'ils avaient été reconnus, à l'exception d'un petit nombre. On comptait parmi les morts quatre-vingt-sept femmes ou filles.

» On porta à un nombre égal, par approximation, ceux qui moururent chez eux ou aux hôpitaux des blessures qu'ils reçurent. » *Collection des lois de police*, préface du tome II.

des marchands, Bignon, qui en fut le principal auteur, et au lieutenant de police, quelques paroles de sévérité de la part du parlement et de la cour : on crut en avoir assez fait que de distribuer aux parents de ceux qui avaient péri quelques aumônes, dont l'emploi fut encore dirigé par la faveur et la recommandation. Triste augure pour Marie-Antoinette, dont on chercha à étouffer la sensibilité qu'elle fit paraître dans cette terrible occasion, par tout ce qui peut flatter et enivrer une jeune princesse.

NOTE V.

Marie-Antoinette, épouse de Louis XVI.

La passion a souvent guidé la plume de ceux qui ont écrit sur cette grande princesse: on a outré ses défauts, on a soupçonné sa conduite, on a méconnu les perfections dont elle était douée d'une part, tandis que d'une autre on a voulu tout louer, jusqu'aux défauts qui tenaient au rang où elle était élevée.

Nous l'avons vue aussi, et dans deux états opposés : la bonté, la grandeur, quelque chose de léger, se peignaient dans ses regards lorsqu'elle les fixait sur quelque objet qui pouvait l'intéresser; mais toute sa pensée n'était point sur sa figure.

Le temps de son bonheur a passé avec la rapidité de l'éclair, et, sans les douceurs d'une intime amitié qu'elle goûta avec une femme qui savait la ressentir, la duchesse Jules de Polignac, elle n'eût connu que l'éclat du bonheur sans en avoir goûté la réalité. Sa vie était un tourbillon dont elle aurait voulu éloigner d'elle l'importun mouvement, et dans lequel elle retombait toujours. Sa superbe organisation devait donner à tous les ressorts de ses sens un orgasme qu'il lui fallait réprimer ou tromper. Il en résultait chez elle des alternatives de dégoût, d'ennui, d'inquiétude et de sentiments tendres pour tout ce qui l'approchait; sentiments qui ont trompé bien des yeux sur leur véritable caractère et leur nature.

Marie-Antoinette détestait la bassesse et la trahison : on peut donc s'étonner de ce que dit l'abbé Georgel sur la connivence qu'elle aurait eue avec le baron de Breteuil pour profiter de la coupable conduite du cardinal de Rohan dans l'affaire du collier, afin de se venger de lui : il y a contradiction, non seulement en ce qu'on sait de cette dégoûtante aventure et de ce qu'en dit le secrétaire d'ambassade du cardinal, mais encore entre la hauteur de sentiments de Marie-Antoinette et une aussi méprisable manière de se venger. Le chagrin de sa dignité blessée l'affectait sans doute; mais croit-on qu'elle eût pu machiner avec un ministre le moyen de se venger d'un homme pour qui elle eut toujours de l'éloignement et de l'aversion?

Ainsi tout prouve que l'abbé Georgel, pour inspirer de l'intérêt en faveur de son patron, calomnie le beau caractère de Marie-Antoinette.

Nous avons vu cette princesse dans les fers. Au 6 octobre 1789, lorsqu'elle vint à l'Hôtel-de-Ville, celui qui écrit ceci était présent; il était très près de la reine; on distinguait sur sa figure la dignité, la douleur et le sentiment d'une grande irritation; elle souffrait de voir sa famille humiliée. Lorsque M. Bailly eut répété les paroles du roi, *que c'était toujours avec plaisir que sa majesté se trouvait au milieu des habitants de Paris*, la reine, sans contrainte, sans embarras, sans affectation, dit à M. Bailly: « Monsieur, ajoutez donc, *et avec confiance.* » On cria: *Vive le roi!* J'étais près de l'estrade; M. Bailly me tendit son grand cou, et me dit à demi-voix, *et vive la reine donc.* Alors, frappant dans mes mains, je me mis à crier: *Vive la reine!* ce que toute la salle répéta. Ce petit incident se passa en un clin d'œil: je la fixai autant de temps; ses yeux, ses traits, tourmentés par la douleur, exprimaient je ne sais quoi de sensible et de reconnaissant lorsque ses regards se portèrent sur celui qui lui avait donné cette marque de respect et de dévouement.

Les ennemis et les jaloux de la reine auraient exigé d'elle les perfections qui distinguent la divinité: elle ne pouvait avoir ce mérite; mais tout ce qui peut faire chérir et admirer une mortelle se trouvait chez Marie-Antoi-

nette; ses défauts même étaient une dépendance de ses qualités.

Au Temple, dans sa prison, quelle grandeur! quel courage! quelle sublime résignation! vertus d'autant plus à priser en elle, et qui prouvaient le degré de perfection de son être, que peut-être cette infortunée princesse ne puisait pas dans les consolations de la religion toutes les forces qu'y trouvait Louis XVI pour supporter le malheur.

Je vais faire suivre ces remarques sur la reine de France de quelques traits sur sa personne et sur son caractère. Je les prends dans des écrits dus à des hommes qui l'ont approchée et ont pu nous instruire de particularités inconnues au public.

Je citerai d'abord le portrait qu'en a tracé M. de Besenval, cet officier général dans les Suisses, homme aimable, spirituel, qui fut de la société de la reine. Les Mémoires qu'il a laissés présentent des tableaux variés de la cour de Louis XVI et des malheureuses intrigues qui l'ont tant agitée.

« La reine, dit le baron de Besenval [1], sans être régulièrement ni belle ni jolie, sans être bien faite, l'éclat du teint de cette princesse, beaucoup d'agrément dans le port de sa tête, une grande élégance dans toute sa personne, la

---

[1] C'était en 1776 que le baron écrivait ce récit.

mettaient dans le cas de le disputer à beaucoup d'autres femmes qui avaient reçu plus d'avantages de la nature, et même de l'emporter sur elles. Son caractère était doux et prévenant. Facilement touchée par les malheureux, aimant à les protéger, à les secourir en toute occasion, elle montrait une âme sensible et bienfaisante, et réunissait deux qualités assez rares à rencontrer ensemble, celle de se plaire à rendre service, et de jouir du bien qu'elle avait fait. Un grand attrait pour le plaisir, beaucoup de coquetterie et de légèreté, peu de gaieté naturelle, l'empêchaient d'être aussi bien dans la société que ses qualités essentielles et son extérieur l'annonçaient. Rien absolument de déterminé dans sa façon de penser. Sa familiarité nuisait à sa considération; et le maintien que les circonstances ou les conseils lui faisaient souvent prendre choquait dans la femme aimable, acception sous laquelle elle avait trop accoutumé à la considérer. De là venait que chacun en était quelquefois mécontent, et qu'on en disait souvent du mal en s'étonnant d'en dire. »

« La nature, dit Weber[1], avait formé Marie-Antoinette pour être assise sur un trône. Une taille majestueuse, une beauté noble, une manière de porter sa tête difficile à

---

[1] *Mémoires du chevalier de Weber,* frère de lait de la reine Marie-Antoinette.

dépeindre, inspiraient le respect. Ses traits, sans être réguliers, avaient, ce qui vaut mieux, un agrément infini. La blancheur de son teint les embellissait, et donnait à son visage un éclat éblouissant. Les manières les plus séduisantes ajoutaient encore à tant de charmes ; et, dans la première fleur de sa jeunesse, l'élégance et la vivacité de ses mouvements, la franche et naïve expression d'un bon cœur et d'un esprit naturel, avaient de quoi plaire aux Français d'alors. »

Les agréments, la beauté corporelle de la reine se flétrirent par les tourments qu'elle éprouva pendant la révolution; mais les belles qualités de son âme l'accompagnèrent jusqu'au tombeau.

Ne sachant quels torts lui trouver, je dis de ces torts qui ternissent le caractère et la dignité, on a imaginé de lui reprocher son mépris pour l'étiquette et pour le cérémonial des cours. Des écrivains qui devraient avoir une opinion à eux, ont répété ce que Montjoie, auteur de la Vie de cette princesse, l'abbé Soulavie, compilateur peu judicieux, ont dit de cette prétendue faute de Marie-Antoinette; et, ce qui n'est pas moins remarquable, il est commun de rencontrer des gens assez aveugles pour attacher à cette conduite une des grandes causes du discrédit de la royauté et de la révolution.

Marie-Antoinette avait connu l'amitié sur le trône; elle avait fait un choix qui honore celle qui le faisait et celle

qui en était l'objet. C'était madame Jules de Polignac, une des femmes les plus parfaites qui aient embelli la cour de France.

« Cette dame, dit le baron de Besenval, qui était de sa société, a reçu de la nature le plus charmant visage qu'on ait vu : en le détaillant, il aurait été impossible de dire quel trait méritait la préférence. Sa taille ne répondait point à tant de perfections; cependant elle passait et méritait de passer pour la plus jolie femme de son temps. Son caractère était encore plus parfait que sa figure : ce qui en faisait la base, c'est une qualité que je n'ai jamais trouvée qu'en elle, je veux dire un calme qu'aucune situation, aucune circonstance, aucun objet ne pouvait altérer, pas même les choses personnelles les plus faites pour révolter. Cette façon d'être lui faisait tout envisager d'un coup d'œil juste, à la même distance de la prévention que de l'enthousiasme. Jamais la présomption n'avait pu l'atteindre; et on lui entendait souvent répondre de bonne foi, *ce que vous me dites là est au-dessus de ma portée*. Son maintien, ses actions, sa conversation, et jusqu'au son de sa voix, tout se ressentait de sa douceur. »

Un fait rapporté par le même auteur prouve à quel point la reine était attachée de cœur à madame de Polignac.

M. de Maurepas s'était plaint à la reine que la duchesse avait abusé de l'ascendant qu'elle avait sur elle,

pour lui faire nommer un ministre de la guerre incapable de remplir cette place. (M. le comte de Ségur.)

Il n'en fallut pas davantage pour que Marie-Antoinette, irritée de cette conduite, voulût avoir une explication avec son amie. Elle lui fit sans ménagement les reproches les plus amers et les plus offensants, jusqu'à lui dire qu'elle l'avait mise en avant et l'avait sacrifiée à des vues particulières, en lui proposant un homme incapable, par sa santé, de la place pour laquelle elle l'avait fait désigner. Madame de Polignac, avec sa douceur accoutumée, et maîtrisant l'irritation que lui causaient les reproches de la reine et la véhémence avec laquelle elle les lui faisait, repoussa les propos de la colère par ceux de la raison, et termina son discours par dire à la reine, en se levant, que du moment qu'elle s'était permis un instant d'avoir sur son compte l'opinion qu'elle venait de lui montrer, il ne convenait plus à ce qu'elle se devait de lui être attachée; qu'elle allait partir sur-le-champ pour ne plus remettre les pieds à la cour, et que, prenant ce parti, elle ne devait point conserver les bienfaits qu'elle avait reçus d'elle; que, dès cet instant, elle les lui remettait tous, jusqu'à la charge de son mari, qui ne l'en dédirait sûrement pas.

« La reine, surprise du discours de madame de Polignac, j'emprunte les paroles du baron de Besenval, du ton noble et froid dont elle l'avait tenu, sentant apparemment la perte qu'elle allait faire, et renaître en elle le sen

timent vif de son amitié, d'ailleurs liée intimement avec elle par tout ce qu'une confiance sans bornes peut amener d'effusion de cœur, la reine se radoucit et chercha à réparer ce qu'elle venait de faire, mais en vain. Madame de Polignac demeurait inébranlable, et se tenait dans les limites du respect dû à la reine, en employait le langage, accompagné d'un froid bien capable d'affliger cette princesse, dont l'affliction redoublait par la résistance même que madame de Polignac opposait à ses empressements.

» Dans la violence de cette situation, les larmes inondèrent son visage; elle finit par se jeter aux genoux de madame de Polignac, par la conjurer de lui pardonner, et lui dire tout ce que le regret de l'avoir offensée, tout ce que l'amitié la plus tendre purent lui inspirer. »

Madame de Polignac se rendit enfin, ses larmes coulèrent; elle serra la reine dans ses bras, et commença avec elle une conversation pleine de tendresse et de franchise qui resserra encore davantage l'attachement qui les unissait.

Madame de Polignac ne fut pas la seule femme que la reine honora d'une amitié aussi parfaite; la princesse de Lamballe, si intéressante par son noble caractère, par sa beauté, par sa bonté, par mille agréments personnels, y eut une grande part, et régna seule sur son cœur lorsque ses liaisons avec madame de Polignac eurent éprouvé du refroidissement.

On sait que madame de Polignac était surintendante de la maison de la reine, comme madame de Lamballe était gouvernante des enfants de France. Son attachement pour le roi et la famille royale firent quitter à madame de Lamballe l'Angleterre, où elle s'était retirée à l'époque du voyage de Varennes, pour se rendre auprès de la reine et partager ses peines et ses dangers. Elle fut enfermée au Temple avec ses maîtres, et n'en sortit que pour être enfermée à la Force, où les scélérats qui dominaient alors la firent massacrer de la manière la plus barbare et la plus révoltante, le 3 septembre 1792.

Madame de Polignac, plus heureuse, émigra au mois de juillet 1789, et se retira d'abord à Vienne, puis à Saint-Pétersbourg, où elle mourut à la fin de 1793, âgée de quarante-quatre ans.

NOTE VI.

Sur les princesses tantes de Louis XVI.

L'éducation des princesses filles de Louis XV avait d'abord été fort négligée : elles furent confiées à des religieuses de Fontevrault, qui ne leur apprirent rien. Madame Louise, à douze ans, ne connaissait pas encore l'alphabet. Madame Victoire attribuait les crises de terreur panique auxquelles elle était sujette, aux violentes frayeurs

qu'elle éprouvait dans cette abbaye toutes les fois qu'on l'envoyait, par pénitence, prier seule dans le caveau où l'on enterrait les religieuses. Madame Adélaïde, l'aînée des princesses, était impérieuse et emportée. Madame Campan rapporte que le professeur de danse qui leur donnait des leçons leur faisait apprendre celle qui s'appelait le *menuet couleur de rose*. Madame Adélaïde voulut qu'il se nommât le *menuet bleu*. Le maître résista à sa volonté, et prétendit qu'on se moquerait de lui à la cour quand Madame parlerait d'un menuet bleu. La princesse refusa de prendre sa leçon, frappait du pied, et répétait *bleu, bleu; rose, rose,* disait le maître. La communauté s'assembla pour décider de ce cas grave; les religieuses crièrent *bleu* comme madame Adélaïde; le menuet fut débaptisé, et la princesse dansa.

A leur retour à la cour, Mesdames réparèrent en partie le temps perdu pour leur instruction. Madame Adélaïde, surtout, montra un grand désir de s'instruire. Elle apprit à jouer de tous les instruments de musique, depuis le cor jusqu'à la guimbarde; c'est madame Campan qui l'assure. L'italien, l'anglais, les mathématiques, l'horlogerie, le tour, occupaient successivement les loisirs des princesses.

Elles ne se ressemblaient guère au physique. Madame Adélaïde avait eu quelque temps une figure charmante; mais jamais beauté ne s'est passée aussi promptement que

la sienne. Madame Victoire était belle et très gracieuse; son accueil, son regard, son sourire, étaient parfaitement d'accord avec la bonté de son âme. Madame Sophie était d'une rare laideur; elle avait un air effarouché, marchait d'une vitesse extrême; et, pour reconnaître sans les regarder les personnes qui se trouvaient sur son passage, elle avait pris l'habitude de les voir de côté, à la manière des lièvres. Cette princesse était d'une si grande timidité qu'il était possible de la voir tous les jours, pendant des années, sans l'entendre prononcer un seul mot.

Madame Louise entrait dans sa quatorzième année, lorsquen 1751 elle revint de Fontevrault avec ses sœurs. Elle était fort petite; une chute qu'elle fit dans son bas âge avait un peu dérangé sa taille. Sa physionomie était gracieuse et portait l'empreinte d'une aimable gaieté. En arrivant à la cour elle ne se montra pas insensible aux plaisirs et aux grandeurs. Elle aimait peu les amusements sédentaires, qui plaisent généralement aux personnes de son sexe. Lorsque la complaisance ou l'étiquette l'obligeaient à se fixer devant une table de jeu, elle perdait presque toujours, parcequ'elle ne donnait à la partie aucune attention. Aucun divertissement ne la charmait autant que celui de la chasse. Aussi Louis XV, avec qui elle prenait quelquefois ce plaisir, était-il charmé de trouver en celle de ses filles qu'il aimait le plus un goût qui était particulièrement le sien.

On a beaucoup raisonné sur les motifs qui déterminèrent cette princesse à se faire carmelite à l'âge de vingt-trois ans. On est allé jusqu'à y soupçonner des chagrins de cœur ou des repentirs; mais des chansons, des bruits ne sont point des preuves: la piété, le dégoût des plaisirs, une disposition à la retraite, produite par le vide des jouissances de la cour, l'impossibilité d'occuper un rang suprême, furent les véritables causes de sa vocation. Aussi les représentations du roi, qui l'aimait tendrement, celles de ses sœurs ne l'arrêtèrent point, et, le 10 septembre 1770, elle prit, avec le voile que lui présenta la dauphine Marie-Antoinette, le nom de *sœur Thérèse de Saint-Augustin*.

Madame Campan a donné sur la vie intérieure des tantes de Louis XVI quelques détails qui les caractérisent. Le trait suivant montre que, malgré tous les sentiments religieux qui ont animé madame Louise, elle conserva toujours la teinte de son caractère, qui était celui de supériorité; caractère qui ne lui permit pas de voir de milieu pour elle entre un trône et la cellule d'un couvent.

« En m'apprenant la mort de madame Louise, dit madame Campan, Louis XVI me dit: « Ma tante Louise, votre ancienne maîtresse, vient de mourir à Saint-Denys; j'en reçois à l'instant la nouvelle. Sa piété, sa résignation, ont été admirables; cependant le délire de ma bonne tante lui avait rappelé qu'elle était princesse, car ses

dernières paroles ont été: *Au paradis, vite, vite, au grand galop.* »

» Madame Victoire, bonne, douce, affable, vivait avec la plus aimable simplicité dans une société qui la chérissait. Sans quitter Versailles, sans faire le sacrifice de sa moelleuse bergère, elle remplissait avec exactitude les devoirs de la religion, donnait beaucoup aux pauvres, et observait rigoureusement les jeûnes et le carême. Elle avouait avec une aimable franchise son goût pour la bonne chère et les commodités de la vie.

» Madame Adélaïde avait plus d'esprit que madame Victoire, mais elle manquait absolument de cette bonté qui seule fait aimer les grands; des manières brusques, une voix dure, une prononciation brève la rendaient plus qu'imposante. Elle portait très loin l'idée des prérogatives du rang. Un de ses chapelains eut le malheur de dire *Dominus vobiscum* d'un air trop aisé; la princesse l'apostropha rudement après la messe pour lui dire de se souvenir qu'il n'était pas évêque, et de ne plus s'aviser d'officier en prélat. »

Un pareil caractère était peu propre à s'accommoder des habitudes de Marie-Antoinette; aussi les Mémoires de madame Campan, bonne autorité en cette matière, sont-ils pleins de traits d'hostilité, on pourrait dire de médisance et de méchanceté que se permettait la tante contre la jeune princesse. Ce qu'en dit ici mademoiselle Bertin se

trouve donc d'accord avec ce que nous en apprend la première femme de chambre de la reine, et se confirme l'un par l'autre.

NOTE VII.

Sur le comte de Maurepas.

M. le duc de Lévis a censuré avec quelque amertume, et peut-être un peu de prévention, l'administration de M. de Maurepas; mais il n'a rien dit que de vrai sur le caractère et les circonstances de l'exil de ce ministre sous Louis XV et de son rappel sous Louis XVI.

Le dernier ministère de M. de Maurepas date de 1738. Il avait eu précédemment, en 1718, le département de la maison du roi, et celui de la marine en 1723. Il montra dans ces différentes places de l'activité, de la pénétration, de la finesse, quoiqu'il n'eût que vingt ans lorsqu'il entra dans la première. Son caractère convenait au génie français : il se montrait accessible, et cherchait à plaire à ceux qui se présentaient à lui; saisissant bien les difficultés, et ne témoignant que rarement de la mauvaise humeur lorsqu'on s'expliquait mal : il avait l'art d'adoucir les refus et d'éloigner des affaires cette importance grave que nous avons vue depuis dans des ministres bien au-dessous de lui. Mais on lui a reproché de la frivolité,

une légèreté et une insouciance peut-être trop marquées pour les grands intérêts de l'état; reproches qu'il partagea avec beaucoup d'autres d'ailleurs aussi célèbres et moins recommandables que lui peut-être, si un ministre peut jamais avoir un tel mérite.

Son habileté n'empêcha pas que, par suite des intrigues de cour, ou plutôt par l'ordre de madame de Pompadour, contre qui il avait fait une chanson, il fut exilé en 1749. Il s'en consola facilement par son goût pour les arts, qu'il cultiva dans sa retraite, et par la considération publique qui le suivit dans sa disgrâce. Rappelé au ministère en 1774, Louis XVI lui donna toute sa confiance. « Il avait conservé, dit M. le duc de Lévis, à près de quatre-vingts ans, cette même frivolité qui l'avait fait renvoyer du ministère sous le règne précédent. Son élévation à la première place de l'état ne fut pas le fruit d'une intrigue. L'embarras où se trouva le jeune monarque à son avénement au trône en fut la principale cause : il ne voulait point prendre de conseillers dans le parti d'Aiguillon, que ses liaisons avec madame du Barri avaient rendu méprisable à ses yeux, et il voulait encore moins rappeler à la tête de l'administration le duc de Choiseul, ennemi déclaré du dauphin son père, et que d'atroces calomnies lui faisaient regarder comme un monstre[1]. La reine n'avait

[1] Des bruits aussi absurdes que criminels de poison que l'on

point encore sur le roi cet ascendant qu'elle acquit dans la suite; et il ne voulut point la consulter dans cette occasion, de peur qu'elle ne lui indiquât une créature des Choiseul, pour lesquels toute la maison de la reine, qui lui devait la célèbre alliance de 1757, était favorablement disposée. Dans cette perplexité, il crut ne pouvoir mieux faire que de s'adresser à ses tantes, qui lui avaient toujours montré beaucoup d'affection. Elles vivaient dans une union intime, ce que l'on rencontre rarement dans le monde. Ce fut l'aînée, madame Adélaïde, dont le caractère était plus décidé que celui des autres, qui fixa sur le comte de Maurepas le choix incertain du monarque. On avait d'abord pensé à M. de Machault [1], homme à grandes vues, intègre et expérimenté. Malheureusement on se ressouvint que, pendant son administration, il avait eu des démêlés sérieux avec le clergé, qu'il voulait faire contri-

---

prétendait avoir été donné au dauphin, père du roi Louis XVI, par le parti des Choiseul.

[1] Jean-Baptiste de Machault d'Arnouville, contrôleur-général des finances en 1745, ministre d'état en 1749, obtint la charge de garde des sceaux en 1750; il fut fait ministre de la marine en 1754: exilé en 1757, il se retira à Arnouville, près de Gonesse, où il vécut jusqu'à près de quatre-vingt-douze ans, et mourut des suites de son arrestation en 1793. Il avait les formes dures, brusques, mais il passait pour avoir de l'intégrité et des lumières.

buer aux charges de l'état en proportion de ses biens. Cela donna quelque inquiétude. Madame Adélaïde proposa M. de Maurepas, qui, disait-elle, serait bien vu de tout le monde. Il était d'ailleurs connu pour un homme de beaucoup d'esprit et d'un commerce très agréable. M. de Machault, au contraire, était un grave magistrat dont les formes étaient austères. L'homme aimable fut préféré; et, toutes les fois que l'on consultera les femmes, dit le noble duc, on sera en danger de voir les grâces et la légèreté l'emporter sur les qualités essentielles.

» Au reste M. de Maurepas, sans avoir un génie supérieur, était réellement un homme d'esprit et de sens; il avait en outre de l'habileté dans les affaires, de l'expérience et du discernement; ce qui lui manquait dépendait plutôt du caractère et du cœur que des talents et des moyens. Il avait si peu d'énergie qu'il était absolument soumis aux volontés de sa femme, personne très médiocre; et cette faiblesse était d'autant moins excusable que, si on en croit le bruit public, il n'y avait jamais eu, et même il n'y avait jamais pu avoir entre eux d'autres liens que ceux de l'habitude et de l'intimité. Mais le plus grand de ses défauts était une indifférence pour le bien public, qui tenait moins à l'âge qu'à l'égoïsme; pourvu que son crédit ne souffrît point d'atteinte, et que sa place, à laquelle il était aussi attaché qu'à la vie, lui fût conservée, le reste était pour lui d'un intérêt secondaire. Enfin il était sur le vaisseau

de l'état plutôt passager que pilote, laissant aller sa course incertaine au gré de l'opinion et des événements qu'il aurait dû maîtriser. Cependant, quels que soient les talents que la nature a départis aux hommes qui remplissent ces fonctions, aussi importantes que difficiles, ils n'en ont jamais trop pour surmonter les obstacles qui les entourent; ils sont toujours exposés à faire des fautes. »

M. le duc de Lévis accuse M. de Maurepas d'en avoir commis de graves.

D'abord, d'avoir, après quatre ans de la suppression des parlements, rétabli ces corps, dont la cour avait tant à se plaindre; et, pour justifier une semblable plainte, le noble duc ne craint point de répéter les déclamations, les préventions, je pourrais dire le rabâchage tant de fois mis en avant contre les parlements. « Il y avait dans le parlement, dit-il, un esprit permanent d'ambition et d'envahissement, un désir perpétuel de sortir des fonctions judiciaires pour lesquelles il avait été institué; d'usurper le pouvoir législatif, ou même de s'immiscer dans l'administration. Cherchant à se prévaloir de son association avec les pairs pour en imposer par d'antiques souvenirs, le parlement s'opposait indistinctement aux demandes des ministres, moins par intérêt pour le bien public que pour tirer un plus grand parti de son mécontentement, ou pour renverser ceux qui auraient cru pouvoir s'en passer. »

On ne peut que s'étonner qu'un homme aussi judicieux

que M. de Lévis eût oublié que ses arguments ont été mille fois réfutés ; que les parlements, à côté de quelques abus, offraient des avantages immenses à la monarchie, dont ils étaient les soutiens, et à la défense des libertés nationales, dont ils étaient les défenseurs; que sans eux, sans le ressort qu'ils entretenaient dans les âmes, la nation, privée de tout soutien, indépendante de toute digue opposée au pouvoir, livrée à des autorités que les ministres auraient pu acheter ou effrayer, serait, il y a long-temps, tombée dans la servitude politique où nous la voyons descendre de nos jours. Mais M. de Lévis écrivait en 1813, sous un gouvernement despotique, que l'on caressait aux dépens de tout ce qui pouvait rappeler des institutions qui lui auraient porté ombrage.

Soumis aux préjugés de ceux qui voient la révolution partout, et qui ne voient que le mal qu'elle a fait, il ne pardonne pas à M. de Maurepas de s'être intéressé au succès de l'indépendance américaine : il adopte de la meilleure foi du monde le système de ceux qui pensent que sans la France les États-Unis n'auraient pas pu secouer le joug de l'Angleterre; mais cette faute en politique, comme il l'appelle, ne lui en paraît une que parceque l'indépendance du nord du Nouveau-Monde a été l'origine des malheurs de l'ancien. En vérité, il faut convenir que la vogue d'une opinion en France y a autant de force que celle des modes, car autrement il serait impossible d'expliquer

une pareille logique dans un homme d'autant d'esprit.

Cette manière de penser n'empêche pas M. de Lévis de reconnaître beaucoup de mérite dans M. de Maurepas, et de lui rendre justice. « Il montra, dit-il, du désintéressement dans une place où il est aisé d'accumuler des millions sans que le public puisse distinguer ce qui provient des largesses du prince ou des déprédations du ministère. Ennemi de la magnificence et du faste, il ne déploya jamais l'appareil de la puissance; jamais il ne se laissa entourer par la foule des courtisans, moins cependant pour se conformer aux goûts simples du monarque qu'il servait, que pour suivre les siens; toute sa représentation se bornait à un médiocre souper qu'il donnait tous les soirs au petit nombre de personnes qui faisaient la partie de loto de madame de Maurepas. »

M. de Maurepas avait le don assez rare de la bonne plaisanterie. La gravité de ses fonctions ne le retenait pas lorsque l'occasion s'en présentait. Il n'y avait pas longtemps qu'il était premier ministre, lorsqu'un gentilhomme gascon avec qui il avait eu quelques rapports éloignés pendant son exil parut à son audience; et, voulant se donner un air de connaissance : « Monsieur le comte, lui dit-il en s'approchant et parlant haut, oserais-je vous demander ce que vous avez fait de ce petit cheval blanc que vous montiez il y a une dizaine d'années, lorsque nous étions à la campagne ensemble? — Monsieur, lui répondit gra-

vement M. de Maurepas, qui s'aperçut que l'habit du Gascon était retourné, je l'ai fait retourner et j'y ai fait mettre des boutons neufs. » Lors de son exil, en 1749, quelqu'un le rencontrant en voiture comme il partait, lui dit : « Permettez, monseigneur, quoique vous soyez en route... — Dites donc *en déroute*, repliqua l'ex-ministre. » M. le marquis de Poyanne, lieutenant-général, étant un jour à table avec lui, lui demanda quel était un jeune officier qu'il voyait. *Je suis fâché pour vous que vous ne le connaissiez pas*, dit M. de Maurepas; *car c'est l'amant de ma cousine, qu'il gouverne; ma cousine gouverne ma femme, laquelle me gouverne, et je gouverne la France; c'est un homme important, comme vous voyez.* C'est au reste le cas de tous les ministres, en mettant une maîtresse à la place de la femme.

On a cité de lui une bouffonnerie sur la mort d'un chat angora de madame de Maurepas, dans laquelle il paraissait manquer d'égards pour le roi.

Cet animal chéri avait été tué par sa majesté, qui, dans ses fréquentes promenades sur les immenses toits et terrasses du château de Versailles, se plaisait, par un enfantillage un peu prolongé, à cette espèce de chasse. M. de Maurepas racontait en petit comité cette historiette, et l'ornait de circonstances ridicules. Il y faisait intervenir le roi, témoignant tous ses regrets et repentirs de la mort du chat, et demandant à le remplacer par un autre. Ce

trait rappelle celui, beaucoup plus caustique, qu'il s'était permis il y avait trente ans contre madame de Pompadour, dans une pièce de vers où il lui disait :

« Les fleurs naissent dessous vos pas ;
» Mais ce sont des fleurs blanches. »

L'âge n'avait point affaibli le goût de ce ministre pour la plaisanterie, la littérature, les gens de lettres, les bons mots et les sarcasmes.

M. de Maurepas est mort le 21 novembre 1781, à l'âge de quatre-vingt-un ans. On a des Mémoires de son ministère, imprimés en 1792, en 4 vol. in-8°.

C'était un homme d'une petite taille, d'une figure commune et peu expressive; ses manières étaient simples; mais son extérieur froid, joint à la haute dignité dont il était revêtu, rendait son abord imposant. On a cru cependant que sa gravité ne dépassait pas son maintien, et qu'il n'affectait tant de sérieux que pour rendre ses plaisanteries plus piquantes.

Le baron de Besenval, de qui nous avons des Mémoires si intéressants sur la cour de Louis XV et de Louis XVI, partisan de M. de Choiseul, dont il défendit toujours la conduite, était très avant dans les secrets de la reine, et honoré de sa confiance particulière : il aimait à obliger et à se mêler de tout; il avait à cœur de mettre la reine bien avec M. de Maurepas, afin de pouvoir réussir dans ses

desseins, parceque rien ne s'obtenait du roi, tant que vécut M. de Maurepas, sans le concours ou la volonté de ce premier ministre.

« Madame de Polignac me dit, à mon retour de Chanteloup (c'est le baron qui parle), qu'elle avait fait des réflexions sur la position de la reine vis-à-vis de M. de Maurepas; qu'on ne pouvait se flatter de diminuer la confiance que le roi avait en lui; qu'opposé comme il l'était à la reine, elle le trouverait sans cesse sur son chemin toutes les fois qu'elle voudrait quelque chose; que, bien sûr de l'emporter, il se ferait un plaisir et un triomphe de cet avantage, ce qui abreuvait cette princesse de dégoût et la discréditait dans l'opinion publique; que, cette considération bien établie, elle avait pensé que ce qu'elle avait de mieux à faire, était de rapprocher la reine de M. de Maurepas, chose qu'elle savait que ce ministre désirait ardemment; qu'elle avait communiqué cette idée à la reine, et que cette princesse n'en était pas éloignée.

» En effet, continue le baron de Besenval, la reine m'en parla, et me chargea de voir M. de Maurepas, pour voir quelles étaient ses dispositions. Je lui demandai un rendez-vous, que j'obtins sur-le-champ, parcequ'il avait été prévenu par madame de Polignac.

» Je fis au comte de Maurepas ma confession : Je suis bien attaché à la reine, lui dis-je, et aucune considération ne pourra jamais m'empêcher de lui représenter tout

ce que je croirai utile à ses intérêts et à sa gloire. J'ai un autre caractère qui peut vous donner de l'ombrage; ce sont mes liaisons avec M. de Choiseul, dont le nom seul est un épouvantail pour ce pays-ci. Je vous déclare que rien ne peut m'en détacher; il est mon ami depuis notre jeunesse.... Malgré ma façon de penser pour lui, je consens à me lier avec vous, et à vous rapprocher de la reine. Je ne vous cache pas que cette princesse a beaucoup d'éloignement pour vous, et il faut convenir que vous avez tout fait pour cela; mais j'espère qu'avec un peu de suite et de patience j'en viendrai à bout.

» Pendant que je parlais, M. de Maurepas m'écoutait avec la plus grande attention. Lorsque j'eus fini, il abonda absolument dans mon sens, ne me contredit en rien, et me montra beaucoup de désir d'être bien avec la reine, sans me rien dire qui eût rapport à l'obligation qu'il m'aurait d'y travailler, ni à la reconnaissance qu'il en conserverait.

» La reine me demanda avec empressement le résultat de la conversation que j'avais eue : je lui en rendis compte, en ajoutant qu'il ne fallait pas se presser de conclure. « Je vous ai peinte, dis-je à sa majesté, comme ayant beaucoup d'éloignement pour vous rapprocher de quelqu'un qui vous a donné autant de sujets de mécontentement, mais sans désespérer de vous ramener, ce qui ne pouvait se faire tout d'un coup. Plus de facilité aurait pu

faire croire à M. de Maurepas qu'on le craint; et voilà surtout ce qu'il ne faut pas : il convient que ce soit lui qui désire, et que vous accordiez. Rapportez-vous-en à moi pour vous avertir du moment où il faudra vous rendre. »

» Au bout de dix à douze jours je crus qu'il était convenable de finir. Ayant dit à M. de Maurepas que j'étais enfin venu à bout de déterminer la reine, je conseillai à cette princesse de l'envoyer chercher le lendemain pour lui dire que, persuadée qu'il saisirait à l'avenir les occasions de mériter son amitié, elle était très disposée à la lui accorder; que ne devant avoir l'un et l'autre en vue que le bonheur et la gloire du roi, ce motif, plus que tout autre, cimenterait entre eux une intelligence qu'elle espérait que rien ne pourrait altérer dorénavant.

» La reine envoie chercher le lendemain M. de Maurepas. A peine avait-elle achevé ce que je lui avais conseillé de lui dire, ainsi que M. de Maurepas des protestations, que le roi entre par l'intérieur, apparemment averti par son ministre de ce qui allait se passer. « Sire, lui dit M. de Maurepas, vous voyez l'homme le plus heureux, le plus pénétré des bontés de la reine, et qui n'existera dorénavant que pour lui en témoigner sa reconnaissance et pour lui prouver son zèle. »

» La reine l'interrompit pour dire au roi qu'en se rapprochant de M. de Maurepas, elle avait eu principalement en vue de lui plaire, ce qui serait, tant qu'elle

existerait, le motif de toutes ses actions. Le roi, sans lui répondre, courut à elle et l'embrassa avec beaucoup de tendresse. M. de Maurepas entama tout de suite quelques affaires, et la reine ne manqua pas de s'occuper de tout autre chose, laissant le roi et son ministre causer ensemble, sans chercher à profiter de l'occasion que M. de Maurepas lui fournissait de s'introduire dans l'administration. »

Ce dernier point était ce qui intéressait M. de Besenval et ses amis à la cour, à quoi ils parvinrent ensuite, et attirèrent ainsi à la reine des reproches par l'influence qu'ils lui firent avoir dans les affaires et les nominations, dont elle eut tant à s'affliger.

NOTE VIII.

Sur M. de Choiseul.

Le duc de Choiseul, dont, en parlant de ses négociations à Vienne, pour le mariage de Marie-Antoinette, nous avons fait connaître les rapports d'intérêts que cette princesse devait conserver pour lui, a besoin que nous instruisions le lecteur de son personnel.

Étienne-François, duc de Choiseul-Stainville, né en 1719, et mort à Paris en mai 1785, était parvenu au mi-

nistère des affaires étrangères en 1758, par la faveur de madame de Pompadour, et ensuite à ceux de la guerre et de la marine. Il fut premier ministre jusqu'en 1770 que madame du Barri le fit renvoyer.

« C'était, dit le baron de Besenval[1], un homme d'une taille médiocre; quoique laid, sa figure avait quelque chose d'agréable; son maintien était ouvert; il avait des formes nobles, pleines de grâce; personne n'a peut-être possédé autant que lui l'art de séduire; toujours vivement entraîné par le moment, il était tellement pénétré du sentiment qui l'animait, qu'il le communiquait rapidement aux autres, on abondait dans leur sens avec la même facilité que si c'était leur idée qui le frappait. Il résultait de cette disposition un agrément très rare pour ceux qui traitaient des affaires avec lui, même pour ceux qui sollicitaient des faveurs, d'autant plus difficiles à obtenir de son obligeance, que l'entrée de son cabinet en était une très précieuse par sa rareté.

» S'il était prompt à recevoir des impressions, elles s'effaçaient aussi avec la même rapidité; son excessive légèreté, en faisant beaucoup d'inconstants, lui a donné beaucoup d'ennemis. Le plus petit obstacle qu'il rencontrait, la plus faible considération, lui faisaient oublier ou violer la promesse la plus solennelle. Sacrifier un homme

---

1 *Mémoires*, tome I.

dans ce cas, ne lui paraissait autre chose qu'écarter un léger écueil qui pourrait suspendre la marche rapide à laquelle il s'était toujours accoutumé.

»Capable d'assez grandes idées, il ne pouvait se plier aux détails minutieux; aussi, possédant à la fois les trois portefeuilles, il fut plus brillant dans le ministère des affaires étrangères que dans ceux de la guerre et de la marine, qui se composent de parties sèches et peu faites pour répondre à l'étendue de son esprit. Le militaire a cependant été conduit par lui avec autant de sagesse que d'éclat, ainsi que la marine, qu'il a vivifiée; mais il a trouvé mille secours dans l'enthousiasme qu'il inspira à plusieurs personnes éclairées qui lui dévouèrent leurs soins et leurs veilles, autant par attrait pour lui que par le désir de servir l'état.

»Naturellement jaloux, il dirigeait de son cabinet les travaux des généraux et des ambassadeurs. On ne l'entendit jamais louer publiquement ceux qu'il aimait le mieux, et sa politique secrète fut de n'en élever aucun au point de lui faire ombrage. D'après ce caractère, les sous-ordres ont toujours eu plus de pouvoir sur lui que beaucoup de gens qu'il aurait dû consulter.

»M. de Choiseul n'était point ennemi dangereux; les sentiments de la haine et de la vengeance lui étaient si étrangers, que pendant dix ans de ministère, et jouissant du plus grand crédit, il n'a fait de mal à qui que ce soit

Ce n'est pas qu'il ne s'emportât facilement, mais il revenait de même, et le désir de réparer ses torts de vivacité devenait très utile à ceux contre qui il avait exercé sa colère.

» Il était d'un commerce aisé, d'une gaieté intarissable. Il était exempt de cette pédanterie détestable qui suit souvent les hommes en place, et avec laquelle ils font si gauchement valoir les services qu'ils rendent. Son plus grand défaut était une indiscrétion telle, que ses amis devaient bien plus les secrets qu'il leur disait à son indiscrétion qu' à une confiance intérieure dont il aimait à se passer.

» Un reproche plus grave, c'est le crédit que les femmes obtinrent sur lui; il s'en occupa beaucoup trop, et, malgré son amabilité, il a presque toujours échoué auprès de celles qu'il a désirées. Plus séduisant que fidèle, généreux jusqu'à la prodigalité, mais sans ostentation, on voit qu'il réunissait cependant ce qu'il faut pour réussir auprès d'elles, et pour faire oublier qu'il n'était pas bel homme.

» Le duc de Choiseul avait de la dignité et du respect de lui-même: jamais on ne le vit tremper dans de viles intrigues à la cour, ni se courber devant les favoris en faveur. Il ignorait souvent même les orages qui s'y formaient contre lui.

» Sa disgrâce en est une preuve; aussi fut-elle le plus

beau moment de sa vie et une espèce de triomphe. Ce fut à qui lui témoignerait de l'estime et de la considération dans son exil, qui devint le rendez-vous de quiconque ne pouvait se plier à la corruption, qui faisait de rapides progrès à Versailles et devenait dégoûtante. Parceque le maître avait fait un choix peu convenable et se livrait à des plaisirs honteux, les courtisans et les valets crurent devoir le surpasser par leurs excès et leur infamie; la lâcheté, plus que la dépravation encore, était le caractère de leur conduite; une femme seule, madame du Barri, n'aurait pas fait tant de mal, si de vils flatteurs, si des corrupteurs de la morale publique, n'en eussent pris occasion de secouer tous le joug de la décence, de la morale et des lois.»

On a beaucoup critiqué le ministère de M. de Choiseul; des écrivains modernes, sans trop y avoir réfléchi, se sont rendus les échos des bruits et des préventions répandus contre lui; on a poussé les doutes jusqu'à la calomnie. Ennemi des jésuites, qui le persécutèrent, les partisans de ces religieux, madame du Barri, sa créature le duc d'Aiguillon, et mille autres, ont noirci le duc de Choiseul, à qui la haine et la jalousie n'ont pas pardonné le mariage qu'il fit du dauphin Louis XVI avec l'archiduchesse Marie-Antoinette. Mais ce n'est pas ici le lieu de discuter ces points importants; je n'ai voulu, dans cette note, que mettre le lecteur à même de com-

parer M. de Maurepas et M. de Choiseul, pour éclaircir ce qu'en dit l'auteur des *Mémoires*.

Étienne-François de Choiseul, connu d'abord sous le nom de *Stainville*, et qui ne fut fait duc que par la suite, naquit en 1719, et mourut à Paris en 1785. Il avait étudié sous les jésuites, qui désiraient le retenir dans leur ordre, en lui faisant espérer d'être bientôt provincial. Il avait épousé mademoiselle Crozat, fille d'un très riche négociant, dont il n'eut pas d'enfants. Il dut son entrée au ministère à une favorite, madame de Pompadour; il le perdit par une favorite, madame du Barri.

NOTE X.

Sur madame du Barri, et sur sa mort.

On a répété, sur l'origine et les premières années de la comtesse du Barri, une multitude de détails contradictoires et invraisemblables; la jalousie, la rivalité, en accréditèrent beaucoup, et les richesses qu'elle avait acquises pendant le temps de sa faveur ajoutaient encore au dénigrement et à la haine qui la poursuivirent jusqu'à son dernier moment, et furent une des causes de sa perte.

Des écrivains graves ont parlé de cette femme avec la sévérité qu'on apporterait pour juger une princesse ou

l'épouse d'un souverain. Ne sait-on pas ce que peut être une favorite consacrée aux plaisirs et aux voluptés d'un roi. La comtesse du Barri a au moins le mérite de n'avoir persécuté personne ou employé son crédit à la ruine de ses ennemis; car je ne regarde pas comme tel le renvoi qu'elle obtint d'un ou deux ministres qui n'étaient point dans ses intérêts.

On ne peut sans indignation penser à l'injuste procès qu'on lui fit, et au supplice qu'elle subit sous les prétextes les plus absurdes ; c'est à cette partie de sa vie que je m'arrêterai, celle dont les particularités sont moins connues, et où l'on trouvera en même temps des faits importants sur sa fortune.

Plusieurs écrivains se sont occupés de madame du Barri; on connaît les *Anecdotes inédites* imprimées en 1778, où de nombreux faits et des aventures scandaleuses sont recueillis sans choix et sans discernement. L'abbé Soulavie, dans ses *Mémoires sur les règnes de Louis XV et de Louis XVI*, s'est donné carrière et a mis à contribution son éloquence et le mensonge, pour apprendre ce que tout le monde savait, que c'était un grand désordre qu'un roi prît pour maîtresse une femme aussi décriée; mais il ajoute qu'elle avait des qualités aimables et peu ou point d'ambition. Un auteur, celui du livre intitulé *Les victimes de la calomnie vengées*, a défendu la favorite contre les exagérations et les calomnies de l'abbé Soula-

vie. *Les Mémoires historiques de la comtesse du Barri*, en quatre volumes in-12, par M. de Favrolle, que nous avons vus paraître en 1803, sont les plus détaillés et les plus impartiaux que l'on connaisse, et, après ce que cet auteur avait dit, M. Lacretelle, dans son *Précis du dix-huitième siècle*, aurait pu se dispenser de revenir sur des récits scandaleux ou apocryphes, dont il a l'air de se lamenter de la manière la plus étrange.

Ce ne sont point de nouveaux éclaircissements sur la vie de la comtesse du Barri, pendant sa faveur, que je consigne ici, ce sont ceux qui concernent ses derniers moments, et les faits qu'elle a révélés pendant son procès.

Elle vivait à Lucienne, au milieu de quelques amis, parmi lesquels on comptait le duc de Cossé Brissac et le prince de Beauvau, courtisans aimables, qui n'avaient rien de la morgue des cours, et dont l'attachement à madame du Barri suffisait pour garantir la régularité de sa conduite dans sa retraite. Elle jouissait d'une grande fortune et possédait une richesse mobiliaire proportionnée à la générosité du monarque passionné dont elle avait été la maîtresse. Elle entretenait des liaisons avec tous ceux que la révolution persécutait; elle leur rendit des services, elle leur prêta, leur donna de l'argent; elle fit offrir à la reine Marie-Antoinette, dans le malheur, l'hommage de son dévouement, et sollicita auprès de

l'auguste princesse l'honneur d'exposer sa vie pour elle [1].

Dans ses voyages en Angleterre, elle ne se borna pas à recouvrer ses diamants volés [2], mais elle fut utile à ceux

---

[1] Madame Campan, qui devait en être bien instruite, confirme ce fait. Voici ce qu'on lit dans ses *Mémoires :* « La comtesse du Barri ne perdit jamais le souvenir du traitement indulgent qu'elle avait éprouvé à la cour de Louis XVI ; elle fit dire à la reine, pendant les crises les plus fortes de la révolution, qu'il n'y avait point en France de femme accablée de plus de douleur qu'elle ne l'était, pour tout ce que sa souveraine avait à souffrir ; que l'honneur qu'elle avait eu de vivre plusieurs années rapprochée du trône, et les bontés infinies du roi et de la reine, l'avaient si sincèrement attachée à la cause de la royauté, qu'elle suppliait la reine de lui accorder l'honorable faveur de disposer de tout ce qu'elle possédait. Sans rien accepter de ses offres, leurs majestés furent touchées de sa reconnaissance. » *Mémoires*, tome I, page 83.

[2] Une lettre autographe de M. le duc de Brissac, ami de cœur de madame du Barri, à l'administrateur de police Perron, donne quelques détails sur ce sujet. Je vais la rapporter.

« Je fais part à M. Perron que madame du Barri passe la mer; elle présume que son voyage sera de dix ou quinze jours; elle y a été déterminée pour éviter des longueurs et des difficultés de justice. Il paraît qu'il y a une grande partie de ses diamants saisis, mais il paraît certain qu'il en est reste à Paris, ou qui courent le monde, et notamment une chaîne de diamants et émeraudes, où est un

des émigrés qui avaient besoin d'elle. Cette noble conduite la perdit; elle était espionnée et suivie par un des agents de la convention à Londres, comme on le verra par les dépositions d'un d'entre eux au procès.

Georges Greyve, le plus coupable de ses dénonciateurs, était parvenu à se procurer une copie de l'état des sommes payées pour le compte de la comtesse par Beaujon, banquier de la cour [1]. Il s'empressa de la porter au comité de sûreté générale, comme une preuve que ma-

---

diamant qui pèse soixante grains. Il est très intéressant de suivre les poursuites, d'autant que les voleurs ont l'éveil. M. de Brissac fait bien des compliments à M. Perron. » Ce 21 février au soir 1791.

[1] Cet état, daté du 14 juillet 1774, est en douze articles, savoir :

	liv.	s.	d.
1° Aux orfèvres, joailliers, bijoutiers. . .	2,280,763	13	»
2° Aux marchands de soieries, dentelles, modes, etc.	738,061	»	3
A divers parfumeurs, fourreurs, chapeliers.	52,148	9	»
3° Tapissiers, tableaux, vases.	115,918	17	»
4° Tailleurs, brodeurs.	531,500	10	»
5° Voitures, chevaux, fourrages.	131,627	1	»
6° Peintres, doreurs, sculpteurs, marbriers, menuisiers, serruriers.	370,108	9	4
	4,220,127	19	7

dame du Barri avait gaspillé les trésors de l'état, et fournissant un titre contre elle.

A force de tourmenter les membres de ce comité, il en obtint l'ordre d'arrêter madame du Barri. Ce bas coquin avait jeté un regard impudique sur cette femme, qui, à l'âge de quarante-deux ans, conservait encore sa beauté et mille agréments. Mais en vain la sollicita-t-il, et lui promit-il sa liberté si elle voulait l'écouter; elle rejeta avec indignation les vœux de ce sycophante.

---

	liv.	*s.*	*d.*
Ci-contre.	4,220,127	19	7
7° Constructions à Lucienne.	323,854	2	5
8° Diverses sommes qui n'entrent dans aucun compte.	55,619	2	»
9° Dépenses extraordinaires, gratifications, aumônes.	47,525	5	»
10° A madame du Barri directement ou pour elle, aux comte, vicomte et demoiselle du Barri et autres.	1,081,052	15	2
Aux gens d'affaire et autres, y compris l'achat du pavillon de l'avenue de Versailles.	661,623	16	9
11° A compte sur la construction dudit pavillon.	18,000	»	
12° Recouvrements à faire	20,000	»	
Total général.	6,427,803	»	11

Il arriva chez elle le 22 septembre 1793, accompagné de deux gendarmes et d'officiers municipaux du bourg de Lucienne. Les scellés mis sur les armoires et papiers, il fait monter la comtesse dans une voiture de place, et ensuite passe avec elle seule dans un cabriolet bourgeois, laissant les gendarmes dans la première voiture. Le moment parut propice à l'odieux révolutionnaire pour insister et renouveler ses prétentions aux dernières faveurs, promettant à ce prix sûreté et protection à sa prisonnière. Elle s'attendait peut-être qu'avec de l'or elle pourrait obtenir la même grâce; mais Greyve pouvait-il ne pas s'en être rassasié dans les recherches et les perquisitions qu'il avait été le maître de pousser jusqu'où il avait voulu dans le château de Lucienne? Il en refusa l'offre et persista dans son crime.

En arrivant à Paris, madame du Barri fut renfermée à Sainte-Pélagie, en attendant qu'on la menât au tribunal révolutionnaire. La belle propriété de Lucienne et les immenses richesses qu'elle recélait furent confiées aux mains des agents révolutionnaires, après qu'un procès-verbal, du 28 septembre 1793, eut été dressé pour la forme devant le juge de paix Fournier, et signé Greyve, Zamor Salanave, et les officiers municipaux de la commune de Lucienne.

Bientôt Greyve et Heron, ce dernier ancien officier de marine, rédigèrent un acte d'accusation, et dénoncèrent

officiellement madame du Barri au comité de sûreté générale, qui en conséquence prit contre elle un arrêté qui la traduisait au tribunal révolutionnaire, pour y être jugée comme émigrée et comme ayant donné des secours aux ennemis de la république dans ses voyages en Angleterre.

Ce fut donc le 22 novembre 1793 (2 frimaire an II) que madame du Barri fut amenée devant l'affreux Dumas, vice-président du tribunal, et interrogée sur sa vie, ainsi qu'il résulte de l'acte que je vais rapporter ici.

Interrogatoire secret subi par Jeanne Vaubernier, femme du Barri.

«Cejourd'hui, deuxième jour de frimaire an II, une heure de relevée, nous René-François Dumas, vice-président du tribunal révolutionnaire établi à Paris par la loi du 10 mars 1793, et encore en vertu des pouvoirs délégués au tribunal par la loi du 5 avril de la même année, assisté de Jacques Goujon, commis-greffier du tribunal, en l'une des salles de l'auditoire au Palais, et en présence de l'accusateur public, avons fait amener de la maison d'arrêt dite Pélagie, la nommée du Barri, à laquelle nous avons demandé ses noms, âge, profession, lieu de naissance et demeure.

A répondu se nommer Jeanne Vaubernier, femme du Barri, âgée de quarante-deux ans, vivant de ses revenus,

native de Vaucouleurs, ci-devant Lorraine, demeurant ordinairement à Lucienne, département de Seine-et-Oise.

Demande. A quelle époque avez-vous commencé à être présentée à la cour? — *Réponse*. En 1769; j'y suis restée jusqu'en 1774.

D. Comment et sur quel ordre les sommes que vous avez dépensées dans cet intervalle vous étaient-elles payées? — *R*. Sur des ordres particuliers que Louis XV donnait pour chaque paiement. Beaujon, banquier de la cour, est le seul qui m'ait fait des présents. Il en avait reçu l'ordre de Bertin, ministre qui l'avait chargé d'acquitter toutes les dépenses de ma maison, sur des bons signés de moi.

D. N'avez-vous pas usé de votre position pour solliciter et faire accorder à vos protégés les emplois les plus importants de l'état? — *R*. J'ai influencé et déterminé quelquefois le roi dans les choix qu'il a faits.

D. N'avez-vous pas sollicité et obtenu, pour certains de vos protégés, des pensions et des gratifications. — *R*. Quelquefois; je ne m'en rappelle pas assez pour pouvoir en donner les détails.

D. Depuis 1774, avez-vous eu des rapports avec la cour de Louis XVI. — *R*. Je n'ai eu d'autre rapport immédiat, sinon qu'à cette époque, devant une somme de deux millions sept cent mille livres, je fis au roi la demande de payer la dette; mais ma demande étant restée sans

réponse, je me déterminai, en 1783, à solliciter pour que des contrats de rente à quatre pour cent, à moi appartenants, me fussent, à concurrence d'un million, échangés contre des espèces; ce qui m'ayant été accordé, avec ce million et une partie de bijoux, vaisselle et tableaux que je vendis au roi, j'acquittai une partie de ma dette, dont il me reste encore en ce moment deux cent cinquante mille livres à payer.

D. Comment, n'ayant pu acquitter vos dettes en épuisant vos ressources, avez-vous pu suffire à faire face aux dépenses considérables que vous avez faites depuis ?— *R.* Mes dépenses n'ont point été considérables; il m'est resté quatre-vingt-dix mille livres de rentes viagères, placées sur l'Hôtel-de-Ville de Paris, dont les capitaux me proviennent des largesses de Louis XV.

D. Quelle était, en 1774, la valeur de votre mobilier en bijoux, diamants, tableaux et meubles? — *R.* Je n'en sais rien; j'ai évalué à un million cinq cent mille livres les diamants qui m'ont été volés en 1791, lesquels diamants n'étaient qu'une partie de ceux que j'avais possédés.

D. Depuis la révolution, n'avez-vous pas conservé des rapports de liaisons avec des personnes qui étaient attachées à la ci-devant cour? —*R.* J'ai vu chez moi quelques unes des personnes qui étaient attachées à cette cour, notamment MM. de Brissac, de Beauvau et autres.

D. N'avez-vous pas reçu chez vous des émigrés ?—*R.* Non.

D. Je vous observe que vous avez donné asile chez vous à la Roche-Fontenille, prêtre émigré et agent des ennemis de la république [1] ? — *R.* Il a occupé une chambre dans ma maison depuis le mois de juin 1792 jusqu'au mois de septembre suivant : j'ignorais absolument qu'il eût émigré, ni qu'il eût aucune intelligence avec les ennemis de la république.

D. N'avez-vous pas eu des correspondances avec Calonne et sa femme? — *R.* Non; je crois seulement avoir reçu de madame de Calonne une seule lettre, à laquelle je n'ai point répondu.

D. N'avez-vous pas fait plusieurs voyages en Angleterre? — *R.* J'y ai fait quatre voyages.

D. Quelles étaient les causes desdits voyages? — *R.* De suivre un procès relatif au vol de mes diamants, qui m'avait été fait.

---

[1] Par un attentat contre tous les droits de l'humanité et de la justice, les dominateurs de tous les temps, tyrans, despotes ou autres, ont fait un crime de l'hospitalité donnée à un proscrit: en pareil cas cependant le crime ne devrait pas être dans l'hospitalité donnée, mais dans la complicité prouvée entre celui qui donne et celui qui reçoit l'hospitalité, complicité qui ne peut pas résulter du seul fait de la demeure d'un coupable chez celui qui le reçoit. Le mépris de cette doctrine n'a diminué en rien les dangers et le nombre des conspirations, il en a seulement rendu les époques plus sanglantes.

D. Quelles sont les époques de votre retour en France? —*R.* Le premier voyage, je partis le 17 février 1791, et suis rentrée le 2 mars suivant. Le second, je suis partie le 4 avril et rentrée le 12 suivant. Le troisième, le 14 du même mois, et suis revenue le 14 août suivant. Enfin, le quatrième et dernier, je suis partie le 14 octobre, et suis rentrée le 4 mars dernier. J'ai fait les trois premiers voyages avec les passe-ports de la mairie de Paris et du ministre Montmorin; pour le quatrième, j'avais un passe-port de la municipalité de Lucienne, visé par l'administration de Seine-et-Oise.

D. Vous deviez avoir connaissance des lois contre les émigrés; pourquoi ne vous y êtes-vous pas conformée? — *R.* J'en avais connaissance par les papiers publics et par une lettre de mon banquier; mais j'ai pensé qu'elles ne pouvaient m'être applicables, puisque j'étais partie pour affaires, munie de passe-ports en règle.

D. Avez-vous pris la peine d'examiner la loi sur les émigrés lorsqu'elle vous a été connue? — *R.* Je m'en suis référée à mes gens, qui m'ont dit qu'à raison de mes passe-ports la loi ne pouvait m'atteindre.

D. Avez-vous fréquenté à Londres les émigrés français? Quels sont ceux que vous y avez vu particulièrement? — *R.* J'y ai vu quelquefois M. de Crussol et sa femme, le prince de Poix, M. et madame de Calonne, et M. de Frondeville, ci-devant président au parlement de Rouen.

D. N'avez-vous pas fourni à des émigrés français différentes sommes? — *R.* J'ai remis à Frondeville vingt-deux guinées, et il me les a rendues dans les vingt-quatre heures.

D. Quelle disposition avez-vous faite de cent trente-quatre guinées que vous avez dû toucher à Londres? — *R.* J'ai chargé le ci-devant évêque de Lombes-Chauvigny et la dame de Crussol d'en toucher chacun quarante-cinq, et un Anglais d'en toucher le restant. Ledit évêque et la dame de Crussol devaient faire passer à un banquier lesdites sommes. J'ignore si elles lui sont parvenues, n'en ayant point entendu parler depuis.

D. Je vous observe que votre réponse ne se concilie pas avec le dessein de vous faire rendre ces sommes par simple commission; il paraît au contraire que c'était un don ou un prêt? — *R.* Lorsque j'ai fait cette disposition, c'était pour obtenir plus facilement le paiement, attendu que j'avais déclaré à ma débitrice que je devais à madame de Crussol et à M. l'évêque Chauvigny les sommes qu'ils devaient toucher.

D. Avez-vous tiré des reçus desdites sommes? — *R.* J'en ai eu un de la dame de Crussol, mais je ne crois pas en avoir reçu de M. de Chauvigny.

D. Qui sont ceux qui vous ont fourni de l'argent pour vos différents voyages à Londres? — *R.* C'est M. Wandenyver, mon banquier.

D. Quelles sont les sommes qu'il vous a remises? — *R.* Une lettre de crédit de six mille livres sterling, lors de mon premier voyage. Pour le second, une lettre de cinquante mille livres sterling que Wandenyver avait en main de sûreté, équivalente aux avances qu'il faisait, étant dépositaire d'actions de la caisse d'escompte, que j'avais acquises avec le produit du remboursement des contrats, à concurrence d'un million, dont j'ai parlé dans mes réponses précédentes.

D. Je vous observe que vous avez déclaré que ce million avait été employé par vous à acquitter vos dettes, conséquemment aucune partie de cette somme ne pouvait rester à votre disposition? — *R.* Tout n'a pas été employé à l'acquit de mes dettes; Wandenyver avait en dépôt à moi des actions de la caisse d'escompte, dans une concurrence de quatre à cinq cent mille livres. Je ne sais ce qu'il lui en reste, n'ayant point réglé compte avec lui.

D. N'avez-vous pas eu dessein, en allant à Londres, de placer une somme de deux cent mille livres?—*R.* Étant à Londres, j'ai placé deux cent mille livres à la disposition de M. Rohan-Chabot, moyennant des hypothèques.

D. Je vous observe que ce même prêt a dû être fait au ci-devant évêque de Rouen.—*R.* J'ignore comme Wandenyver a pu me parler d'un homme que je ne connaissais pas; au surplus les dispositions au placement desdites deux cent mille livres ont dû être trouvées chez moi.

D. Comment se fait-il qu'étant à Londres vous ayez fait retirer des mains de Wandenyver une somme de deux cent mille livres, et que vous ayez employé dans ce prétendu placement des personnes autres que celles qui faisaient habituellement vos affaires? — *R.* Je me suis servie de M. Descourt, ci-devant militaire, parceque ce fut lui qui m'écrivit à Londres pour me proposer ce placement.

D. Pourquoi avez-vous entretenu des correspondances avec les ennemis de la révolution? — *R.* Je n'en ai point entretenu avec de telles personnes.

D. Je vous observe qu'il existe de vous une correspondance avec des émigrés qui sont les ennemis du peuple français, et avec les conspirateurs de l'intérieur. — *R.* J'ai reçu quelques lettres, mais je n'en ai écrit aucune aux émigrés.

D. N'avez-vous pas été chargée de faire parvenir à des personnes que vous connaissez des lettres sans adresse? — *R.* J'ai été chargée par M. d'Angivillier, lors de mon second voyage à Londres, de remettre à madame Calonne une lettre qu'elle a déployée et qui est restée dans ses papiers.

D. Comment vous êtes-vous procuré deux lettres signées Custine, chargé d'affaires à Berlin? — *R.* Je n'en sais rien; je crois les avoir emportées de l'hôtel de Brissac, où elles étaient sur le bureau; j'ignore qui les y avait déposées.

D. Je vous observe que le prétendu procès que vous dites avoir déterminé vos voyages en Angleterre n'en était que le prétexte : il paraît au contraire que vous y avez été chargée d'entretenir des intelligences avec les ennemis de la république ? — *R.* Je n'ai eu aucune intelligence de cette nature.

D. Je vous interpelle de déclarer avec vérité si vos voyages à Londres n'avaient pas pour objet une mission secrète et des intelligences avec nos ennemis ou avec la cour de Londres, et si, notamment dans votre dernier voyage, vous n'avez point su que votre séjour à Londres avait le caractère de l'émigration ? Enfin, n'avez-vous pas entretenu des correspondances avec les ennemis de la liberté et ne leur avez-vous pas prêté des secours d'argent et autres ? — *R.* Non.

D. Avez-vous un défenseur ? — *R.* J'ai fait choix des citoyens Delainville et de la Fleuterie.

« Lecture faite du présent interrogatoire, a dit que ses réponses contenaient la vérité, qu'elle y persistait, et a signé avec nous et avec l'accusateur public et le commis greffier. Signé, *Dumas, Jeanne Vaubernier du Barri, A.-Q. Fouquier, Goujon.* »

Cet interrogatoire, où l'on s'étonne autant des questions qu'on fait à l'accusée, que de la complaisance, on pourrait dire de la faiblesse avec laquelle elle y répond, précéda de quinze jours la séance du tribunal où elle fut

condamnée. Wandenyver père et fils furent jugés en même temps, comme complices des crimes dont on chargeait la comtesse.

Les témoins entendus lors de la condamnation furent : ce Georges Greyve dont il a déjà été question, le même qui osa porter ses insolentes prétentions jusqu'à offrir la vie à sa victime pour prix d'une honteuse complaisance; il s'étendit beaucoup sur les trésors et les objets précieux que recélait le château de Lucienne, dont il avait pu disposer lorsqu'il s'y rendit pour en arrêter la maîtresse; ce scélérat se garda bien de parler de son crime, pas plus que des richesses qu'il s'était appropriées.

Le second témoin fut Xavier Audoin; il déclara, comme un fait digne de la vengeance publique, qu'il trouva chez l'accusée un jeune homme qui était attaché au duc de Brissac. « Quelques jours après le 10 août 1792, dit-il, parcourant avec la force armée les environs de Saint-Germain-en-Laye, je fus averti que le château de Lucienne était rempli de ci-devant seigneurs de la cour; m'y étant transporté, l'accusée nous fit donner des rafraîchissements, et nous dit n'avoir personne chez elle. Je lui demandai ce que contenait une chambre dont la porte était fermée; elle me répondit que c'était du linge sale, qu'elle ne savait où en était la clef. Ses tergiversations ayant paru suspectes, on fit ouvrir la porte de ladite chambre, dans laquelle on trouva couché un jeune

homme nommé Maussabré; l'accusée prit un grand intérêt à cet homme: voyant qu'on était décidé à le conduire à Paris, elle offrit sa voiture pour le transporter; elle parut même attendrie lorsque Maussabré se mit à dire: *Si je vais à Paris, je serai massacré*[1]. »

Le troisième témoin était Blache, commissaire du comité de sûreté générale. Ce terroriste était à Londres lorsque madame du Barri s'y rendit dans les différents voyages dont elle parle dans son interrogatoire; il révéla tout ce qu'il lui avait été aisé de savoir des démarches et de la conduite de la comtesse dans cette ville. « Lors de son troisième voyage, dit-il, l'accusée fut rendre visite au ci-devant Saint-Far, frère putatif de d'Orléans, qui venait de louer un hôtel garni pour Bouillé. Comme ce dernier n'arrivait point, cet hôtel fut cédé par Saint-Far à l'accusée, qui occupa cette maison avec Saint-Far, la ci-devant princesse d'Hennin, la ci-devant duchesse de Mor-

---

[1] C'était un aide-de-camp de M. le duc de Brissac. On sait de quelle façon cruelle périt cet intéressant jeune homme. Conduit à l'Abbaye et cherchant à s'en échapper au moment où les massacreurs s'y rendirent, au 2 septembre 1792, il tenta d'en sortir par une cheminée, le 4 au matin. Le geôlier s'en étant aperçu, fit tirer sur lui plusieurs coups de fusil; mais ce moyen ne réussissant pas, on [illegible] en bas de la paille, la fumée le fit tomber à moitié étouffé; il fut achevé à la porte du guichet.

temart, Bertrand de Molleville, Breteuil; ce fut à cette époque que l'accusée fit émigrer le jeune d'Aiguillon, qu'elle avait fait passer pour sa femme de chambre. »

Le témoin affirme avoir vu, chez le lord maire, des diamants qu'on disait avoir été volés en France, chez l'accusée.

Ce lâche dénonciateur avait demeuré chez madame du Barri, qui lui avait donné l'hospitalité. Après avoir été forcé de quitter l'Angleterre, sans doute en vertu de l'*alien bill*, il profita des confidences qu'elle put lui faire, de ce qu'il y vit ou entendit, pour la charger et motiver sa mort.

Ce Blache était, comme on voit, un espion du comité de sûreté générale; il remplissait le rôle infâme que tant de gens se font honneur de jouer: c'est par eux que tant de victimes ont péri en France, parceque des amis ou des confidents indiscrets révèlent dans l'étranger ce qu'ils n'oseraient dire à Paris. Les cartons de la police sont pleins de rapports de cette espèce. Quand donc les gouvernements auront-ils assez de dignité et de grandeur pour ne plus employer de pareils agents? Le ministre d'un puissant monarque doit-il, pour perdre des individus, faire usage des moyens pratiqués par un *comité de sûreté générale?*

Le chevalier Bernard d'Escourt, ancien capitaine de cavalerie, vieillard respectable de soixante-huit ans, fut entendu; mais ne répondant rien qui pût charger l'accusée,

l'infâme Fouquier, accusateur public, prit la parole et dit : « Attendu la connivence qui paraît exister entre l'accusée et le témoin Escourt, je déclare que je lance dans ce moment un mandat d'arrêt, en vertu duquel il va être écroué à la Conciergerie, en attendant que je le mette en jugement comme conspirateur. »

François Salanave, âgé de 38 ans, du département des Basses-Pyrénées, précédemment officier chez madame du Barri, et alors employé au comité de surveillance de Versailles, fit plusieurs déclarations pour prouver que sa maîtresse recevait chez elle un grand nombre d'aristocrates et d'anciens grands seigneurs de la cour, et qu'il fut mis à la porte à cause de son patriotisme.

Madame du Barri démentit ce coquin, en disant qu'elle l'avait renvoyé de chez elle, non à cause de ses opinions, mais pour une infidélité de porcelaines qui disparaissaient journellement de chez elle.

Si l'on doit être indigné du témoignage d'un semblable témoin, on l'est bien plus en pensant à celui de Zamor, ce noir qui avait été élevé dans la maison de l'accusée.

Louis-Benoît Zamor, âgé de trente-un ans, né au Bengale, dans l'Inde, employé au comité de Versailles, déclara « qu'après avoir été élevé chez l'accusée, dès l'âge de dix ans, et voyant les journaux patriotes parler de sa maîtresse d'une manière un peu leste, il lui avait conseillé de faire le sacrifice d'une partie de sa fortune envers la

nation pour conserver l'autre; que l'accusée, bien loin de suivre ses sages avis, continua de recevoir chez elle des aristocrates, et qu'enfin, ayant appris qu'il fréquentait un ancien ami de Franklin et de Marat, elle le mit à la porte. »

On entendit encore plusieurs autres témoins, la plupart domestiques de la malheureuse accusée. Le juge de paix Fournier, toiseur en bâtiment, qui avait mis les scellés sur les objets précieux découverts et les portes du château, confirma qu'un grand nombre de ces objets, ainsi que des pièces d'or, avaient été trouvés en différents endroits du château et du jardin. Nous verrons que cette révélation excita la cupidité de ces coquins et les porta à exiger de la comtesse, au moment où elle allait à la mort, la déclaration des objets cachés et des lieux où ils étaient, ce qu'elle eut le courage ou la faiblesse de faire. Je rapporterai cet acte étonnant plus loin.

Cette criminelle séance se termina par un jugement qui condamne à la peine de mort Jeanne Vaubernier du Barri, demeurant à Lucienne, ci-devant courtisane, convaincue de complicité avec les ennemis de l'état [1].

---

[1] MM. Wandenyver, le père et les deux fils, banquiers hollandais, domiciliés à Paris, furent condamnés par le même jugement, et exécutés le même jour que madame du Barri.

Si quelque chose peut ajouter à l'atrocité d'une pareille sentence, c'est le discours du président : on y retrouvera, avec la couleur de ces temps affreux, les lieux communs tant de fois et si sottement répétés contre cette femme, je dois donc le transcrire comme un monument de folie et de crime ; puisse-t-il être le dernier de son espèce !

« Citoyens jurés, dit Dumas, vous avez prononcé sur les complots de l'épouse du dernier tyran des Français, vous avez à prononcer en ce moment sur les conspirations de la courtisane de son prédécesseur. Vous voyez devant vous cette Laïs, célèbre par la dissolution de ses mœurs, la publicité et l'éclat de ses débauches, à qui le libertinage seul avait fait partager les destinées du despote qui a sacrifié les trésors et le sang des peuples à ses honteux plaisirs. Le scandale et l'opprobre de son élévation, la turpitude et la honte de son infâme prostitution, ne sont pas ce qui doit fixer votre attention ; vous avez à décider si cette Messaline, née parmi le peuple, enrichie des dépouilles du peuple, qui payait l'opprobre de ses mœurs, descendue par la mort du tyran du rang où le crime l'avait placée, a conspiré contre la liberté et la souveraineté du peuple. Après avoir été la complice et l'instrument du libertinage des rois, elle est devenue l'agent des conspirateurs, des tyrans, des nobles, des prêtres, contre la république française. . . . .

Oui, Français, nous le jurons, les traîtres périront, et la liberté seule subsistera; elle a résisté et elle résistera à tous les efforts des despotes coalisés, de leurs prêtres et de leurs infâmes courtisanes [1], de cette horde de brigands ligués contre elle; le peuple terrassera tous ses ennemis. L'infâme conspiratrice qui est devant vous pouvait, au sein de l'opulence acquise par ses honteuses débauches, vivre heureuse dans une patrie qui paraissait avoir enseveli avec le tyran dont elle avait été la digne compagne, le souvenir de sa prostitution: mais la liberté du peuple a été un crime à ses yeux; il fallait qu'il fût esclave, qu'il rampât sous des maîtres, et que le plus pur de la substance du peuple fût consacré à payer ses plaisirs. Cet exemple, ajouté à tant d'autres, prouve de plus en plus que le libertinage et les mauvaises mœurs sont les plus grands ennemis de la liberté et du bonheur des peuples.»

---

[1] Avec la vie la plus crapuleuse, et livrés à une débauche de tous les jours, ces scélérats affectaient, dans leurs discours et leurs actes d'administration, un rigorisme moral dont, à la honte de nos jours, on pourrait citer de récents exemples. Les Henriot, les Dumas, les Fouquier-Tinville, les Collot-d'Herbois, les comités, faisaient enlever les filles qu'il leur plaisait de regarder comme filles publiques; on les surprenait dans leur lit, et sans respect de la pudeur publique, on les entassait dans des corps-de-garde, et tout cela pour l'intérêt des mœurs.

Les biens de madame du Barri, ainsi que ceux de MM. Wandenyver, condamnés avec elle, furent acquis à la république, conformément à une disposition atroce de la loi du 10 mars 1793.

On a recueilli, sur les derniers moments de madame du Barri, différents traits qui ne doivent pas étonner de la part d'une femme dont l'élément fut la volupté, et le caractère la facilité, la faiblesse et le goût des jouissances.

L'appareil qui se présentait à ses yeux dut l'épouvanter; on s'étonne même qu'elle put répondre aussi tranquillement à ses bourreaux.

Lorsqu'elle aperçut la voiture qui devait la conduire avec MM. Wandenyver, et Noël, conventionnel condamné comme eux, elle perdit la fermeté qu'elle avait paru conserver, et sa figure s'altéra au point d'en faire disparaître les roses et l'éclat de son teint qu'elle avait très beau. La pâleur s'y établit, et en quelques minutes elle devint presque méconnaissable. Une foule immense s'était placée sur sa route, plutôt par curiosité que par haine.

Ses compagnons d'infortune, MM. Wandenyver et Noël, cherchaient vainement à lui inspirer quelque courage; ses forces l'avaient entièrement abandonnée, et ce n'était qu'avec effort qu'elle se soutenait et portait ses regards autour d'elle.

Soit l'impression que causait sur la foule ce spectacle déchirant, ou un motif de pitié, on remarqua que l'officier de gendarmerie qui escortait la voiture ordonna d'aller plus vite.

Enfin, arrivée à la place Louis XV, sa raison se perdit tout-à-fait; elle se mit à crier: *A moi! à moi!* Montée sur l'échafaud, et un peu revenue à elle, elle dit à l'exécuteur, *Encore un moment, je vous prie, monsieur;* mais celui-ci, sourd à cette voix qui avait causé de si douces émotions, la plaça sous la hache, et fit tomber cette tête que sa beauté avait élevée jusqu'au premier trône du monde, le 17 frimaire an II (7 décembre 1793).

NOTE XI.

Sur les trésors cachés par madame du Barri à Lucienne.

Ce que mademoiselle Bertin dit des trésors qu'elle conjecture que madame du Barri avait cachés se trouve confirmé, non seulement par la déclaration que fit, devant le tribunal révolutionnaire, le 7 décembre 1793, un des trois commissaires qui firent perquisition chez elle, et l'arrêtèrent, mais encore par celle qu'elle fit le lendemain, entre les deux guichets de la conciergerie, après le jugement qui la condamnait à mort.

Elle déclara, 1° qu'en effet, dans l'endroit où l'on resserre les instruments du jardinage à Lucienne, on y avait enterré un nécessaire d'or, composé d'un plateau de porcelaine, monté en or; une théière d'or, une bouilloire; un réchaud à esprit-de-vin; un pot au lait; une grande cafetière; une écuelle, son couvercle et son assiette; trois petites cuillères; une petite passoire à théière; cent jetons à ses armes et un chiffre D. B. : le tout en or et d'un travail très précieux; observant que les manches desdits objets sont en jaspe sanguin et montés en or. 2° Que, dans une boîte ou corbeille, enterrée dans le même endroit, il y avait quinze cent trente et un louis d'or, de vingt-quatre livres chacun; une chaîne de diamants, avec ses deux glands et la clef, montée à jour; deux chaînes d'oreilles, composée chacune de neuf ou dix pierres, celles de devant fort grosses; trois anneaux, dont un en diamants blancs, un en émeraudes et diamants blancs, et un en rubis et diamants blancs; une très belle pierre gravée, montée avec chaîne d'or pour collier; deux colliers de corail, dont l'un monté en or; un collier de perles fines; des chaînes d'oreilles, aussi en perles fines; un collier de perles d'or, et deux ou trois chaînes d'or pour cou; un portrait de Louis XV, entouré d'un cadre d'or. 3° Dans une petite boîte de sapin, remise à l'épouse du nommé Deliant, frotteur, demeurant à Lucienne, une montre à répétition, enrichie de diamants; un petit pa-

quet de quatorze ou quinze diamants, de cinq ou six grains chaque; un paquet de petits rubis; deux petits diamants plats pour monter une bague; un autre portrait de Louis XV, dans un laboratoire monté et plaqué en or; un petit enfant en forme de tirelire, en or émaillé bleu; seize demi-guinées neuves et deux guinées, enveloppées dans du papier; une paire d'éperons d'or avec des chiffres, appartenant à feu M. de Brissac; une petite boîte de carton, renfermée dans celle ci-dessus, dans laquelle est une chaîne en émeraudes et en diamants, dont un grand, pesant cinquante grains, les glands de laquelle chaîne se trouvent dans la boîte énoncée au deuxième article, observant que, dans l'article deuxième ou troisième, il se trouve un crayon d'or, enrichi de diamants; une boîte, pareillement remise à la femme Deliant, renfermant un moutardier d'or, un petit plateau et deux gobelets d'or, etc. 4° Un coffre de velours bleu, garni en argent doré, placé sous un escalier, dans une chambre formant garde-robe, dans lequel coffre il y a une douzaine de couverts d'or armoriés, quatre cuillères à sucre, deux cuillères à olives, une cuillère à punch, le tout en or; un étui, renfermant douze cuillères à café en or; plusieurs portraits de femmes, etc. 5° Dans la chambre à côté de celle à coucher, dans la commode, une paire de boucles en or, garnies en perles; une boîte d'écaille blonde, montée en or; un bouchon de flacon d'or, avec un gros diamant au bout. 6° Dans

une commode de la chambre à coucher, un pot à l'eau et sa cuvette, de cristal de roche, garnis en or; deux coupes de jaspe sanguin, montées en or; un bracelet antique, monté en or, composé de différentes pierres; un gobelet de cristal de roche, deux carafes et un plateau, le tout monté en or; vingt et une bagues de différentes pierres gravées montées en or; une boîte montée en cage d'or, avec le portrait de l'épouse de Brissac; un portrait de la fille de ce dernier, monté en or; un portrait du fils du même, aussi monté en or; une boîte d'écaille blonde, montée en or, avec une très belle pierre blanche gravée, où est le portrait de Brissac et de la déclarante; deux tasses d'or avec leurs manches en corail, et quelques autres objets appartenants à Brissac. 7° Dans une cave sous l'escalier, un grand seau, neuf douzaines et sept assiettes, dix-huit flambeaux, dont trois à deux branches, une douzaine de casseroles et une petite marmite, le tout en argent; dix-neuf grandes cloches d'argent; soixante-quatre plats, aussi d'argent, et autres objets d'argenterie dont l'état est chez elle. 9° Dans le jardin de Morin, valet de chambre, se trouvent cachés onze sacs de douze cent quarante doubles louis d'or, rapportés de Londres à son dernier voyage; une boîte d'écaille, montée en or, sur laquelle est le portrait de Marie-Antoinette, etc. 10° Observe qu'elle a en dépôt chez Morland, Moncelet et Ramson, banquiers à Londres, tous les articles mentionnés au

vol, excepté quelques uns qu'elle indique; ajoutant que, sans difficulté, elle recouvrera les objets déposés à Londres, si, sous le bon plaisir du tribunal, on veut la laisser écrire dans cette ville, pourvu toutefois que l'on paie les frais du procès.

On ne peut douter, en lisant cette déclaration, qu'on n'ait engagé madame du Barri à la faire par l'espoir de la vie. Mais quelles réflexions ne font point naître les détails qu'elle contient! Que de richesses! que de trésors inutiles! puisqu'ils n'ont pu ajouter un jour d'existence à celle qui les possédait.

Comme ils étaient confisqués au profit de la république, les comités de la convention nommèrent des commissaires qui s'entendirent avec les autorités du département de Versailles pour en faire le récollement et l'enlèvement. On n'ajoutera aucune réflexion à cet exposé; on dira seulement que des personnes croyables, et qui connaissaient plusieurs des objets précieux décrits par la comtesse, en ont vu entre les mains des agents du gouvernement d'alors, soit qu'ils les eussent acquis à vil prix, ou détournés à leur profit, sous des prétextes que personne n'aurait osé leur contester.

NOTE XII.

Sur madame de Makau.

Le caractère de madame de Makau mérite d'être connu. Elle avait été élevée à Saint-Cyr, et, sur sa réputation, madame de Marsan, gouvernante des enfants de France, la choisit pour lui confier l'éducation de madame Élisabeth. Elle était femme du baron de Makau, ministre de France à Ratisbonne, lorsque la jeune princesse, qui n'avait que sept ans, lui fut confiée, en 1770.

Madame Élisabeth n'eut qu'à se louer de la manière dont elle fut gouvernée par cette dame. Elle s'attacha particulièrement à la plus jeune de ses filles; elle en fit son amie, et lui fit épouser, quand elle en eut l'âge, le marquis de Bombelles, ambassadeur de France à Naples, et c'est avec elle principalement qu'elle entretint cette correspondance pleine d'intérêt dont M. le comte Ferrand a enrichi son éloquente *Histoire de madame Élisabeth.*

Madame de Makau avait une petite maison que madame Élisabeth lui avait donnée près de celle que le roi avait achetée à Montreuil sous Versailles pour la princesse sa sœur.

Lorsque la déroute de la maison de Rohan obligea madame de Guémené de quitter la place de gouvernante des

enfants de France, et qu'elle fut remplacée par madame la duchesse de Polignac, en 1782, madame de Makau passa à *Madame*, fille du roi, aujourd'hui duchesse d'Angoulême. Cette jeune princesse, qui regrettait beaucoup madame de Guéméné, prit le plus vif attachement pour sa nouvelle gouvernante, attachement qui s'est soutenu jusqu'à la mort de madame de Makau.

Qu'il me soit permis d'en citer un trait tiré du *Bulletin du Temple*, à la date du 15 septembre 1795.

«Ce jour, la fille de Louis XVI a eu la visite de madame de Makau, son ancienne gouvernante, avec qui elle a passé une partie de la journée. Cette dame, déjà avancée en âge, et dont une longue détention a considérablement altéré la santé, paraissait souffrante. La fille de Louis XVI prit son bras qu'elle passa dans le sien avec une grâce infinie, et l'aida ainsi à marcher. Madame de Makau avait à la main un grand chapeau blanc; elle voulut s'en servir pour se garantir du soleil; la fille de Louis XVI, s'emparant de ce chapeau, l'éleva en l'air de la main qu'elle avait libre, et le tint opposé au soleil, afin que madame de Makau n'en souffrît pas.»

J'ai conservé le langage des temps. Voyez aussi les *Souvenirs sur Marie-Charlotte de France*, qui suivent.

NOTE XIII.

Souvenirs sur Marie-Thérèse-Charlotte de Bourbon, fille de la reine Marie-Antoinette.

Écrits en 1796.

La jeune princesse vint au monde le 19 décembre 1778. Peu s'en fallut que sa naissance ne coûtât la vie à sa mère : Marie-Antoinette se trouva très mal. On fit assembler un conseil de médecins; l'accoucheur Vermont opina pour la saignée et pour les bains. Les médecins s'y opposèrent d'une voix unanime; mais l'avis de l'accoucheur ayant été approuvé par la reine, il prévalut, et l'accouchement se fit heureusement. Les peuples attendaient un dauphin; mais la nation la plus galante de l'Europe n'apprit pas avec moins d'empressement la naissance d'une princesse qui devait augmenter une famille qu'on chérissait. On fit ce quatrain à cette occasion :

Pour toi, France, un dauphin doit naître;
Une princesse vient pour en être témoin.
Lorsque l'on voit une Grâce paraître,
Croyez que l'Amour n'est pas loin.

Marie-Thérèse-Charlotte fut baptisée le 20 décembre,

dans la chapelle du roi à Versailles. Louis XVI y assista, et la cérémonie se fit avec beaucoup de simplicité. La jeune princesse fut tenue sur les fonts baptismaux par Monsieur, son oncle; elle eut pour marraine l'impératrice sa grand'mère: la cérémonie fut faite par le cardinal de Rohan.

On lui donna pour nourrice madame Julie Rousseau Laurent; madame la princesse de Guémené fut nommée sa gouvernante. On lui nomma pour sous-gouvernantes madame de Makau, madame de Daumalet et deux dames de Soucy. Louis XVI allait la voir tous les jours et aimait à jouer avec elle. Un jour qu'il se rendait comme à son ordinaire dans l'appartement de la nourrice, la sentinelle lui refusa l'entrée. « Vous ne voulez donc pas permettre à un père de voir sa fille? » lui dit Louis XVI, et il entra en se faisant reconnaître. Depuis ce temps, il fit faire une porte de communication qui lui permît de voir souvent et plus librement cette enfant, qui, à mesure qu'elle croissait en âge, devenait de plus en plus l'objet de ses affections.

Marie-Antoinette ne l'aimait pas moins tendrement, mais son affection portait le caractère de sévérité d'une mère, dont le premier soin, quel que soit son rang, doit être de veiller à l'éducation de sa fille. Elle voulut d'abord former son jeune cœur à la reconnaissance. Elle semblait prévoir qu'un jour cette princesse, que la for-

tune permettait d'être la dispensatrice de tous ses bienfaits, serait réduite à éprouver la bienfaisance de ceux qui naquirent dans un rang moins élevé. Elle s'appliquait surtout à lui faire sentir les soins de sa nourrice : « Ce n'est pas moi seulement qui suis votre mère; c'est encore votre nourrice à qui vous devez la vie, » lui disait-elle quelquefois.

Un jour, *Madame* (c'est le nom qui lui fut donné dès le berceau) avait laissé tomber un éventail; elle fit signe à sa nourrice de le lui donner; la nourrice obéit, mais la reine jeta l'éventail à terre en ordonnant à sa fille de le ramasser elle-même. Ces premières leçons ne furent pas perdues pour la jeune princesse; aussi tous ceux qui étaient chargés de veiller sur son enfance ne parlaient que de la douceur et de la bonté de son caractère.

Elle était douée d'une très forte santé; on craignait pour elle la petite-vérole, et comme l'inoculation était fort en usage, Madame fut inoculée au château de la Muette. Elle avait alors cinq ans : l'opération eut tout le succès qu'on en attendait, et la petite-vérole survint sans altérer aucun de ses traits, qui rappelaient déjà à la France ceux de sa mère.

Sans être triste, elle n'avait point la pétulance de la gaieté; elle jouait peu et elle avait toujours l'air sérieux et réfléchi. Cette sensibilité, qui la destinait à des épreuves si terribles dans l'avenir, lui ménageait aussi les douces

consolations de l'amitié. Mademoiselle Pauline de Tourzel fut toujours la compagne et la plus tendre amie de son enfance: elle partageait autrefois ses plaisirs et son rang; admise avec sa mère dans la tour du Temple, elle partage aujourd'hui son infortune et ses regrets [1].

Marie-Thérèse-Charlotte a toujours conservé beaucoup d'attachement pour les personnes qui ont eu des soins pour elle. Madame de Lambriquet, une de ses femmes de chambre, étant morte, a laissé une fille en bas âge. La reine, touchée du sort d'Ernest (c'était le nom de la jeune orpheline), la remit entre les bras de Madame, en lui disant: « Ma fille, vois cette enfant; tu dois lui servir de mère. » Ces touchantes paroles sont restées gravées dans son cœur; elle a toujours aimé la pauvre Ernest, et, dans le mois de septembre dernier, lorsque l'auguste prisonnière apprit qu'elle allait être rendue à ses parents, elle se réjouissait de voir approcher l'instant de sa liberté, parceque c'était celui où elle pourrait encore répandre quelques bienfaits.

Elle payait de la plus tendre affection les soins de madame de Guémené, chargée de présider à son éducation;

---

[1] Ces souvenirs ont été écrits en 1796: *Madame* était encore prisonnière au Temple.

lorsque cette princesse s'éloigna de la cour, Marie-Thérèse-Charlotte versa des larmes en la quittant.

Elle fut remplacée par madame de Makau, qui avait toutes ses vertus, et qui ne fut pas moins chérie de Madame. Peu de temps après que cette dame eut été chargée de l'éducation de la jeune princesse, elle lui marcha sur le pied par mégarde : Madame ne parut pas dans le moment avoir souffert ; le soir son bas se trouva teint de sang ; sur les questions qu'on lui fit, elle en dit la cause ; et madame de Makau lui ayant demandé pourquoi elle n'en avait pas parlé sur-le-champ, « Puisque, répondit-elle, dans cet instant, où je ne souffre plus, vous êtes si peinée de m'avoir fait mal, vous auriez été bien plus fâchée si vous l'eussiez su quand je sentais quelques douleurs. » Elle avait alors neuf ans [1].

Elle porta dans toutes les parties de son éducation l'esprit d'application et d'exactitude ; de bonne heure elle montra du goût pour la lecture : ce genre d'étude convenait à son esprit sérieux et méditatif ; sa mémoire était

---

[1] Pendant que cette princesse était prisonnière au Temple, elle y reçut la visite de madame de Makau, et ce fut pour elle un grand sujet de joie. C'était la première fois qu'elle la voyait depuis l'époque terrible du 10 août, et depuis trois ans un mois et un jour, et ce fut le 15 août 1795 qu'elle en reçut la visite.

heureuse, son caractère d'écriture très correct, et son style plein de facilité [1]. Elle se plut aussi à cultiver les arts; elle jouait très bien du piano, et elle faisait des progrès rapides dans le dessin, dont l'étude a souvent charmé l'affreuse solitude de sa prison.

Marie-Thérèse-Charlotte, suivant les traces de sa tante Élisabeth, se livrait à son exemple aux exercices de la piété la plus attendrissante. Son aumônier était le curé de Saint-Germain-l'Auxerrois [2]; son confesseur était le curé de Saint-Eustache, qui était aussi le confesseur de la reine. Ce fut dans l'église de Saint-Germain-l'Auxerrois qu'elle fit sa première communion; elle était alors dans sa onzième année. Marie-Antoinette assista à la cérémonie, qui fut des plus simples et des plus touchantes.

Dans la journée du 10 août 1792, lorsqu'elle entendit le cliquetis des armes qui étaient tournées contre les Tuileries, lorsqu'elle vit les dangers qui menaçaient sa famille, elle succomba sous l'excès de sa sensibilité, son

---

[1] On a de cette princesse un récit du voyage de Varennes, plein de grâces, et de la plus aimable simplicité. M. Eckart, dans ses *Mémoires sur Louis XVII*, a prouvé que ce qu'on a publié comme venant d'elle, il y a quelques années, sous le titre de *Mémoires sur le Temple*, n'en est point.

[2] L'auteur entend depuis que la cour eut fixé son séjour à Paris, après le 6 octobre 1789.

âme l'abandonna, et ses yeux se couvrirent du voile de la mort. Ils ne s'ouvrirent que pour voir le spectacle affreux de la désolation et du carnage; elle suivit son père à l'assemblée législative; sensible et généreuse Antigone, elle n'abandonna point le malheureux prince, qui, comme le sage dont parle Oreste, demeurait calme au milieu des scènes de mort et des dangers qui l'entouraient.

Marie-Thérèse-Charlotte fut enfermée dans la prison du Temple, le 14 août, avec sa famille.

Je m'arrête devant cette porte de fer, et je passe sous silence les maux que la princesse partagea avec ses augustes parents jusqu'au moment où, privée de leur présence par leur mort, elle resta seule avec Dieu dans sa cruelle sollitude [1].

---

[1] Elle en sortit le 19 décembre 1795, et se rendit à Vienne, conformément à la convention faite entre cette cour et la république française.

NOTE XIV.

Arrêt de la cour de parlement, rendu, la grand'chambre assemblée, le 31 *mai* 1786.

Vu par la cour, la grand'chambre assemblée, le procès criminel commencé, fait et parfait en icelle (en exécution des lettres patentes du roi des 5 septembre et 26 décembre 1785, enregistrées en la cour, les grand'chambre et tournelle assemblées, les 6 septembre 1785 et 10 janvier 1786), à la requête du procureur général du roi, demandeur et accusateur, contre Marc-Antoine-Nicolas de la Motte de la Pénissière, accusé absent et contumax; et encore contre Louis-René-Édouard de Rohan, cardinal de la sainte église romaine, évêque et prince de Strasbourg, landgrave d'Alsace, prince état d'Empire, grand aumônier de France, proviseur de Sorbonne, et commandeur de l'ordre du Saint-Esprit; Jeanne de Valois de Saint-Remy de Luz, épouse dudit Marc-Antoine-Nicolas de la Motte de la Pénissière; Alexandre de Cagliostro; Marie-Nicole le Guay, dite d'Oliva, ou Dessigny, bourgeoise de Paris, et Louis-Marc-Antoine Rétaux de Villette, ancien gendarme, tous défendeurs et accusés détenus au château royal de la Bastille, conformément aux lettres patentes du 26 décembre 1785, et amenés cejour-

d'hui au Palais pour subir les derniers interrogatoires avant le jugement de leur procès; les lettres patentes du roi données à Saint-Cloud le 5 septembre 1785, signées Louis, plus bas, par le roi, le baron de Breteuil, et scellées du grand sceau de cire jaune, lesdites lettres patentes conçues en ces termes:

« Louis, par la grâce de Dieu, roi de France et de Navarre, à nos âmés et féaux conseillers les gens tenant notre cour de parlement à Paris, salut.

» Ayant été informé que les nommés Bôhmer et Bassenge auraient vendu au cardinal de Rohan un collier en brillants; que ledit cardinal, à l'insu de la reine, notre très chère épouse et compagne, leur aurait dit être autorisé par elle à en faire l'acquisition moyennant le prix de seize cent mille livres payables en différents termes, et leur aurait fait voir à cet effet de prétendues propositions qu'il leur aurait exhibées comme approuvées et signées par la reine; que ledit collier ayant été livré par lesdits Bôhmer et Bassenge audit cardinal, et le premier paiement convenu entre eux n'ayant pas été effectué, ils auraient eu recours à la reine : nous n'avons pu voir sans une juste indignation que l'on ait osé emprunter un nom auguste et qui nous est cher à tant de titres, et violer avec une témérité aussi inouïe le respect dû à la majesté royale; nous avons pensé qu'il était de notre justice de mander devant nous ledit cardinal, et sur la déclaration

qu'il nous a faite qu'il avait été trompé par une femme nommée la Motte de Valois, nous avons jugé qu'il était indispensable de nous assurer de sa personne et de celle de ladite dame la Motte de Valois, et de prendre les mesures que notre sagesse nous a suggérées pour découvrir tous ceux qui auraient pu être auteurs ou complices d'un attentat de cette nature, et nous avons jugé à propos de vous en attribuer la connaissance, pour être le procès par vous instruit et jugé la grand'chambre assemblée.

» A ces causes, de l'avis de notre conseil et de notre certaine science, pleine puissance et autorité royale, nous vous avons, par ces présentes signées de notre main, attribué et attribuons la connaissance des faits et délits ci-dessus mentionnés, circonstances et dépendances, pour, à la requête de notre procureur général, être le procès instruit, fait et parfait, la grand'chambre assemblée, aux auteurs, fauteurs, complices, participes et adhérents desdits faits et délits, circonstances et dépendances, suivant la rigueur des ordonnances, vous attribuant, à l'effet de tout ce que dessus et en tant que de besoin, toute cour et juridiction dans toute l'étendue de notre royaume, et icelles interdisant à tous nos cours et autres juges; et attendu que la matière requiert célérité, pour ne pas laisser perdre les preuves qui pourraient dépérir par retardement, nous vous mandons et ordonnons d'informer

desdits faits ci-dessus, circonstances et dépendances, à la requête de notre procureur général, et à cet effet de commettre tel d'entre vous que vous aviserez pour procéder à l'audition des témoins qui seraient nommés par notre procureur général, et faire tous autres actes tendants à constater lesdits faits et délits, lesquels nous avons autorisés et autorisons à procéder auxdites instructions, même en temps de vacations, pour lesdites informations et autres procédures rapportées devant vous, la grand'chambre assemblée, après la rentrée de notre parlement, y être par vous statué ainsi qu'il appartiendra.

» Si vous mandons que ces présentes vous ayez à faire enregistrer, et le contenu en icelles garder, observer et exécuter suivant sa forme et teneur : car tel est notre plaisir.

» Donné à Saint-Coud, le cinquième jour du mois de septembre, l'an de grâce mil sept cent quatre-vingt-cinq, et de notre règne le douzième. »

Lesdites lettres patentes registrées, ouï, ce requérant le procureur général du roi, pour être exécutées selon leur forme et teneur; à Paris, en parlement, les grand' chambre et tournelle assemblées, le six septembre mil sept cent quatre-vingt-cinq. *Signé* Isabeau.

La requête présentée en la cour par le procureur général du roi, contenant qu'il a été informé que, vers la fin de janvier 1785, le cardinal de Rohan serait venu chez

Böhmer, joaillier de la couronne, et Bassenge son associé; que ces joailliers lui auraient montré un grand collier de brillants, comme une collection unique et rare en ce genre, ajoutant qu'il avait été estimé par les sieurs Doigny et Maillard seize cent mille livres; qu'ils attendaient d'un moment à l'autre l'ordre d'envoyer cette parure en Espagne, et lui auraient annoncé le désir qu'ils avaient de se défaire d'un effet d'un si grand prix; que le cardinal avait répondu qu'il rendrait compte de la conversation qu'il venait d'avoir avec eux, et qu'il se chargerait peut-être de l'acquisition; que ce n'était point pour lui, qu'il était persuadé qu'ils accepteraient avec plaisir les arrangements de l'acquéreur, mais qu'il ignorait s'il lui serait permis de le nommer: que deux jours après le cardinal serait revenu chez eux leur annoncer que de nouvelles instructions l'autorisaient à traiter avec eux sous la recommandation expresse du plus grand secret; que lesdits joailliers lui ayant promis le secret, le cardinal leur aurait communiqué des propositions tant pour le prix que pour les échéances de paiement, au-dessous desquelles propositions ils auraient mis leur acceptation le 29 janvier 1785: que le 1er février suivant, le cardinal leur aurait mandé de venir chez lui et d'apporter l'objet en question; qu'ils s'y seraient rendus et lui auraient porté le collier; qu'il leur aurait annoncé pour la première fois que c'était la reine qui faisait l'acquisition, en

leur montrant les propositions qu'ils avaient acceptées, chacune desdites propositions émargées du mot *approuvé*, et à la marge de leur acceptation, les mots *approuvé, Marie-Antoinette de France :* que le cardinal leur aurait assuré que le collier serait livré dans la journée; qu'il leur aurait dit en même temps que la reine ne pouvait donner de délégation, mais qu'il espérait qu'il leur serait tenu compte des intérêts : que le même jour, 1er février, dans la soirée, lesdits Bôhmer et Bassenge auraient reçu une lettre du cardinal, écrite de sa main et signée de lui, par laquelle il leur aurait mandé que la reine lui avait fait connaître que ses intentions étaient que les intérêts de ce qui serait dû après le premier paiement leur fussent payés successivement avec les capitaux jusqu'au parfait acquittement. Que dans le même mois de février, le cardinal aurait montré à un particulier l'écrit à mi-marge, où étaient d'un côté les conditions du marché et les époques des paiements, et de l'autre l'acceptation des conditions prétendues approuvées et signées par la reine; que cependant la négociation du marché s'était faite à l'insu et sans aucune mission directe ni indirecte de la reine. Que le premier paiement convenu par le marché n'ayant pas été effectué, lesdits Bôhmer et Bassenge auraient présenté un mémoire à la reine pour obtenir leur paiement; qu'ils n'auraient pas tardé d'être instruits que la reine n'avait pas reçu le collier qu'ils présumaient devoir être

livré à la reine. Qu'il paraît qu'une femme, nommée la Motte de Valois, est impliquée dans les faits comme ayant trompé le cardinal, suivant la déclaration qu'il en a faite; que la connaissance de tout ce qui peut concerner un marché où on a osé emprunter le nom auguste de la reine, supposer son approbation et sa signature, et présenter cette approbation et la signature supposées comme véritables et émanées de la reine, ayant été attribuée à la cour, la grand'chambre assemblée par des lettres patentes qui y ont été enregistrées, il est du devoir du procureur général du roi d'en rendre plainte et d'en faire informer à sa requête.

A ces causes, requérait le procureur-général du roi qu'il plût à la cour lui donner acte de la plainte qu'il rendait des faits énoncés en sadite requête, et de tous autres y relatifs, circonstances et dépendances, contre les auteurs, fauteurs, participes, complices et adhérents, tant desdits faits du marché que de la supposition de l'écriture et de la signature de la reine; il fût ordonné qu'à sa requête il en serait informé, tant par titres que par témoins, pardevant tel conseiller qu'il plairait à la cour de commettre pour, l'information faite et communiquée au procureur général du roi, être par lui requis et par la cour ordonné ce qu'il appartiendrait, après la rentrée de la cour, conformément aux lettres patentes, etc.

Vu aussi les lettres patentes du roi, données à Ver-

sailles le 26 décembre 1785, signées Louis; plus bas, le baron de Breteuil, et scellées du grand sceau de cire jaune; lesdites lettres patentes conçues en ces termes : « Louis, par la grâce de Dieu, roi de France et de Navarre : à nos amés et féaux conseillers les gens tenant notre cour de parlement à Paris, salut. Par nos lettres patentes du 5 septembre dernier, nous vous avons attribué la connaissance des faits et délits relatifs à la vente faite par les nommés Bôhmer et Bassenge, au cardinal de Rohan, d'un collier en brillants, en conséquence de prétendues propositions qu'il leur aurait exhibées comme approuvées et signées par la reine, pour, à la requête de notre procureur général, être le procès instruit, fait et parfait, la grand'chambre assemblée, aux auteurs, fauteurs, complices, participes et adhérents desdits faits et délits, circonstances et dépendances, suivant la rigueur des ordonnances, vous attribuant à l'effet de ce que dessus, et en tant que de besoin, toute cour et juridiction dans toute l'étendue de notre royaume, et icelles interdisant à toutes nos cours et autres juges; nous sommes instruits que sur la plainte rendue en conséquence par notre procureur général contre les auteurs, fauteurs, participes, complices et adhérents, il a été informé, et que, sur le rapport desdites informations et le vu d'icelles, vous avez décerné plusieurs décrets de prise de corps contre ceux qui ont été prévenus par les charges; et comme la plupart d'iceux

sont actuellement détenus dans notre château de la Bastille, et qu'il est important de concilier la suite de l'instruction avec le secret qu'elle exige et la plus grande sûreté des prisonniers, nous avons jugé à propos d'y pourvoir : à ces causes, de l'avis de notre conseil, et de notre certaine science, pleine puissance et autorité royale, nous avons par ces présentes, signées de notre main, ordonné et ordonnons que les accusés décrétés, actuellement prisonniers en notre château de la Bastille, et ceux qui pourraient dans la suite y être conduits pour raison de ladite instruction, continueront d'y être détenus, sauf à être lesdits prisonniers transférés dans les prisons de la Conciergerie toutes les fois qu'il sera jugé nécessaire pour l'instruction et le jugement du procès; le tout suivant qu'il a déjà été pratiqué en semblables occasions. Si vous mandons que ces présentes vous ayez à faire registrer, et le contenu en icelles garder, observer et exécuter selon sa forme et teneur : car tel est notre plaisir. Donné à Versailles le vingt-sixième jour du mois de décembre, l'an de grâce mil sept cent quatre-vingt-cinq, et de notre règne le douzième. »

Vu aussi les pièces ayant servi de question et de comparaison au procès dont est question. La requête donnée en la cour, la grand'chambre assemblée, par Louis-René-Édouard de Rohan, cardinal de la sainte Église romaine, évèque et prince de Strasbourg, landgrave d'Alsace,

prince-état d'empire, grand-aumônier de France, commandeur de l'ordre du Saint-Esprit, proviseur de Sorbonne, tendante à ce que, sans préjudice des réserves et protestations dudit cardinal de Rohan, portées en ses précédentes requêtes et dans les actes de l'instruction, il lui fût donné acte de ce qu'il employait pour moyens d'atténuation sur la plainte donnée contre lui à la requête du procureur général du roi, les faits et les réflexions contenus dans le mémoire imprimé pour sa défense, et dans la consultation étant en suite, signée de Mes Laget-Bardelin, Tronchet, Collet, de Bonnières et Bigot de Préameneu, avocats en la cour, en date du 16 mai 1786; lesquels mémoire et consultation seraient joints à ladite requête; comme aussi il fût donné acte audit cardinal de Rohan de la production qu'il faisait au procès des pièces suivantes, qui seraient également jointes à ladite requête; savoir, les expéditions authentiques et dûment légalisées des déclarations et dépositions faites, selon la forme usitée en Angleterre, devant Dubourg, notaire public en la ville de Londres, sur faits concernant le procès pendant en la cour; lesdites dépositions et déclarations faites par le sieur abbé Macdermott, le 19 octobre 1785, sermentées devant l'alderman le 21 du même mois; par le sieur Gray, joaillier à Londres, le 15 octobre 1785, confirmées le 17 du même mois devant ledit notaire; auxquelles dépositions et déclarations sont jointes les co-

pies, certifiées par ledit notaire public, de deux lettres écrites par le sieur de la Motte, tant à l'abbé de Macdermott qu'au sieur Gray, en date du 9 juillet 1785; ensemble les extraits, littéralement faits et certifiés par ledit notaire public, des livres et registres desdits sieurs Gray et Jeffreys, il fût pareillement donné acte audit cardinal de Rohan de la production qu'il faisait au procès de trois actes authentiques et dûment scellés, en date du 20 avril dernier, signés, l'un par les directeurs et conseillers de la chambre des comptes de l'évêché de Strasbourg, séant à Saverne; l'autre par les vidame, vice-chancelier et conseillers tenant le conseil de régence de l'évêché de Strasbourg; le troisième par les prevôt, le hessert et magistrat de ladite ville de Saverne; lesdits actes servant tous trois à constater que le cardinal de Rohan n'est parti de Saverne pour revenir à Paris que le 4 janvier 1785; comme aussi il fût donné acte audit cardinal de Rohan de l'emploi qu'il faisait de trois lettres du nommé Bette d'Étienville, desquelles il a fait le dépôt et requis la jonction au cahier de sa confrontation avec ledit Bette d'Étienville; lesdites trois lettres adressées, la première au nommé Roth, valet de chambre dudit cardinal de Rohan, en date du 10 janvier dernier, et les deux autres à la dame comtesse de Brionne, en date des 18 et 27 janvier aussi dernier; il fût pareillement donné acte audit cardinal de Rohan de l'emploi qu'il faisait de l'écrit de conventions

dressé de sa main, émargé de fausses approbations et signature dont est question, lequel n'est au procès que parceque ledit cardinal de Rohan l'a conservé et l'a remis, comme preuve de sa bonne foi, au ministre pour le roi, ensemble du récit adressé par ledit cardinal de Rohan au roi, le 17 août dernier, lequel est de même au procès; comme aussi des déclarations portées aux derniers interrogatoires et aux derniers procès-verbaux de confrontation dudit cardinal de Rohan avec le sieur Rétaux de Villette et la dame de la Motte, lesquels y ont parlé de tiers, qu'ils se sont obstinés à ne vouloir ni nommer ni indiquer à la justice; et enfin de toutes les preuves de l'innocence dudit cardinal de Rohan, qui résultent, tant des autres pièces jointes au procès, que de ses interrogatoires, confrontations et autres actes de procédure; en conséquence, faisant droit sur la plainte du procureur général du roi, ledit cardinal de Rohan fût déchargé purement et simplement de l'accusation contre lui intentée; il fût ordonné que le Mémoire imprimé chez Cellot, en 1785, en quarante-six pages, *pour dame Jeanne de Saint-Remy de Valois, épouse*, etc..... commençant par ces mots, *Si la majesté du trône*, et finissant par ceux-ci, *par des élèves et dans des écoles*, serait et demeurerait supprimé, comme faux, injurieux et calomnieux; il fût ordonné pareillement qu'un autre Mémoire intitulé, *Réponse de la comtesse de Valois la Motte au Mémoire du comte pour Caglios-*

tro, imprimé aussi chez Cellot, en 1786, en quarante-sept pages, commençant par ces mots, *Le Mémoire auquel,* et finissant par ceux-ci, *par la comtesse de la Motte,* ensemble le *post scriptum* étant en suite, seraient et demeureraient supprimés, comme contenant des faits faux, injurieux et calomnieux contre ledit cardinal de Rohan; comme aussi il fût ordonné que les faits injurieux audit cardinal, contenus dans les Mémoires imprimés *pour le sieur Bette d'Étienville,* l'un de vingt-sept pages, commençant par ces mots, *Attaqué de la manière,* et finissant par ceux-ci, *et bien fondée;* l'autre, en vingt pages, commençant par ces mots, *Assez malheureux,* et finissant par ceux-ci, *et de mon innocence,* seraient et demeureraient supprimés, comme faux et calomnieux; il fût ordonné que ledit cardinal de Rohan serait relaxé des prisons, et que les écrous faits de sa personne seraient rayés et biffés de tous registres où ils auront été enregistrés, à quoi faire tous greffiers et dépositaires desdits registres seraient contraints, même par corps; il fût ordonné pareillement que mention serait faite, en marge desdits registres, de l'arrêt à intervenir; il fût permis audit cardinal de Rohan de faire imprimer, publier et afficher l'arrêt à intervenir partout où besoin serait; et où il arriverait, ce que le cardinal de Rohan était bien éloigné de croire, que la cour jugerait que sa religion ne fût pas suffisamment instruite pour accorder dès à présent audit cardinal de Rohan les

conclusions ci-dessus prises, en ce cas, il lui fût permis de prouver, tant par titres que par témoins, les faits justificatifs suivants; savoir : 1° que la dame de la Motte a continué, pendant le cours de l'année 1785, et jusqu'au mois d'août de ladite année, de solliciter et de recevoir dudit cardinal de Rohan les secours de trois, quatre ou cinq louis qu'il était dans l'usage de donner de temps en temps à la dame de la Motte, depuis le mois de mai 1782; et ce, peu de jours encore avant l'époque de la fin de juillet 1785, où la dame de la Motte lui a apporté une somme de 30,000 livres de la part de la reine, pour payer les intérêts aux sieurs Bôhmer et Bassenge. 2° Que, jusqu'au mois d'août 1784, les sieur et dame de la Motte vivaient dans un tel état d'indigence, qu'ils envoyaient souvent leurs meubles au mont-de-piété, ou les faisaient enlever de leur maison, et les mettaient en dépôt pour les soustraire aux saisies de leurs créanciers. 3° Qu'en juin, juillet et août 1785, lesdits sieur et dame de la Motte ont fait transporter en leur maison de Bar-sur-Aube un mobilier très considérable, acheté chez différents marchands à Paris; qu'ils se sont donné un très nombreux domestique, un grand nombre de chevaux, et qu'à Bar-sur-Aube et aux environs, ils ont été vus meublés fastueusement, portés dans des voitures à six chevaux, et chargés de diamants l'un et l'autre; pour, lesdites preuves faites et rapportées, être par ledit cardinal de Rohan conclu, par le

procureur général du roi requis, et par la cour ordonné ce qu'il appartiendrait; le tout sous la réserve expresse que faisait ledit cardinal de Rohan de toutes ses actions civiles contre les sieur et dame de la Motte et contre leurs complices; au bas de laquelle requête, signée dudit cardinal de Rohan et de Gérard de Melcy son procureur, est l'ordonnance de la cour, par laquelle il a été réservé à y être fait droit en jugeant, et la signification desdites requête et ordonnance au procureur général du roi, du 26 mai 1786.

Vu aussi toutes les pièces jointes à ladite requête; la requête donnée en la cour par Jeanne de Saint-Remy de Valois, épouse dudit sieur de la Motte, tendante à ce qu'il lui fût donné acte de ce qu'elle employait en tant que de besoin pour moyens d'atténuation contre les dépositions d'aucuns des témoins entendus contre elle, domiciliés à Paris, et de ceux domiciliés à Londres ou ailleurs, les reproches et observations par elle faits et proposés, tant dans ses interrogatoires, récollements et confrontations, que dans son Mémoire intitulé, *Sommaire*. Ce faisant, et en jugeant le procès, ladite de la Motte fût déchargée de l'accusation intentée contre elle à la requête du procureur général du roi, les plaintes, permission d'informer, information, décret, et tout ce qui s'en était ensuivi, fussent déclarés nuls, en tant que dirigés contre elle, il fût ordonné que ladite de Valois de la Motte serait re-

laxée et mise hors du lieu de sa détention; à ce faire, tous geôliers et autres contraints par les voies de droit, quoi faisant déchargés; il fût ordonné que l'écrou de ladite de Valois de la Motte serait rayé et biffé de tous registres, et qu'en marge dudit écrou, mention serait faite de l'arrêt à intervenir, sous les réserves expresses que faisait ladite de Valois de la Motte de se pourvoir contre tous dénonciateurs, et notamment contre le cardinal de Rohan, pour raison des réparations civiles, dommages et intérêts qui lui sont dus pour offenses faites à sa personne et à son nom, vexation de sa captivité, et encore pour le tort réel occasionné dans sa fortune par les diverses saisies dont il est fait mention dans sadite requête, et de ce qu'elle se réservait en outre de demander la radiation et la suppression d'aucuns des Mémoires publiés contre elle; et attendu la saisie-annotation établie à la requête du procureur général du roi, des biens-meubles et effets de la communauté d'entre elle et son mari, il fût ordonné que, sur lesdits biens saisis et annotés, ensemble sur tous les autres meubles et effets de la communauté, qui y auraient été compris, il serait fait à ladite de Valois de la Motte provision alimentaire d'une somme de 30,000 livres, pour être employée tant à sa subsistance personnelle qu'au paiement des créanciers de ladite communauté, opposants à la saisie-annotation, et tous autres dont les créances peuvent monter environ à

22,000 livres, sans néanmoins approbation, et sauf la liquidation qui en serait faite; et, pour faciliter le paiement de ladite provision, il fût ordonné que tous effets royaux, et notamment six billets de fermes générales de 5,000 livres chacun, compris dans un carton cacheté des armes de ladite Valois de la Motte lui seraient remis, tant à titre de provision alimentaire, qu'en sadite qualité de femme autorisée par sentence du Châtelet de Paris, du 20 décembre 1785, à la régie et administration des biens et effets de la communauté, attendu l'absence de son mari; et à la charge par elle d'acquitter en ladite qualité les créances ci-dessus, et sous les réserves ci-devant faites; comme aussi il fût ordonné que tous autres effets, tous titres, papiers, renseignements, et autres pièces restées déposées dans le lieu de sa détention, et enfermées dans lesdits cartons, sur lesquels sont apposés différents cachets, et notamment celui de ladite de Valois de la Motte, lui seraient remis en sadite qualité résultante de la sentence du 20 décembre 1785, à quoi faire tous dépositaires contraints par les voies de droit, description préalablement faite d'iceux en présence de ladite de Valois de la Motte ou de son fondé de pouvoir, quoi faisant ils en seraient et demeureraient bien et valablement quittes et déchargés, il fût ordonné que ladite de Valois de la Motte serait autorisée à faire imprimer l'arrêt à intervenir jusqu'au nombre de dix mille exemplaires, et à le faire

afficher dans les lieux ordinaires et accoutumés, et partout où elle aviserait, aux frais des dénonciateurs, sauf au procureur général du roi à prendre telles autres conclusions, et à la cour d'ordonner ce qu'il appartiendrait suivant sa prudence ordinaire. Il fût permis à ladite de Valois de la Motte de joindre à sadite requête la pièce y énoncée; il lui fût permis de faire pareillement emploi de la copie signée de son procureur, déjà jointe au procès, de la sentence du Châtelet de Paris, du 20 décembre 1785, qui l'autorise à la régie et administration des biens de la communauté, attendu l'absence de son mari; au bas de laquelle requête, signée de ladite de Valois de la Motte et de Bernault son procureur, est l'ordonnance de la cour, par laquelle a été réservée à y être fait droit en jugeant.

Vu aussi la pièce jointe à ladite requête. Autre requête de Louis-René-Édouard de Rohan, cardinal, tendante à ce que, sous les mêmes réserves et protestations par lui ci-devant faites, il lui fût donné acte de ce qu'il employait pour plus amples moyens d'atténuation sur la plainte donnée contre lui à la requête du procureur général du roi, les Réflexions imprimées pour ledit cardinal de Rohan, en vingt-quatre pages, chez Simon, lesquelles sont jointes à ladite requête. Il fût pareillement donné acte audit cardinal de Rohan, de la production qu'il faisait pour sadite requête, 1° d'une copie de la re-

connaissance de 50,000 livres, faite le 16 mars 1785 par ledit cardinal de Rohan, au profit du sieur de Saint-James, qui en a l'original, au bas de laquelle copie est le certificat des sieurs Bôhmer et Bassenge en date du 29 mai 1786, que cette copie est conforme à l'original; 2° de la quittance originale du sieur Chaumet, caissier du sieur de Saint-James, en date du 2 juillet 1785, de la somme de 10,000 livres à lui payée par le sieur Duboc, trésorier dudit cardinal de Rohan, de laquelle somme il est dit que le sieur Saint-James tiendrait compte, ce faisant et procédant au jugement du procès, les conclusions par lui ci-devant prises lui fussent adjugées; et y augmentant, il fût ordonné que le Sommaire imprimé pour la dame de la Motte, chez Cellot, en cinquante-neuf pages, commençant par ces mots, *Le titre que nous donnons*, et finissant par ceux-ci, *que la vérité seule peut leur assigner*, serait et demeurerait supprimé comme faux, injurieux et calomnieux, sous la réserve de tous droits et actions; au bas de laquelle requête signée dudit cardinal de Rohan et de Gérard de Melcy, son procureur en la cour, est l'ordonnance de la cour, par laquelle il a été réservé à y faire droit en jugeant, et la signification desdites requête et ordonnance au procureur général du roi, du 29 mai 1786.

Vu aussi les pièces jointes à ladite requête. La requête donnée en la cour par Marie-Nicole le Guay, tendante à ce qu'il lui fût donné acte de ce que, pour défenses et moyens

d'atténuation, elle employait le contenu en sadite requête, ensemble les pièces y énoncées aux inductions qui en ont été tirées, et ce qu'il plairait à la cour suppléer de droit et d'équité; ce faisant, procédant au jugement du procès, ladite Marie-Nicole le Guay fût déchargée des accusations contre elle intentées à la requête du procureur général du roi, il fût permis à ladite le Guay de faire imprimer et afficher l'arrêt à intervenir, tant dans la ville de Paris qu'à Versailles, et partout ailleurs où elle aviserait, au nombre de six mille exemplaires, sauf à ladite le Guay à se pourvoir contre ses dénonciateurs ainsi qu'elle jugerait à propos, sous la réserve qu'elle faisait de tous ses autres droits et actions, même de pouvoir prendre par la suite telles autres et plus amples conclusions qu'elle aviserait; au bas de laquelle requête, signée Vigault de Villars, procureur, est l'ordonnance de la cour, par laquelle il a été réservé à y être fait droit en jugeant, et la signification desdites requête et ordonnance au procureur général du roi, du 29 mai 1786.

Vu aussi les pièces jointes et annexées à ladite requête, ensemble les deux mémoires imprimés pour ladite Marie-Nicole le Guay, pareillement signifiés au procureur général du roi le même jour 29 mai 1786.

La requête donnée en la cour par Alexandre de Cagliostro, tendante à ce qu'en procédant au jugement du procès, il fût déchargé de l'accusation contre lui inten-

tée à la requête du procureur général du roi, il fût ordonné en conséquence que ledit de Cagliostro serait relaxé et mis en liberté, à ce faire tous geôliers ou autres qu'il appartiendrait seraient contraints par toutes les voies de droit, même par corps, quoi faisant déchargés; il fût ordonné que l'écrou fait de la personne dudit de Cagliostro serait rayé et biffé, et que mention serait faite de l'arrêt à intervenir en marge de tous registres où ledit écrou pourrait se trouver, à quoi faire tous greffiers ou autres dépositaires de registres seraient contraints par les voies de droit, quoi faisant, déchargés; il fût ordonné que les différents mémoires publiés au nom de la dame de la Motte seraient et demeureraient supprimés en ce qui concernait ledit de Cagliostro et son épouse, comme faux, injurieux et calomnieux; il fût donné acte audit de Cagliostro de ce qu'il déclarait faire remise à ladite de la Motte des dommages et intérêts et autres condamnations qu'il est en droit de répeter contre elle, sous la réserve expresse que faisait ledit de Cagliostro de se pourvoir par les voies de droit, même par la voie extraordinaire contre les auteurs desdits mémoires, fauteurs, complices et adhérents; il fût donné acte audit de Cagliostro de ce qu'il dénonçait aux magistrats le fait certain que, lors de l'enlèvement qui a été fait de sa personne et celle de son épouse, les scellés n'ayant point été apposés en sa maison, qu'on l'a forcé d'ouvrir son secrétaire et d'y laisser la clef, et qu'il en a été

soustrait, pendant sa détention et celle de son épouse, une somme considérable tant en or qu'en billets de caisse et autres effets précieux; il fût également donné acte audit de Cagliostro de ce qu'il dénonçait aux magistrats le fait certain qu'il existait aujourd'hui entre les mains du sieur de Launay, gouverneur de la Bastille, de l'argent comptant, des diamants et des bijoux à l'usage de la dame de Cagliostro, le tout d'une valeur très considérable, effets dont le sieur de Launay s'est fait donner une décharge par l'épouse dudit de Cagliostro; il fût donné acte à cet égard audit de Cagliostro de la protestation qu'il faisait contre la signature surprise à la bonne foi et à l'inexpérience de la dame son épouse le 26 mars dernier, sous la réserve expresse que faisait ledit de Cagliostro de se pourvoir ainsi et contre qui il appartiendrait, tant pour raison de la non-apposition des scellés et des soustractions commises en sa maison, que pour faire prononcer la nullité de l'acte que le sieur de Launay a fait signer à la dame son épouse, et se procurer la restitution des effets qu'il persiste à retenir; il fût ordonné au surplus que l'arrêt à intervenir serait imprimé et affiché partout où besoin serait; et dans le cas où la cour ne jugerait pas à propos de prononcer dès à présent sur le sort des accusés, ce que ledit de Cagliostro n'estimait pas, en ce cas, et subsidiairement seulement, il fût ordonné que par provision ledit de Cagliostro serait relaxé et mis en liberté, à la charge de se

représenter en état de tel décret qu'il plairait à la cour, sous la réserve expresse de tous ses droits; au bas de laquelle requête, signé dudit de Cagliostro et de Brazon son procureur, est l'ordonnance de la cour par laquelle il a été réservé à y être fait droit en jugeant, et la signification desdites requête et ordonnance tant à Bernault, procureur de la dame de Valois la Motte, qu'au procureur général du roi, du 29 mai 1786. Vu aussi la pièce jointe à ladite requête.

La requête donnée en la cour par Louis-Marc-Antoine Rétaux de Villette, tendante à ce qu'il fût déchargé de l'accusation contre lui intentée à la requête du procureur général du roi; au bas de laquelle requête, signée dudit Rétaux de Villette et de Cadot son procureur, est l'ordonnance de la cour, par laquelle il a été réservé à y être fait droit en jugeant, et la signification desdites requête et ordonnance au procureur général du roi, dudit jour 29 mai 1786.

Vu généralement toutes les pièces du procès: conclusions du procureur général du roi. Ouïs et interrogés en la cour lesdits Louis-Marc-Antoine Rétaux de Villette, Jeanne de Valois de Saint-Remi de Luz, épouse de Marc-Antoine-Nicolas de la Motte; Louis-René-Édouard de Rohan, cardinal; Alexandre de Cagliostro, et Marie-Nicole le Guay, dite d'Oliva ou Dessigny, sur les faits résultants du procès: tout considéré.

La cour, la grand'chambre assemblée, faisant droit sur le tout, ensemble sur les conclusions du procureur général du roi, déclare les mots *approuvé*, et la signature *Marie-Antoinette de France*, frauduleusement apposés en marge de l'écrit intitulé *Propositions et conditions du prix et du paiement du collier*, dont est question au procès, et faussement attribué à la reine; ordonne que lesdits mots *approuvé*, et la signature *Marie-Antoinette de France*, seront rayés et biffés dudit écrit, et que mention sera faite du présent arrêt sur ledit écrit, lequel sera et demeurera déposé au greffe criminel de la cour, dont du tout sera dressé procès-verbal par le greffier de la cour; adjugeant le profit de la contumace déclarée bien et valablement instruite par l'arrêt de la cour du dix avril mil sept cent quatre-vingt-six, contre Marc-Antoine-Nicolas de la Motte, accusé, absent; pour les cas résultants du procès, condamne ledit Marc-Antoine-Nicolas de la Motte à être battu et fustigé nu de verges, et flétri d'un fer chaud en forme des trois lettres *G A L.* sur l'épaule droite, par l'exécuteur de la haute-justice; ce fait, mené et conduit ès galères du roi, pour en icelles être détenu et servir ledit seigneur roi, comme forçat, à perpétuité; déclare tous les biens dudit Marc-Antoine-Nicolas de la Motte, acquis et confisqués au roi ou à qui il appartiendra, sur iceux préalablement pris la somme de deux cents livres d'amende envers ledit seigneur roi, au cas que con

fiscation n'ait pas lieu à son profit; laquelle condamnation, attendu la contumace dudit de la Motte, sera transcrite dans un tableau, lequel sera attaché à un poteau pour ce planté en place de Grève. Bannit Louis-Marc-Antoine Rétaux de Villette à perpétuité du royaume; lui enjoint de garder son ban, sous les peines portées par les déclarations du roi. Condamne Jeanne de Valois de Saint-Remy de Luz, femme de Marc-Antoine-Nicolas de la Motte, à être, ayant la corde au cou, battue et fustigée nue de verges, et flétrie d'un fer chaud en forme de la lettre *V*. sur les deux épaules, par l'exécuteur de la haute-justice, au-devant de la porte des prisons de la Conciergerie du Palais; ce fait, menée et conduite en la maison de force de l'hôpital-général de la Salpêtrière, pour y être détenue et renfermée à perpétuité. Déclare pareillement tous les biens de ladite de la Motte et dudit Rétaux de Villette acquis et confisqués au roi ou à qui il appartiendra, sur chacun d'iceux préalablement pris la somme de deux cents livres d'amende envers ledit seigneur roi, au cas que confiscation n'ait pas lieu à son profit. Sur les plaintes et accusations intentées à la requête du procureur général du roi, contre Marie-Nicole le Guay, dite d'Oliva ou Dessigny, met les parties hors de cour et de procès. Décharge Alexandre de Cagliostro et Louis-René-Édouard de Rohan, des plaintes et accusations contre eux intentées à la requête du procureur général du roi. Ordonne que les

Mémoires imprimés pour Jeanne de Saint-Remy de Valois de la Motte, seront et demeureront supprimés comme contenant des faits faux, injurieux et calomnieux, tant audit cardinal de Rohan qu'audit de Cagliostro. Sur le surplus de la requête dudit de Cagliostro du 29 mai présent mois, tant contre le commissaire Chenon fils, que contre de Launay, gouverneur de la Bastille, le met hors de cour; sauf à lui à se pourvoir contre et ainsi qu'il avisera bon être. Sur le surplus des demandes, fins et conclusions des parties, les met hors de cour. Permet au cardinal de Rohan et audit de Cagliostro, de faire imprimer et afficher le présent arrêt partout où bon leur semblera. Fait en parlement, la grand'chambre assemblée, le trente-un mai mil sept cent quatre-vingt-six.

Collationné, Gallien.

Signé Lecousturier.

FIN.



